

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE (SFFC) (1930-1949)

Épisode précédent :
SFFC (1920-1930).
www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC_1920-1930.pdf

Le sauvetage de la SFFC
in Marc Meuleau,
Des pionniers en Extrême-Orient
Histoire de la Banque de l'Indochine 1875-1975,
Fayard, 1990.

[382] Autant que les liens anciens, les interventions du gouvernement général et le poids acquis par la société dans l'économie indochinoise décident de l'assistance de la Banque. Le cas le plus flagrant est celui de la Société financière française et coloniale d'Octave Homberg. Son succès des années 1927-1928 est éphémère. La chute de la Bourse la prive de sa principale source de capitaux, le placement des titres de sociétés qu'elle contribue à fonder (Crédit foncier de l'Indochine, Sucreries et raffineries de l'Indochine, Société [Cie] minière et métallurgique de l'Indochine [fondée en 1919, cad avant l'apparition de la SFFC]) ou avec lesquelles elle s'associe (Dragages et travaux publics, Indochinoise d'électricité, Société des tramways du Tonkin). Le fragilité de l'édifice bâti sur un empilement de participations apparaît à [383] la fin de 1930. En octobre, la Banque accepte bien de porter la facilité d'escompte de l'agence de la Société financière à Phnom-Penh de 300 à 400.000 piastres, et d'accorder un découvert d'un million de piastres à l'agence de Saïgon, mais, en novembre, elle s'aperçoit combien la situation de la Société financière s'est dégradée lorsque celle-ci lui présente à l'escompte des effets de médiocre qualité, preuve qu'elle est contrainte d'accepter toutes les affaires qui lui sont proposées, même les plus douteuses, pour percevoir le maximum de commissions. Des mesures énergiques sont requises et, dans le courant du mois de décembre, un groupe de quatre banques et le ministère des Finances parviennent rapidement à un accord ¹. Après un échange de lettres le 20 décembre, un crédit de 105 millions de francs (274,2 millions de francs 1990) est ouvert à la Société financière. Le gouvernement général avance 25 millions, la Banque de l'Indochine 35 millions, cependant que Lazard, la Banque de l'union parisienne et la maison Worms — trois établissements étroitement liés à ce qu'il est convenu d'appeler le « groupe Homberg » — y contribuent pour respectivement 20, 20 et 5 millions de francs.

Le conseil ne se soucie pas d'une quelconque solidarité avec Octave Homberg, lequel est contraint de démissionner de son poste d'administrateur de la Banque dès la séance du 14 janvier 1931. Il est beaucoup plus sensible à deux considérations, dont la seconde

¹ PV 8 octobre 1930, 19 nov. 1930, 14 janvier 1931.

est partagée par le pouvoir politique ². Tout d'abord, la Banque de l'Indochine a des intérêts importants dans la Société financière, entre ses avances, ses actions de la Société financière et la complémentarité de leurs prises de participation parmi les entreprises coloniales. Ensuite, elle craint que la faillite d'un groupe financier de cette dimension, détenteur de parts significatives dans dix-neuf sociétés indochinoises de première importance, ne provoque une réaction en chaîne, venant à son tour affaiblir les firmes tenues par la Société financière, et de proche en proche, comme une tache d'huile, mettre en difficulté leurs filiales, leurs fournisseurs et leurs distributeurs. La distinction entre société viable passagèrement en difficulté et société condamnée n'a plus cours dans le cas présent. Il faut sauver la Société financière, ou tout au moins lui permettre de survivre jusqu'à ce que les entreprises qui lui sont liées puissent se dégager de leur dépendance ou retrouvent une santé financière suffisante pour ne pas être entraînées dans sa chute ³. Mais le maintien en activité de la Société financière se montre fort coûteux.

L'avance de 105 millions de francs est prorogée jusqu'en avril 1936 — une immobilisation de fait de cinq ans et demi — et, celle-ci se révélant trop juste de 10 millions de francs pour que la société reprenne son activité, un crédit supplémentaire est consenti par les quatre banques en juin 1931. Initialement prévu pour six mois, il est lui aussi renouvelé jusqu'en avril 1936. En 1932, le redressement de la Société financière demeure hypothétique et, en juin, elle obtient du gouvernement général [384] une « aide de trésorerie importante » d'un montant non précisé, avec l'accord du ministère des Finances. L'aggravation de la crise après quelques mois d'espoir en octobre 1932 conduit à nouveau la Société financière au bord du dépôt de bilan. En décembre, la Banque de l'Indochine accepte une fois encore de venir à son secours, mais sous condition d'une réorganisation de la Société qui permette un nouveau départ sur des bases véritablement saines. Après plusieurs mois de pourparlers, en mai 1933, le conseil d'administration est entièrement remodelé et, sous l'impulsion d'Edmond Giscard d'Estaing, présente un plan assez convaincant pour que la Banque de l'Indochine accepte de souscrire à une augmentation de capital et abandonne un certain montant de créances que taisent pudiquement les rapports du conseil d'administration. Les sacrifices consentis sont judicieux. Moyennant le renouvellement des avances en cours, la Banque n'a plus à apporter de nouveaux fonds et, en mai 1935, la situation de la Société financière est suffisamment assainie pour qu'elle refuse de réduire de 1,5 % le taux de ses crédits comme l'en presse le ministère des Finances. En octobre 1935, un apurement définitif des comptes est envisagé. La Banque fait le bilan : sur les deux avances de décembre 1930 et juin 1931, il resté dû 30 688.000 francs, soit 27 % des sommes initialement prêtées. Grâce aux abandons de créances consentis en 1933 et à l'apport de nouveaux fonds propres, la Société financière est à même de profiter de l'amélioration de la conjoncture en 1934-1935 pour payer les intérêts échus et rembourser les trois quarts du capital. En avril 1936, un accord définitif est signé. Par une dation portant sur son siège social parisien au 51, rue d'Anjou, sur 63.784 actions du Crédit foncier de l'Ouest-Africain* et sur divers titres de l'Union immobilière indochinoise*, des Caoutchoucs de Binh-Loc* et de la Société malgache de cultures*, la Société financière française et coloniale éteint ses dettes auprès des quatre banques qui la soutiennent depuis décembre 1930.

² Compte tenu de son importance, le conseil suit attentivement le renflouement de la SFFC. Le sujet est plus particulièrement abordé lors des réunions des 14 janvier 1931, 24 juin 1931, 8 juin 1932, 7 décembre 1932, 8 février 1933, 10 mai 1933, 9 janvier 1935, 10 avril 1935, 9 octobre 1935 et 1er avril 1936.

³ AN SOM, Nouveau fonds indochinois, 2875, « Rôle et difficultés de la SFFC ».

NOMINATIONS
SFFC
(*Le Temps*, 30 décembre 1930)

La Financière française et coloniale n'a pu garder le bénéfice de sa reprise antérieure ; on la retrouve affaissée à 540 contre 625. Ainsi que nous l'avons dit lundi dernier, un groupe de banques, composé de la Banque de l'Indochine, de l'Union parisienne et la Maison Lazard frères, s'intéresse désormais à cette affaire. On ne connaît pas encore les conditions de cette intervention : ce que l'on sait seulement, c'est que M. Octave Homberg restera président, mais n'assumera plus les charges de la direction générale. MM. Léon Boulle et René Bouvier, déjà administrateurs, ont été nommés administrateurs délégués. D'autre part, M. Frantzen ⁴ se rend en Indochine pour étudier sur place la situation des diverses affaires contrôlées par la société.

Société financière française et coloniale
(*Le Journal des finances*, 2 janvier 1931)

La Financière française et coloniale trouve dans le concours du groupe bancaire auquel nous avons fait allusion la semaine dernière un élément de résistance et ne s'écarte guère de son cours précédent à 530. Bien que l'on ne connaisse pas encore les conditions qui ont été mises à l'obtention de ce concours, il est vraisemblable que des modifications importantes dans son administration en seront la conséquence. Toutefois, jusqu'ici, M. Homberg conserve la présidence du groupe.

[Doublement du capital de Dragages et travaux publics*]
(*Le Journal des finances*, 9 janvier 1931).

... la crise des affaires Homberg qui a entraîné le passage de la Société financière française et coloniale [SFFC] sous le contrôle de la Banque Lazard, de la Banque de l'Indochine et de l'Union Parisienne...

À la Société financière française et coloniale
(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1931)

L'accord assurant à la Société financière française et coloniale le concours de trésorerie dont il a déjà été parlé, est aujourd'hui définitif. On sait que le groupe qui a accordé son concours comprend notamment la Banque de l'Indochine, la Banque Lazard frères et la Banque de l'Union Parisienne.

⁴ Paul Herman Frantzen (1880-1935) : ingénieur des mines, il termine sa carrière publique comme professeur d'économie industrielle à l'École des mines de Paris (1919) et directeur de la Mission de contrôle des usines et mines de la Ruhr (1923). Au début de 1925, il devient ingénieur-conseil de la Banque Lazard qu'il représente à la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques (1925), chez Citroën (1927), puis Poliet-et-Chausson (1933). Chevalier (1919), puis officier (1923) de la Légion d'honneur.

Arnaud de Vogüé donne un récit peu amène de la mission de Frantzen en Indochine (pp. 102-104) : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIPH_Arnaud_de_Vogue.pdf

S'il n'y a plus de réserves à la Société financière française et coloniale, du moins une certaine partie du capital demeure.

C'est M. Mayer, de la Banque Lazard, qui joue le rôle de contrôleur auprès des administrateurs délégués de la Société financière.

En ce qui concerne les cinquante sociétés contrôlées par la Financière Française Coloniale, aucun engagement n'a été pris, aucun examen préalable n'a été fait.

M. Franckel [*sic* : *Frantzen*], de la Banque Lazard, qui a récemment lâché le contrôle d'une mauvaise affaire industrielle, dont la Banque Lazard s'est retirée, a été chargé de partir en Extrême-Orient pour se rendre compte sur place des possibilités ou des impossibilités d'avenir des affaires indochinoises dont M. Octave Homberg était l'animateur. Le même examen sérieux sera fait pour les sociétés créées ou reprises par Octave Homberg à Madagascar, en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française.

En ce qui concerne Octave Homberg, il disparaît complètement des affaires qui ont coûté si cher à l'épargne.

(*Le Journal des débats*, 14 janvier 1931)

On notera [...] des rachats du découvert sur les valeurs du groupe Homberg, à la suite des commentaires provoqués par la confirmation de l'accord assurant à la Société financière française et coloniale le concours de trésorerie d'un groupe bancaire de premier plan.

À LA FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE

(*Le Journal des finances*, 16 janvier 1931).

Ayant maintenant en main les clefs de la maison, la Banque de l'Indochine, la Banque Lazard frères et l'Union Parisienne se préoccupent d'établir l'inventaire, de mettre d'un côté ce qui est utilisable ou ce qui pourra le redevenir, et, de l'autre, pour le jeter au rebut, ce qui ne peut plus l'être.

D'après *les Annales coloniales*, dont les renseignements paraissent puisés à bonne source, c'est à deux membres de la Banque Lazard, âme agissante du groupe, qu'aurait été confiée la préparation de ce tri. L'un, M. Mayer, « jouera le rôle de contrôleur auprès des administrateurs délégués de la Société Financière ; l'autre, M. Franckel (n'aurait-on pas voulu imprimer Frantzen ?) » qui a récemment lâché le contrôle d'une mauvaise affaire industrielle dont la Banque Lazard s'est retirée — de qui peut-il bien s'agir ? — ira se rendre compte sur place des « possibilités ou des impossibilités » d'avenir des affaires indochinoises. Le même examen sera fait pour les affaires de Madagascar, de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale.

Notre confrère se croit en mesure d'ajouter que « s'il n'y a plus de réserves à la Société financière française et coloniale, du moins une certaine partie du capital demeure. »

C'est une consolation très relative et si l'on peut dire, pleine de menace.

Les forbans de la finance
M. Olivier de Rivaud poursuivi
(*Les Annales coloniales*, 19 février 1931)

[...] Après de Rivaud, nous espérons bien voir M. Jacob, syndic des agents de change, complice d'Octave Homberg, qui a introduit frauduleusement au parquet l'Indochinoise des cultures tropicales* et autres produits Octave Homberg, moyennant quoi ? [...]

L'envers du décor,
par M. Octave Homberg (Dépêche Coloniale)
(*Le Journal des débats*, 21 février 1931)

Sous ce titre, propre à éveiller la curiosité, M. Octave Homberg traite une question vitale pour les colonies françaises.

Les grands produits coloniaux, sous l'influence de la crise mondiale, ont vu leurs cours fléchir dans des proportions énormes. M. Homberg propose bien des remèdes : protection douanière directe pour le caoutchouc, indirecte pour le café, suppression des taxes qui grèvent l'arachide à la colonie, établissement d'un contingent en faveur des sels tunisiens, des primes pour le coton algérien, etc. Ces solutions ne sont pas de celles qui vont sans discussion. Le ministre des colonies les étudie et, déjà, il en a entretenu la commission des colonies de la Chambre. Au mois de mai prochain s'ouvre à Vincennes une Exposition coloniale. « Elle ne doit pas être, dit M. Homberg, un simple décor ; si prestigieux qu'il puisse être, ce décor ne saurait masquer les réalités. » Ce sont ces réalités que nous expose M. Homberg, en souhaitant qu'on s'applique à les faire disparaître.

Central Mining
(*Le Journal des finances*, 27 février 1931)

L'action Central Mining a terminé, lundi, à 1.292, perdant 60 points sur la clôture précédente. Ce ne sont pas des ventes locales qui, ce jour-là, ont entraîné la chute des cours, mais des ordres pour compte anglais, « ordres massifs » (800 à 900 titres), compte tenu de l'étroitesse du marché et dont la contrepartie n'a pu être faite qu'en baisse sensible. Mardi, l'arbitrage anglais offrait modérément, mais ses veilles reprenaient dès le lendemain, accompagnées, cette fois, d'ordres locaux. On négociait environ 2.000 titres, chiffre record, et l'on terminait en tendance faible, à 1.230. Des bruits invérifiables courent sur des **pertes que la Central Mining aurait subies dans les affaires Homberg et Oustric** et sur des prêts en pesetas. On parle de la suppression du dividende.

NOIR SUR BLANC
Pharisaïsme
par L'Angély
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1931)

Il me faut revenir sur le cas Octave Homberg. Cet aventurier de phynance qui a coûté à l'épargne française tant de milliards avec tous ses titres coloniaux qui n'étaient pas des valeurs, avec la Société financière française et coloniale, le Crédit foncier de l'Indochine, la Société indochinoise de cultures tropicales, la Société des caoutchoucs de

l'Indochine, la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, la Société cotonnière de Saïgon, la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine, la Société de chalandage et remorquage de l'Indochine, les Minerais de la Grande-Île, les Comptoirs sénégalais, etc., etc., a fait le plongeon il y a trois mois.

Au début de décembre, devant une situation inextricable que deux hommes de haute valeur et de probité indiscutable fourvoyés dans les entreprises d'Octave Homberg, MM. Gabriel Cordier et Léon Boulle, soupçonnaient et dont ils arrachèrent l'aveu au financier dans la cité, un S.O.S. fut lancé auprès des grandes banques. La Banque de l'Indochine fut obligée de répondre à l'appel, les fâcheuses entreprises d'Octave Homberg ayant eu pour la plupart leurs bases en Indochine, la Banque Lazard qui avait été associée aux splendeurs de l'agiotage du début sur les titres Indochinoise de cultures tropicales, Financière française et coloniale sucreries, verreries, produits chimiques et autres sous-produits rentra dans des affaires dont le mauvais caractère d'Octave Homberg avait chassé ce groupe, enfin l'Union parisienne vint en troisième pour alléger la charge des deux premières.

Il s'agissait alors de faire face aux échéances de fin d'année et d'assurer aux sociétés imprudentes qui avaient confié leurs fonds à la Société financière française et coloniale la libre disposition de leurs dépôts. Les fonds furent faits par le groupe de banques précitées et, en retour, elles prirent, ce qui était naturel, comme gages, c'est-à-dire en hypothèque, toutes les valeurs de la Société financière française et coloniale, consistant en un portefeuille dont la valeur ne pouvait être acceptée que sous bénéfices d'inventaire, [auquel Octave Homberg ajouta dans un geste magnanime la totalité de ses biens et de ceux de sa femme.](#)

[Suite : voir plus bas la liquidation de la collection Homberg en mai 1931].

L'Indochine au Club du Faubourg
À bas Octave Homberg,
démolisseur de l'œuvre française en Indochine
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1931)

Et voilà de nouveau le vacarme à son comble. Le capitaine Paul Monet et le public tout entier font le procès des financiers sans scrupules, des exploiters-au-nom-de-la-France, qui laissent croire que l'organisme national est rongé par des tares qui ne sont que trop caractérisées.

Un cri monte, unanime de l'assemblée :

« Homberg !... c'est Homberg !... à bas Homberg ! ».

« Homberg », qui prouve qu'il y a quelque chose de pourri partout où s'inscrit son nom. À côté de moi, quelqu'un dit : « Et l'Exposition coloniale alors ?... »

L'orateur poursuit : « Non, nos fonctionnaires en Indochine ne sont pas tous des concussionnaires, mais les idéaux français s'amortissent vite quand l'argent, dans un pays comme l'Indochine, donne trop de pouvoir d'achat à de simples chevaliers d'industrie et que par une aberration de jugement incompréhensible, l'élite les impose à la masse comme les bienfaiteurs de l'humanité, La France coloniale paye cher, très cher l'erreur d'avoir mis sa confiance dans des profiteurs-écumeurs de l'épargne, dans les vrais dilapidateurs de son crédit.

Les applaudissements crépitent, et aussi les acquiescements : « C'est vrai. c'est vrai. »

L'exposition coloniale

sous le signe d'Octave Homberg
par Marcel Ruedel
(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1931)

LÉON DAUDET, s'associant à la campagne que je mène depuis dix ans contre tous les forbans de la finance coloniale, s'en prend avec vigueur à Octave Homberg, qu'il traite quotidiennement d'escroc et de voleur, dans l'*Action Française*. Pour tardive qu'elle soit puisqu'elle n'est entreprise que depuis trois ans, lorsque Pierre Hamp écrivit à Octave Homberg une lettre historique sur le concours assuré de M. Pierre Laval afin de soutenir les ambitions politiques du phynancier dans la Cité, il faut s'en réjouir. Je n'ai jamais bien perçu les avantages matériels qu'avait pu réaliser dans cette opération M. Pierre Laval. Il était fort riche avant de connaître Octave Homberg, mais ce que je perçois bien, c'est le manque de discipline qui existe dans les troupes royalistes dont le leader de l'« Action Française » est le chef.

M. Léon Daudet dit comme nous : Octave Homberg est un voleur, il mérite d'aller en prison pour avoir conduit à la ruine, au désespoir, voire au suicide, des milliers de bons Français épris de la grande cause coloniale et hypnotisés par les bobards du lanceur colonial de crocodiles aux pieds humides.

Depuis trois ans, M. Léon Daudet clame l'indignité, l'amoralité civique, financière et coloniale d'Octave Homberg et cela n'a pas empêché le plus illustre des militants de la cause royaliste, le maréchal Lyautey, de nommer au Conseil supérieur de l'exposition coloniale Octave Homberg, sous-Pierre Hamp, soupière aux potages les plus nocifs pour les crédules capitalistes grands ou petits. Depuis quatre mois, le fondateur de la Société financière française et coloniale est personnellement en déconfiture, dans des conditions telles que les événements déjà passés, si graves soient-ils, ne semblent que le commencement d'une formidable culbute dont, après des milliers de braves gens, Octave Homberg fera sous peu sans doute les frais cuisants chacun son tour mais cela n'empêche pas le maréchal Lyautey de combler d'égards, dans des manifestations publiques, Octave Homberg. Cela n'empêchait pas il y a trois jours encore, l'un des plus intelligents, en tous cas le plus brillant et le plus intime collaborateur du maréchal Lyautey, M. Roger Homo, de célébrer devant cent personnes la compétence de propagandiste (oh ! oh !) et de colonial (ah ! ah !) d'Octave Homberg à la dernière réunion du Comité de propagande de l'Exposition coloniale.

Non, vraiment, si cela n'était pas si triste, se serait à pouffer de rire.

Il y a encore des places au Conseil supérieur de l'exposition coloniale. Et s'il n'y en avait pas, on pourrait toujours en créer. Qu'est-ce que cela coûte ?

À défaut d'honnêtes gens, coloniaux sérieux et compétents, le maréchal Lyautey pourrait désigner pour siéger dans ce Comité que préside le [général] Messimy, un certain nombre de personnalités financières dont on parle beaucoup à la ville et à la campagne. Ils ne sont pas très coloniaux, Dieu merci, mais ils sont très parisiens. Allons MM. de l'Exposition, donnez des fauteuils à Mme Hanau, MM. Devilder, de Rivaud, Georges Bénard, Oustric. Leurs places sont marquées à côté d'Octave Homberg.

Financière française et coloniale
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 mars 1931)

M. Frantzen, ingénieur conseil de la Maison Lazard frères, accompagné de M. Pontaraud, chef des études financières de cette même banque, est arrivé à Saïgon d'où il est immédiatement reparti pour le Tonkin.

M. Frantzen est chargé par son groupe d'examiner sur place la valeur et les possibilités des affaires coloniales dépendant de la Financière. Il mettrait son voyage à profil pour visiter certaines affaires indochinoises étrangères au groupe Homberg.

PARIS-MAROC [Gustave et Robert Gompel]
(*Le Journal des finances*, 24 avril 1931)

[...] Les participations « Colonies » étaient surtout constituées par des actions de la Financière Française et Coloniale [SFFC], dont la plupart ont été liquidées [...].

[Inauguration du pavillon de la SFFC à l'Exposition coloniale]
(*La Dépêche coloniale et maritime*)

Le jeudi 21 mai 1931, le pavillon de la SFFC est inauguré à la section Indochine de l'Exposition coloniale. À la tête du cortège, M. Paul Reynaud, ministre des Colonies, et le maréchal Lyautey sont accompagnés de MM. Blaise Diagne, Albert Sarraut, Ernest Outrey et suivis de nombreuses personnalités du monde politique et colonial. L'élégance de style du pavillon, dû à l'architecte Furiet, les bas-reliefs extérieurs du sculpteur Saupique ainsi que les dioramas intérieurs, rappelant les multiples formes [43] d'activités de la SFFC et de ses nombreuses filiales en Indochine, sont unanimement admirés par les visiteurs.

M. René Bouvier, administrateur-délégué de la SFFC, entouré de MM. Carlo Toché⁵ et Edmond Giscard d'Estaing, directeur et directeur adjoint, fait les honneurs du pavillon au ministre des Colonies et au maréchal Lyautey qui témoignent du plus vif intérêt pour cette synthèse parfaitement ordonnée et claire de l'effort français en Indochine et dans les possessions africaines.

=====

LIQUIDATION DE LA COLLECTION OCTAVE HOMBERG

Fidèle jusqu'au bout à Octave Homberg, le *Journal des débats* prépare sans retenue le terrain à la vente, sans jamais en indiquer le motif.

De leur côté, *Les Annales coloniales* continuent leur pilonnage et leurs insinuations, avant de se laisser brutalement de leur tête de Turc.

Fin novembre 1938, après sept ans de silence, elles publieront une critique élogieuse de son autobiographie, *Les Coulisses de l'histoire*, pourtant fort approximative...

⁵ Charles ou Carlo Toché (Nantes, 1886-Paris, 1968) : fils de Charles Toché, artiste peintre, et de Marie Trastour. Marié à Alice Collette, fille d'Henri Collette, ingénieur des poudres. Polytechnicien. Capitaine du génie, proche du général Ferrié, pionnier des télécommunications. Directeur (1923), puis administrateur (1932) de la SFFC. Son représentant dans diverses affaires : Papeteries de l'Indochine, Indochinoise de Cultures tropicales, Verreries d'Extrême-Orient, Sucrieries et raffineries de l'Indochine... Démissionnaire en 1934. Administrateur d'entreprises d'électricité et de tramways dans l'orbite de la Société centrale pour l'industrie (président des Tramways du Tonkin, vice-président de la CGFT, etc.). Officier de la Légion d'honneur.

NOIR SUR BLANC
Pharisaïsme
par L'Angély
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1931)

[...] Les fonds furent faits par le groupe de banques précitées et, en retour, elles prirent, ce qui était naturel, comme gages, c'est-à-dire en hypothèque, toutes les valeurs de la Société financière française et coloniale, consistant en un portefeuille dont la valeur ne pouvait être acceptée que sous bénéfices d'inventaire, auquel Octave Homberg ajouta dans un geste magnanime la totalité de ses biens et de ceux de sa femme. C'est là où le geste aurait eu plus de valeur s'il avait été moins ostentatoire et plus réel.

Évidemment, on annonce que l'hôtel de la sœur du général d'Andigné, la collection de tableaux, l'écurie de courses, le haras d'Octave Homberg subirent l'embargo de ceux qui ont, avec courage et désintéressement, cherché à éviter l'ultime catastrophe à Octave Homberg.

Mais de tous côtés, l'on chuchote, non, on dit ouvertement, couramment, qu'Octave Homberg a garé, mis à l'abri une trentaine de millions qui lui permettront de couler confortablement ses vieux jours. Évidemment, ce n'est pas grand chose pour lui dont on chiffra la fortune il y a quelque six ans à près d'un milliard, mais c'est beaucoup pour tous les pauvres bougres qui, sur la foi de ses boniments, se sont ruinés jusqu'à leur dernier sou, confondant, les pauvres colonies avec Octave Homberg pieds humides, mais c'est beaucoup aussi pour Octave Homberg lui-même qui, malgré son intelligence et son don pour la spéculation, n'avait ni deux, ni trois millions lorsqu'il partit aux États-Unis à la fin de la guerre, à la commission des Changes.

Stupéfiant, en vérité, ce conte fantastique.

Stupéfiant en vérité, ces comptes fantastiques.

Stupéfiante en vérité cette constatation qui nous permet d'enregistrer que trois mois après l'aveu, Octave Homberg parade encore au Conseil supérieur de l'exposition coloniale aux côtés du maréchal Lyautey qui lui fait mille grâce et trouve symbolique la présence de cette personnalité bien parisienne parmi les grosses légumes de l'exposition.

Ici comme ailleurs, Octave Homberg devrait avoir la pudeur de démissionner de ses situations officielles dans les organisations coloniales, avant que l'opinion publique excédée l'en chasse.

LA CURIOSITÉ
Prochaines ventes
LA COLLECTION OCTAVE HOMBERG
(*Le Journal des débats*, 24 mai 1931)

Avec la dispersion de la collection Octave Homberg qui en marquera le point culminant, la saison des grandes ventes de 1931 n'aura rien à envier à toutes celles qui ont laissé dans les annales de la curiosité les souvenirs les plus fabuleux.

M. Octave Homberg, collectionneur d'un goût très éclairé, savait puiser aux meilleures sources. Il n'était point de grande vente sans qu'on fût assuré de le compter parmi les acquéreurs des pièces les plus magnifiques. Pas un objet de choix ne surgissait sans qu'il lui fût aussitôt présenté, au moins pour avoir son opinion. Aussi avait-il rassemblé de véritables merveilles, précieuses reliques des siècles passés.

C'est cet ensemble presque introuvable que M^e Lair Dubreuil, à la Galerie Georges Petit, va disperser par morceaux que l'on aimerait évoquer ici, un à un.

La prédilection du collectionneur pour l'œuvre de J.-F. Schall, ce peintre galant par excellence, du dix-huitième siècle, à la manière bien française, était connue. Mais aussi quel choix étourdissant de ses compositions les plus adorables réunit-il ! Quel régal ! Près d'une douzaine de ses chefs-d'œuvre de grâce amoureuse et de fraîcheur y figurent, plus séduisants les uns que les autres. Voici donc trois de ses ballerines, exquises, en robes paniers, d'une exécution la plus large, d'une touche la plus délicate et d'un coloris de la plus rare virtuosité ; puis ce Baiser donné et ce Baiser rendu, un tantinet malicieux ; ce Chien favori si charmant de pose et d'expression ; le Pardon, la Lecture interrompue, la Promenade dans le parc, la Surprise, compositions délicieuses, bien faites pour orner le plus coquet des boudoirs.

Pendant, l'enthousiasme de M. Homberg pour Schall n'était pas exclusif et nombre d'œuvres non moins admirables d'autres maîtres du dix-huitième siècle prirent place dans sa collection. On y compte, également une gouache de J.-B. Huet, le Passade du gué, une aquarelle de Maréchal, deux pastels et une peinture de Pillement, un dessin d'Hubert Robert, l'Arc de triomphe d'Orange, et comme peintures, des Boilly, Boucher, Coypel, Fragonard, Guardi, Hoppner, Pater, Tischbein et Vallayer-Coster d'entre les plus célèbres. Enfin, voici pour apporter une agréable diversité, une Sainte Famille du maître de la Mort de Marie, ce peintre du seizième siècle, que l'on n'a pu encore identifier, et deux superbes Portraits d'homme, de Corneille de Lyon.

Si nous passons aux objets d'art et d'ameublement du dix-huitième siècle, c'est la même somptuosité qui nous enchante. Le choix en est peu nombreux, mais chacune des pièces est d'une beauté inouïe. Voici qui fera pâlir d'envie bien des amateurs, ces deux aiguières en biscuit, cette suite de sculptures où figurent ces groupes par Pajou, ces bas-reliefs par Clodion, ces bustes par Lemoyne et ce Turgot par Houdon qui appartient à la collection Marius Pauline, ces pendules et ces bronzes du temps de la Régence et du temps de Louis XVI, ces canapés et fauteuils recouverts en tissu de la Savonnerie et d'autres en tapisserie de Beauvais, cette réunion de table-bureau, secrétaire, table tric-trac, bureau à dos d'âne en laque noir et or, du temps de Louis XV, enfin ces encoignures, ces petites tables en marqueterie de bois de couleur, cette commode en laque de couleur, etc., etc.

Et ce n'est point tout. La haute curiosité avait peut-être dans cette collection une place plus magnifique encore. Ce n'est qu'une succession de richesses d'une insigne rareté, aussi, bien parmi les antiquités égyptiennes, grecques et romaines que dans la suite des faïences de Rhagès et de Damas des douzième et quinzième siècles ou dans celles des manuscrits persans aux incomparables enluminures, aussi bien parmi les émaux champlevés que dans les ivoires du treizième siècle et les bois sculptés des quinzième et seizième siècles ; qu'il s'agisse de manuscrits tel que ce livre d'Heures de la fin du quinzième siècle, ou de ces miniatures telle cette feuille tirée d'un livre des rois du treizième siècle ; qu'il s'agisse de ces velours italiens du quinzième siècle ou encore de cet ensemble, hors ligne, de céramiques de la Chine, de bronzes chinois et de pierres dures.

Nous terminerons, enfin, cette longue énumération par les deux pièces qui susciteront, sans doute, les plus grosses compétitions. L'une est un petit tapis de prière du treizième siècle qui décorait le tombeau d'un sultan et proviendrait d'un turbeh d'une mosquée de Konia. On ne peut s'imaginer plus de raffinement dans l'exécution, plus d'ingéniosité dans la composition. Quant à l'autre, panneau provenant d'une grande tapisserie gothique d'art français du quinzième siècle, rarement il a été donné de voir composition où s'exprime avec une si grande intensité le sentiment profond qui anime toutes les productions de cette époque.

Cette vente, qui doit réaliser un chiffre prodigieux de millions, aura lieu les 3, 4 et 5 juin, après expositions les 1^{er} et 2, et avec le concours des experts MM. Feral et Catroux, Mannheim, H. Léman et A. Portier.

LA COLLECTION OCTAVE HOMBERG
(*Le Journal des débats*, 26 mai 1931)

Notre collaborateur et ami M. Raymond Koechlin a écrit, pour le catalogue de la collection Octave Homberg — qui sera vendue dans quelques jours — une belle préface, dont nous sommes heureux de reproduire le passage suivant :

Nous ne saurions signaler, dans des séries si extrêmement diverses, tous tes morceaux qui valent de retenir l'attention ; ils sont trop, car sans doute aucune pièce dans cette collection ne sera jugée indifférente. Il convient pourtant de s'arrêter un moment devant la plaque d'émail limousine du douzième siècle à fond vermiculé, chef-d'œuvre insigne et rarissime, qui forma jadis la couverture de quelque précieux évangélaire et où est dessinée une dramatique crucifixion ; la Vierge d'ivoire du début du treizième siècle n'est pas moins remarquable, statuette du plus noble style, où la grandeur romane s'allie à la grâce gothique ; un fragment du quinzième siècle, découpe dans une tapisserie non moins belle que celles de N.-D. de Nantilly, « tient » à côté de ces admirables objets, et sûrement, en dehors des grandes bibliothèques, ne trouverait-on pas, à Paris, une réunion de manuscrits à miniatures qui s'égle à celle qu'a réunie M. Homberg.

Au reste, le moyen âge français n'est pas seul à l'honneur et le moyen âge persan rivalise avec lui. Entre tant de manuscrits enluminés par les meilleurs peintres de Tebriz [Tabriz] ou d'Ispahan, une miniature retient particulièrement le regard c'est une feuille tirée d'un Livre des Rois du treizième siècle, sœur de celle qui a paru récemment à la vente Jacques Doucet et de plusieurs autres que nous avons vues à l'exposition persane de Londres ; la peinture n'a rien produit en Perse de plus grand et de plus exquis à la fois. De même sont exquis les bols de Rhagès, où, sur un fond crème ou turquoise, les céramistes contemporains de cet enlumineur ont peint des scènes de cour, beaux jeunes gens servant à boire au souverain, ou jeunes femmes dansant autour de lui, gracieux décor d'une vaisselle véritablement royale. Et royaux aussi sont sûrement certains tissus. Le tapis le plus admiré cet hiver à la Royal Academy était celui qui couvre, à la mosquée de Kum, le tombeau d'un shah séfévide le gouvernement persan l'avait envoyé, au grand déplaisir, dit-on, des fidèles : M. Homberg avait su s'assurer un morceau analogue, où les mêmes branchages s'enlèvent sur le même fond or pale, incomparable paysage de soie aux tons adoucis, comme l'Europe n'en verra plus sans doute quand le tapis de Kum sera rentré dans son Sanctuaire et si celui-là, comme il est vraisemblable, doit passer l'Océan.

Un amateur de l'art des hautes époques comme M. Homberg, ne pouvait pas ne pas se passionner de celui de la Chine. À la vérité, la céramique archaïque qui a charmé tant de curieux, l'a laissé froid et elle est absente de la collection mais quelles vitrines que celles des bronzes et des pierres dures ! Les sculpteurs des dynasties Tang et Song — M. Homberg n'est guère remonté plus avant — ont été de merveilleux animaliers : leurs grands animaux de pierre sont célèbres, mais les petits bronzes qui les répètent, si l'on peut dire, ne leur sont pas inférieurs, et jamais, peut-être, une plus étonnante ménagerie n'en a été réunie. Ces bêtes sont souvent fantastiques, elles n'en vivent pas moins, aussi vraies dans leur étrangeté que celles dont la nature a donné le modèle pour celles-là, l'Imagier les a scrupuleusement copiées, les revêtant seulement des plus somptueuses patines ; certaines même sont prises dans une sorte de gangue d'or. Quant aux pierres dures, on sent qu'elles ont été recherchées avec le plus d'amour, et, vraiment, rien n'en égale le prodigieux éclat. Qu'on oublie, si l'on veut, l'incroyable difficulté de la taille de ces matières rebelles au ciseau ; qu'on ne s'attache même pas à la grâce des représentations ; la chaleur de ton de ces tapis, de ces turquoises, de ces jades, qui chantent à côté des cristaux de roche, reste un enchantement, et l'on

comprend la faveur que ces chefs-d'œuvre rencontrent auprès des plus délicates d'entre nos contemporaines.

Il était naturel que, malgré la prédilection de M. Homberg pour les hautes époques, le dix-huitième siècle tînt sa bonne place dans le décor de sa vie. Certains amateurs craignent les rapprochements d'œuvres trop diverses, mais cette timidité fait les intérieurs monotones, et M. Homberg a voulu que chez lui le style ne fît pas tort à la fantaisie. Aussi bien, le meilleur de l'art de Louis XVI voisine-t-il dans ses salons avec ce que l'Orient a produit de plus raffiné : sièges couverts en Beauvais ou en Savonnerie, meubles d'appui en laque pour le fond du décor, avec, sur les cheminées et les consoles, des figures de Lemoyne et un extraordinaire buste de Houdon, sans compter cent bibelots précieux, cependant qu'aux murs, Boilly et Schall, lequel est particulièrement à l'honneur, font pendant à Boucher et à Fragonard, et que des porcelaines Kanghi et Kien-Long et des émaux cloisonnés donnent leur note gracieuse ou puissante...

RAYMOND KOEHLIN

AU JOUR LE JOUR
Autour d'une collection
par S. ROCHEBLAVE
(*Le Journal des débats*, 28 mai 1931)

Un critique d'art distingué, Clément de Ris, écrivait, il y a une cinquantaine d'années, un important ouvrage sur Les Amateurs d'autrefois, et montrait facilement tout ce que l'art et les artistes du dix-huitième siècle français doivent à un Pierre Crozat, à un Caylus, à un Jullienne, à un La Live de Jully, et à tant d'autres hommes de goût, dont le but n'était ni la montre ni la plus-value, mais uniquement la joie de la découverte et la délectation.

Qui donc écrira le livre sur les amateurs d'aujourd'hui, ou, mieux, sur ceux de ce grand siècle de la collection moderne qui commence à peu près à l'époque du romantisme et de Du Sommerard, et qui, continué par les Davillier, les Eudoxe Marcille, les Goncourt, les Gonse, les Double, les Laperlier, les divers Rothschild, et Jacques Doucet hier, et par vingt autres, poursuit aujourd'hui, de vente en vente, et de riche catalogue en riche catalogue, la révélation des trésors d'art ignorés, pour la plus grande gloire de l'art lui-même, pour l'instruction croissante du public, et pour l'éducation rendue actuellement nécessaire de l'art de notre temps par la connaissance des arts du passé ?

Certes, ces nouveaux éducateurs de l'artiste moderne qui, après les beautés de l'art gothique, lui ont révélé le proche Orient japonais et chinois, l'art khmer ou indien, et, en ce moment même, l'art persan avec ses subtiles finesses, ses miniatures de rêve et ses tissus dignes d'Arachné, ceux-là sont pour l'art qui se cherche aujourd'hui des bienfaiteurs. Et il n'est que de regarder leurs vitrines pour en recevoir des leçons.

Telles seront sûrement, et combien parlantes, ces vitrines et ces parois qui, à partir du 1^{er} juin, offriront, chez Georges Petit, à l'œil charmé du visiteur, les exceptionnelles richesses de la collection Homberg, qui n'était point, suivant le mot de M. Raymond Kœchlin qui en a préfacé le Catalogue, « une de celles dont on parlait dans Paris et qu'il fallait avoir vues mais qui en était sans doute la plus individuelle, la plus universelle, et, si l'on ose parler ainsi, la plus profondément sentie. Individuelle, par le sens personnel donné à ses trouvailles et à leur rapprochement révélateur. Universelle, par l'accueil et la mise en valeur pareillement accordés à la céramique comme à la sculpture, aux bronzes comme aux meubles, aux miniatures comme aux étoffes, aux pierres dures comme aux manuscrits, aux ivoires et aux laques comme aux tableaux anciens, aux gouaches et,

notamment, aux sculptures et peintures de notre dix-huitième français. Profondément sentie, enfin, car on 'sent une volupté de recherche dans cette chasse à l'objet rare, un coup d'œil infaillible dans son choix, et partout cet amour de la perfection auquel on reconnaîtra, après la dispersion, les objets dont s'enorgueilleront d'autres collections, d'autres musées (l'hôtel Homberg en était un), et qui porteront inscrits sur le cartouche ces trois mots : « ancienne collection Homberg. »

C'est par de telles bonnes fortunes que se corrigent, en marge des histoires de l'art, les erreurs de détail inévitables, ou que s'écrivent certains alinéas nouveaux, dans les chapitres faits, voire bien faits, mais qui ont des manques. Et où n'y en a-t-il pas, même dans l'histoire de l'art français (surtout dans celle-là peut-être), malgré l'admirable effort, au lendemain de 1848, de nos Dussieux et Soulié, de nos Montaiglon et Chennevières, effort aujourd'hui magnifiquement poursuivi par la Société de l'Histoire de l'art français, et qui n'en finira guère de combler ses lacunes ? Un exemple est fourni ici par la collection Homberg, celui de Jean-Frédéric Schall, de Strasbourg, né en 1752, venu à Paris en 1772, et qui n'a plus quitté Paris, où il a vécu, produit et connu le succès jusqu'aux débuts du romantisme, car il est mort en plein règne de Charles X ! Singulière destinée de cet Alsacien parisianisé, *fragonarisé* (mainte de ses toiles fut attribuée à Fragonard et vice versa), et qui est aujourd'hui mise en tout son jour, après le livre si précis que vient de lui consacrer M. André Girodie (en 1927) par les onze toiles que va montrer au public la collection Homberg, et qui seront pour lui une révélation. D'autres surprises l'attendent, toujours sur ce dix-huitième siècle français qui fut comme le cœur de cette collection, par exemple ces deux têtes d'enfants de J.-B. Lemoyne, que M. Louis Réau n'a eu garde d'oublier dans son beau et savant livre sur les Lemoyne, et, enfin, et surtout, cette vivante figure de Turgot, terre cuite modelée par le pouce de Houdon, plus génial ici que jamais, et qui fera sûrement l'objet d'une glorieuse dispute.

Mais pourquoi l'applaudissement, ici, est-il traversé d'une grande mélancolie, quand on songe que toutes ces belles choses quitteront le cadre pour lequel elles semblaient faites, et où elles charmaient deux fois le regard, surtout à certaines heures enchanteresses où, tandis que les yeux s'illuminaient au coloris des toiles, les oreilles et les cœurs goûtaient d'autres délices, grâce à cette autre lumière que notre ami Adolphe Boschot appelle « la lumière de Mozart. »

LA CURIOSITÉ (*Le Journal des débats*, 5 juin 1931)

La première vacation de la vente Octave Homberg, qui avait attiré à la Galerie Petit un nombreux public, laisse une bonne impression. Les bons tableaux et les beaux objets sont toujours fort disputés. Dans le produit de 4 millions 381.150 francs, les Schall s'inscrivent, pour *Le Baiser donné* et *Le Baiser rendu*, ensemble 291.000 francs ; les quatre *Danseuses* respectivement 76.000, 79.000, 86.000 et 133.000 francs ; le *Chien favori*, 65.000 fr. le *Pardon*, 132.000 fr. ; la *Lecture interrompue*, 91.000 francs La *Promenade dans le parc*, 48.500 francs, et *La Surprise*, 31.000 francs. Les trois F. Boucher ont fait, le *Moulin à eau* et le *Cours d'eau*, chacun 201.000 fr., et les *Amusements du Printemps*, 120.000 francs, le petit *Fragonard*, *L'approche de l'orage*, 180.000 francs ; le *Bolly*, *Le Parc*, 80.000 francs ; le J.-B. Huet, le *Passage du gué*, 76.000 francs, et tous les autres tableaux, chacun entre 20.000 et 40.000 francs. Parmi les sculptures, la terre cuite attribuée à Coysevox atteint 80.000 francs ; le *Turgot*, terre cuite de Houdon, 95.000 fr. ; les deux petits bustes, terres cuites par Lemoyne, chacun 72.000 francs, et le petit groupe en marbre attribué à Falconet, 72.000 francs. Enfin, à retenir d'entre les sièges et les meubles, un canapé et huit grands fauteuils couverts, en Savonnerie du dix-huitième siècle, 190.000 francs ; deux fauteuils-bergères

et huit fauteuils également, 190.000 fr.; une table-bureau en laque noir et or du temps de Louis XV, 186.000 francs ; un bureau à dos d'âne et laque noir et or, 102.000 francs ; secrétaire laque noir et or, 73.000 francs ; petite table laque polychrome sur fond noir, 60.100 francs ; meuble à hauteur d'appui à panneau de laque décoré dans le goût chinois, signé B. V. R. B., 213.000 francs, etc.

LA CURIOSITÉ
(*Le Journal des débats*, 6 juin 1931)

Cette seconde vacation devant comporter le fameux tapis persan dont on attendait un très gros prix, avait attiré à la vente Octave Homberg une affluence de public plus grande encore que la veille. Les compétitions pour cette magnifique pièce de l'art persan du seizième siècle furent ce que l'on devait espérer. Les enchères qui débutèrent à 200.000 francs atteignirent assez promptement 430.000 francs, prix auquel l'adjudication fut prononcée pour le compte d'une grande galerie de New-York.

Très disputé également, le groupe en ivoire, la Vierge et l'Enfant-Jésus, art français du treizième siècle, atteignit 295.000 francs, sur demande de 225.000 francs, et le musée du Louvre paya 180.000 francs la plaque de reliure en émail champlevé de Limoges, douzième siècle. Par contre, le fragment de tapisserie gothique, art français du quinzième siècle, représentant une jeune femme vêtue à la mode du temps de Charles VIII, ne dépassa pas 150.000 francs. Enfin, à noter, parmi les faiences de Damas, une lampe de mosquée. quinzième siècle, payée 75.100 francs. Ainsi, 2.191.000 francs sont à ajouter aux 4.380.000 francs de la veille.

LA CURIOSITÉ
par C. P.
(*Le Journal des débats*, 6 juin 1931)

La vente Octave Homberg s'est terminée hier, à la Galerie Petit, sur un produit total de 7 millions 458.000 francs. Au cours de cette dernière vacation consacrée à la dispersion des objets d'art d'Extrême-Orient, M^e Lair Dubreuil eut à adjuger une grande chimère en pierre grise sculptée, époque Liang, 56.500 francs ; un vase en jade vert translucide, 37.000 francs ; deux chimères en bronze partiellement doré, époque Song, 32.000 francs, etc.

La vente Octave Homberg est terminée
Elle a rapporté 7.458.090 francs
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1931)

C'est devant un public beaucoup plus clairsemé que s'est terminée, à la Galerie Georges Petit, la vente de la collection de M. Octave Homberg. Cette dernière vacation concernait les pierres dures, bronzes, émaux cloisonnés, laques et sculptures d'Extrême-Orient dont le total s'est élevé à 886.900 fr.

La pièce capitale de cette dernière journée était une grande chimère en pierre grise sculptée d'époque Liang, haute de 0 m. 60, que l'expert estimait valoir 25.000 francs.

Elle trouva acquéreur à 56.500 francs.

Avec la somme réalisée hier, le bilan total de la vente Octave Homberg a atteint 7 millions 458.090 francs.

La collection Octave Homberg ainsi dispersée avait coûté une trentaine de millions aux malheureux souscripteurs de l'Indochinoise de cultures tropicales, des Chalandage et remorquage, de Sucrieries et raffineries d'Indochine, des Minerais de la Grande-île, des Comptoirs sénégalais et autres crocodiles.

Camille BARRÈRE, président (I)

Société financière française et coloniale
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1931)

Ainsi quel'*Information* en a rendu compte précédemment, les actionnaires de cette Société se sont réunis en assemblée ordinaire le 1^{er} juillet 1931, sous la présidence de M. Camille Barrère, assisté de MM. Bursault et Jarry, en qualité de scrutateurs.

62.416 actions A et 123.500 actions B étaient présentes ou représentées.

Il a été donné connaissance à l'assemblée du rapport dont nous donnons le texte ci-dessous :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 30 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes de notre dixième exercice social.

Les difficultés que votre conseil vous avait déjà signalées l'année dernière ont été en s'aggravant pendant tout l'exercice 1930, aussi bien dans la Métropole que dans les Colonies où nous exerçons directement ou indirectement notre activité.

En effet, et comme vous le savez, la crise économique violente qui s'était déclenchée en automne 1929 aux États-Unis s'est progressivement étendue au monde entier et la France qui avait paru, au début, devoir y échapper, a été éprouvée à son tour, surtout à partir du second semestre de l'année dernière.

Nous devons vous signaler, par ailleurs, que les pays d'Extrême-Orient ont vu les effets de la crise universelle s'aggraver pour eux par suite de la dépréciation considérable de l'argent-métal qui a réduit dans des proportions importantes la faculté d'achat des consommateurs et, en particulier, de la Chine. Aussi l'Indochine, déjà durement atteinte depuis 1929 par la baisse du caoutchouc, voit-elle aujourd'hui son économie menacée de façon beaucoup plus sérieuse par la chute brusque des cours du riz dont le prix en or est retombé au niveau de 1914.

Ces raisons d'ordre général ont eu, pour notre Société, malgré la division de nos risques et la répartition de notre activité dans plusieurs réglons du monde, des conséquences graves.

Si les Sociétés anciennes auxquelles nous sommes intéressés ont bien résisté, pour la plupart, on peut dire que toutes les entreprises récemment créées sous notre patronage dans la Métropole et dans les Colonies ont été surprises, au moment le plus délicat de leur développement, par la crise universelle et se sont trouvées dans l'obligation de faire appel à notre Société pour des crédits à plus long terme et plus importants qu'il n'avait été prévu ; nous avons dû leur assurer des ressources au moment même où le crédit se resserrait, où les capitalistes se désintéressaient des valeurs à revenu variable et où il

était, par conséquent, à peu près impossible de procéder aux augmentations de capital nécessaires.

Votre conseil a pris, dès le début de 1930, les dispositions permettant de réduire, dans toute la mesure compatible avec la conservation des actifs déjà constitués, les avances de trésorerie demandées par ces sociétés, mais il n'a pas cru devoir refuser son appui à celles dont l'avenir paraissait devoir être assuré lorsque les conditions économiques redeviendraient normales.

C'est au moment même où votre Société avait besoin de se procurer des liquidités que la baisse profonde des valeurs en Bourse et même l'arrêt presque complet des transactions sur certaines catégories de titres ont rendu les réalisations de portefeuille très onéreuses et souvent impossibles. En même temps, les sociétés et les particuliers auxquels des crédits avals ont été accordés, gravement touchés par la crise, ont dû souvent demander des délais pour rembourser leurs dettes.

Vers la fin de l'année, les défaillances de certains groupes financiers engagés dans des opérations spéculatives ont ébranlé la confiance des déposants et, bien que n'ayant aucun rapport avec les Établissements en situation difficile, il nous a fallu faire face à des retraits de fonds très importants, surtout en Extrême-Orient.

Nous avons pu répondre à toutes les demandes qui nous ont été adressées, mais devant le resserrement continu de nos ressources liquides, nous avons dû renoncer à l'isolement dans lequel nous étions restés depuis la fin de 1926 et nous rapprocher de groupes bancaires puissants qui ont bien voulu nous assurer les facilités de trésorerie dont nous avons besoin.

Le bilan que nous vous présentons a été établi avec une grande rigueur : votre conseil a jugé indispensable d'amortir le portefeuille au delà même des cours cotés au 31 décembre dernier et de constituer des provisions couvrant tous les risques relatifs aux créances douteuses ou aux engagements pris solidairement avec d'autres sociétés. Il en est résulté la disparition presque complète des réserves qui figuraient au bilan précédent.

D'aucuns penseront peut-être qu'une telle prudence est excessive et inspirée trop exclusivement par les circonstances défavorables du moment : votre conseil estime, au contraire, qu'en raison de l'incertitude qui règne encore sur la durée et sur la profondeur de la crise générale, il convient de procéder à un assainissement complet de tous les postes du bilan.

*
* * *

Nous avons, au cours de l'exercice 1930, prêté notre concours aux augmentations de capital des sociétés suivantes :

- Société des Tramways du Tonkin,
- Société Indochinoise des Cultures Tropicales.
- Société Coloniale d'Éclairage et d'Énergie.
- Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston,
- Société Centrale pour l'industrie Électrique,
- Société des Papeteries de l'Indochine,
- Société des Sucrieries et Raffineries de l'Indochine.

D'autre part, nous avons participé au placement des obligations émises par les Sociétés ci-après

- Société des Soieries F. Ducharme,
- Compagnie Centrale d'Énergie Électrique.
- Manufacture Française de Tapis et Couvertures,
- Crédit Foncier Agricole de l'Indochine.
- Crédit Foncier de l'Ouest-Africain.

Nous allons maintenant résumer brièvement les caractéristiques principales de l'activité déployée en 1930 par les sociétés dans lesquelles nous avons des intérêts importants.

Nous devons vous signaler d'abord que, depuis la dernière assemblée générale, nous avons réalisé à des conditions avantageuses la totalité des titres de la Société Anonyme de Publications Périodiques et de la Compagnie Centrale d'Énergie Électrique que nous possédions en portefeuille.

Affaires métropolitaines

Nos participations dans la Société Franco-Belge de Matériel de Chemins de fer, la Société Rateau, la Manufacture Française de Tapis et Couvertures, la Société Algérienne d'Éclairage et de Force nous ont rapporté, pour le dernier exercice, un intérêt satisfaisant.

En ce qui concerne les affaires de soieries, la Société des Soieries F. Ducharme et la Société d'impression Nouveauté sur Etoffes paraissent supporter, sans en être sensiblement affectées, la crise que subit leur industrie. Le chiffre d'affaires des Établissements Vautheret, Gros et Laforge, a diminué, de même que celui de la Société Anonyme des Établissements Pierre Bluche, mais nous avons confiance dans l'avenir de ces affaires dont la situation financière reste saine.

Malgré les progrès réalisés dans ses fabrications, la Société Nouvelle du Valdor a subi les effets de la restriction de consommation des cigarettes dans les pays où elle exporte.

Le Caoutchouc Industriel a maintenu son chiffre d'affaires et ses bénéfices. La Société cherche à élargir ses débouchés en étudiant la fabrication des tapis en caoutchouc.

Devant la crise persistante de l'industrie textile, la Société dauphinoise de constructions mécaniques a préféré cesser ses fabrications ; elle a cédé son actif industriel et ses brevets à des sociétés plus anciennes et plus puissantes.

La Compagnie Immobilière et Foncière France-Indochine vient de terminer son immeuble du boulevard Malesherbes et elle poursuit l'exécution de son programme à Ax-les-Termes. L'importante participation que nous avons dans cette Société n'est donc pas encore arrivée à sa période de productivité.

Affaires indochinoises

Les affaires immobilières ont fait preuve d'une résistance particulière devant la crise qui sévit en Extrême-Orient. Le Crédit Foncier de l'Indochine et sa filiale, le Crédit Foncier Agricole de l'Indochine, ont continué à développer leurs opérations hypothécaires, les gages étant d'ailleurs évalués avec une prudence toute spéciale en raison des circonstances. L'Union Immobilière Indochinoise, dans laquelle nous avons des intérêts très importants, possède presque exclusivement des immeubles productifs ; sa situation et ses revenus demeurent très satisfaisants, étant donné la multiplicité et la diversité de ses propriétés.

Nous avons augmenté notre participation dans les affaires électriques : la Société Indochinoise d'Électricité et la Société Coloniale d'Éclairage et d'Énergie ; la seconde de ces affaires continue l'électrification des provinces du sud de la Cochinchine, où elle établit un réseau à haute tension étendu. La Société des Tramways du Tonkin se développe normalement et l'on doit espérer que ses bénéfices s'accroîtront d'une manière intéressante dès qu'elle aura terminé les importants travaux de remise en état de ses lignes qui sont en cours depuis 1928.

Les anciennes affaires de plantations bénéficient du droit de douane qui valorise le caoutchouc indochinois et les nouvelles reçoivent des avances gouvernementales qui diminuent très largement leurs appels de fonds. La Société des Caoutchoucs de l'Indochine, la Société Indochinoise des Cultures Tropicales et la Société des

Caoutchoucs de Binh-Loc, à l'abri de cette protection, prennent toutes les mesures possibles pour restreindre leur prix de revient et développer le greffage de l'hévéa. La culture du thé reste, d'autre part, très satisfaisante. Celle de la canne à sucre progresse lentement et l'expérience du café ne paraît pas encourageante.

La Société Française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics, la Société Anonyme de Chalandage et Remorquage de l'Indochine et la Société des Papeteries de l'Indochine ont accru régulièrement leur activité et leurs bénéfices ont marqué des progrès intéressants. Il en est de même des Phosphates du Tonkin et de l'imprimerie d'Extrême-Orient, mais la première doit suivre une ligne de conduite très prudente en raison de la crise du riz ; la seconde, éprouvée exceptionnellement pendant la première moitié de son dernier exercice par la baisse de la piastre, a repris, depuis la stabilisation, sa marche normale.

La Société des Sucrieries et Raffineries de l'Indochine a rétabli, après sa réduction de capital, sa situation industrielle et la rentabilité de son capital nouveau paraît assurée.

La Société des Verreries d'Extrême-Orient a continué pendant le dernier exercice la politique de réorganisation et de stricte économie qu'elle applique depuis plusieurs années ; les résultats de 1930 sont nettement encourageants et il est permis de penser que l'activité de cette entreprise est susceptible de devenir bénéficiaire.

La Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques est affectée par la crise qui sévit en Extrême-Orient. de même que la Société des Établissements Delignon.

La Société Cotonnière de Saïgon et la Société Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient ont continué à réaliser les éléments de leur actif.

Les sociétés de création récente : la Société des Salines de l'Indochine et la Compagnie des Voies Ferrées de Loc-Ninh et du Centre Indochinois font l'objet d'une surveillance des plus attentives ; elles nous donnent toute satisfaction. Nous avons pris un intérêt dans la Compagnie Agricole Franco-Annamite qui possède des rizières importantes dans le Sud de la Cochinchine.

Affaires d'Afrique

L'activité du Crédit Foncier de l'Ouest-Africain a continué normalement au Maroc et dans les colonies où il a créé des agences. Les bénéfices du second exercice sont en très sensible augmentation par rapport à ceux du premier.

La Compagnie des Eaux et Electricité de l'Ouest-Africain a réalisé, pour son premier exercice, des bénéfices entièrement conformes à ses prévisions.

La Société Les Ports Coloniaux a pris position pour obtenir des contrats d'exploitation les principaux ports du Sénégal et du golfe de Guinée.

La Société Le Commerce Africain a repris les établissements antérieurement exploités par les Comptoirs Sénégalais. Ses résultats se ressentent nécessairement des difficultés économiques qui éprouvent spécialement les colonies de l'Ouest-Africain.

Des deux sociétés de plantations de Madagascar, la Société des Plantes à Parfums de Madagascar a maintenu sa situation grâce à des contrats de vente à longue durée. La Société Malgache de Cultures, traitant exclusivement le sial, a souffert de la baisse brusque de son produit que viendra tempérer, pour l'avenir, la prime à l'exportation de création récente.

Les trois affaires minières de Madagascar poursuivent dans des voies différentes le relèvement industriel largement amorcé depuis l'année dernière : la Société des Gemmes de Madagascar adapte sa production aux possibilités d'absorption du marché. L'Union des Graphites s'est rapprochée d'un groupe voisin pour créer la Société Générale des Graphites qui l'a absorbée. La Société des Minerais de la Grande Ile est arrivée à améliorer très sérieusement sa position ; elle équilibrerait même son exploitation si elle n'était lourdement obérée par ses dettes passées. Une reprise de l'activité industrielle en matière électrique laisserait entrevoir la possibilité d'un avenir intéressant après réorganisation financière.

La Société des Salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar a consolidé sa situation prépondérante sur les deux marchés de Madagascar et d'Abyssinie. Nous avons participé avec elle, en mai 1930, à la création de la Société Franco-Ethiopienne pour le Commerce du Sel. dont les premiers résultats répondent à l'attente des fondateurs.

.....

Les pouvoirs de notre administrateur, M. René Bouvier, expirent cette année. Nous vous proposons sa réélection pour une nouvelle période de six ans.

Depuis la clôture de l'exercice 1930, M. Octave Homberg nous a adressé sa démission d'administrateur, son état de santé ne lui permettant plus de suivre régulièrement les affaires sociales. Nous pensons que vous voudrez bien vous associer aux regrets que nous inspire la détermination du fondateur de notre Société.

.....

Enfin, vous aurez à nommer deux commissaires chargés de vous présenter, lors de votre prochaine assemblée générale ordinaire, un rapport sur les comptes de l'exercice en cours et à fixer la rémunération qui leur sera allouée.

MM. Gaston Paitel et Jean Thierry, commissaires sortants, sont rééligibles.

.....

ALLOCUTION DU PRESENT

Messieurs,

Le rapport dont il vient de vous être donné lecture, vous expose avec netteté la situation actuelle de votre société et le rapport de vos commissaires aux comptes, décrit de la façon la plus précise, les variations qui sont intervenues au cours de l'exercice 1930 dans les différents postes du bilan. Certes, les sacrifices qu'il nous a paru nécessaire de vous demander sont lourds. Sans revenir sur leur montant, il nous semble opportun de vous rappeler les circonstances principales qui ont influencé la gestion récente de votre société.

La Société Financière Française et Coloniale a obtenu depuis sa fondation des résultats bénéficiaires importants, grâce à une efficacité exceptionnelle dans l'utilisation des capitaux qu'elle employait. Elle a travaillé, en effet, avec un capital très faible. Elle a cumulé des réserves élevées qu'elle vous demande aujourd'hui d'absorber. D'autre part, elle a pratiqué de larges distributions de dividendes, de façon à répartir immédiatement ses gains entre ses actionnaires ; elle a dû supposer, par conséquent, qu'ils acceptaient de courir la chance de connaître des années de restriction, comme ils connaissaient des années d'abondance. La crise sérieuse, traversée par l'économie coloniale, et notamment, par l'Indochine, la crise générale, qui a déferlé sur le monde — enfin, la crise de découragement que connaît la Bourse, furent les trois causes d'arrêt concomitantes intervenues pour entraver l'activité normale de votre société.

Nous avons cru, néanmoins, bien servir vos intérêts en ne vous abandonnant pas dans une crise, qui nous paraît rappeler, par ses excès de pessimisme, les excès commis en d'autre temps par l'exagération de la confiance dans l'avenir.

Nous avons donc continué à soutenir les affaires qui ont connu une fortune méritée et même à participer à de nouvelles entreprises, mais à la condition que celles-ci fussent de premier ordre et immédiatement ou très prochainement rentables. C'est ainsi que nous avons développé nos participations dans trois affaires électriques. (Société Coloniale d'Eclairage et d'Energie, Tramways du Tonkin. Eaux et Electricité de l'Ouest-Africain), dans le Crédit Foncier de l'Ouest-Africain. l'Union Immobilière Indochinoise, les Papeteries de l'Indochine, les Sucrieries et Raffineries de l'Indochine et le Chemin de Fer de Lôc-Ninh. Ces affaires nous paraissent en effet et nous semblent toujours assurées d'un avenir relativement certain, grâce aux concessions dont elles jouissent ou. à la résistance d'un marché local moins sensible aux crises mondiales atteignant des produits de grande concurrence.

Cette politique ne pouvait évidemment pas nous mettre à l'abri des difficultés qui nous menaçaient du -fait d'autres entreprises dans lesquelles nous avons des participations plus anciennes, qui nous infligent de lourdes pertes, à la fois par la diminution de valeur de leurs titres, et par les aléas que nous faisait courir le remboursement de nos créances. Nous pensons simplement que les difficultés devant lesquelles nous nous trouvions ne devaient pas être une raison d'inaction et une excuse pour une passivité que les circonstances auraient semblé justifier, mais que nous estimions particulièrement dommageables à vos intérêts qui n'étaient déjà que trop atteints par la crise.

La S. F. F. C. avait donc besoin de capitaux pour continuer ce qu'elle estimait être le meilleur de son activité, alors que le courant normal d'échanges ou de placement était désamorcé et que l'argent préférait attendre au lieu de s'employer.

Votre conseil a donc décidé de recourir, momentanément, à des crédits bancaires si ceux-ci étaient indispensables, et surtout à appeler les trois derniers quarts du capital social, de façon à compléter, jusqu'à leur total véritable, les ressources propres et durables de votre Société.

ALLOCUTION DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Messieurs,

Nous allons maintenant donner la parole à ceux de MM. les actionnaires qui auraient des observations à formuler ou des questions à poser ; mais, auparavant, je me demande s'il ne conviendrait pas que je vous donne, en quelques mots, des indications sommaires sur les événements qui se sont passés depuis le mois de décembre dernier, car cette connaissance vous est indispensable pour que la discussion qui va s'engager puisse se dérouler en toute clarté.

Notre ancien président, M. Octave Homberg, avait engagé dès le début du mois de décembre 1930, des pourparlers en vue d'obtenir de diverses banques les concours financiers qui lui paraissaient nécessaires. Au cours d'une conférence, à laquelle j'assistais, il a été frappé d'une syncope dont il ne s'est pas remis et malgré les efforts qu'il a faits pour dominer le mal, il a dû, quarante-huit heures, après s'éloigner définitivement des affaires. Nous ne l'avons plus revu, et nous avons été ainsi privés de son concours, au moment où il nous aurait été extrêmement utile, pour ne pas dire indispensable.

Les administrateurs restants de votre conseil ont fait pour le mieux certes, la tâche était lourde, car M. Octave Homberg, fondateur de la société, président et administrateur délégué depuis l'origine, président de près de 25 sociétés filiales ou associées, occupait une place tellement importante dans la maison, qu'il était vraiment très difficile de suppléer du jour au lendemain à son absence. Grâce au concours du groupe bancaire, dont la composition vous est connue, et auquel le conseil est heureux de rendre hommage devant vous, les concours immédiats de trésorerie qui devenaient indispensables dès janvier 1931, nous ont été fournis et la gestion de la Société a été assurée dans les meilleures conditions possibles. Vous en jugerez par le chiffre des séances du comité qui ont été tenues par le groupe bancaire et les représentants de la Société Financière et Coloniale, tant avant l'obtention des crédits qu'après ; il n'a pas été de moins de 42.

D'autre part, l'organisation de nos agences en Indochine et le fonctionnement de nos filiales ont été étudiés minutieusement par l'un de nos excellents collaborateurs, M. Giscard d'Estaing, qui avait été envoyé sur place ; des précisions complémentaires nous ont d'ailleurs été apportées par le directeur de Saïgon que nous avons fait venir temporairement à Paris.

En somme, dans toutes les directions, l'effort maximum a été fait pour réunir la documentation la plus sûre : mettre au point, l'organisation de la Société Financière

Française et Coloniale, alléger ou redresser la situation de certaines filiales, réduire nos engagements et préparer dans le délai minimum un bilan sincère et complet.

Dés que ce bilan a été établi, nous avons tenu à vous convoquer en assemblée générale pour vous exposer la situation et recueillir vos avis.

J'ai terminé, Messieurs, et je vous passe la parole. Je vous suggérerais seulement, pour que nous puissions répondre à tous aussi complètement et aussi clairement que nous le souhaitons, d'avoir l'amabilité d'être brefs. Bien entendu, si vous désirez nous interroger non seulement sur la société, mais encore sur les filiales, dont la gestion nous incombe plus spécialement, nous ne manquerons pas de vous répondre.

Société financière française et coloniale
(*Le Journal des finances*, 10 juillet 1931)

Pour l'exercice 1928, la Société financière française et coloniale avait distribué un dividende de 140 fr. par action. Pour l'exercice 1929, le dividende devait être ramené à 80 fr. pour un capital porté, il est vrai, à 96 millions, mais libéré en partie seulement. Le rapport présenté à l'assemblée du 5 mai 1930 se teintait de gris.

Il était bientôt certain que la situation, en conséquence de la crise boursière et de la crise coloniale, s'affaiblissait. En décembre, on apprenait que la Financière Française et Coloniale, obligée à demander du secours, l'avait trouvé auprès d'un groupe bancaire composé de la Banque de l'Indochine, de la Banque Lazard et de la Banque de l'Union Parisienne, qui, tout en laissant très provisoirement M. O. Homberg au fauteuil présidentiel, choisissait deux autres membres du conseil — MM. Léon Boulle et René Bouvier — nommés administrateurs délégués — pour le représenter et organiser, sous son contrôle, l'épuration nécessaire.

On attendait donc avec impatience l'assemblée appelée à prendre connaissance des comptes de 1930.

Cette assemblée a eu lieu le 1^{er} juillet.

M. O. Homberg ne la présidait pas. Depuis janvier il s'est retiré du conseil pour des « raisons de santé », peut-être diplomatiques, peut-être vraies aussi.

La réévaluation exigée, par la Banque de l'Indochine et ses associées, des postes douteux du bilan de la Financière Française et Coloniale, est sévère. Pour équilibrer les dépréciations infligées à l'actif, il a fallu rayer du passif toutes les réserves (sauf la réserve légale), le report antérieur, le faible bénéfice dégagé pour 1930.

Voici, du reste, comment se comparent les chapitres essentiels du bilan de 1930 — après réévaluation — à ceux du bilan de 1929, après passation des écritures (en 1.000 francs) :

ACTIF	1929	1930	Amortis. effectués
Immeubles	28.476	19.073	10.000
Portefeuille-titres	204.059	139.689	81.830
Débiteurs divers	160.139	158.524	31.743
Débit. par accept.	—	21.400	—
P.-effets et val. Très.	13.902	12.870	—

Caisse et banques	51.08	13.615	—
Actionnaires	52.541	37.248	—
PASSIF			
Capital	96.000	96.000	—
Réserves (1)	149.544	6.734	—
Provision	—	20.400	—
Acceptations	—	21.400	—
Créditeurs	245.154	235.561	—

(1) Y compris pour simplification le solde reporté fin 1929 : 14:953.000 francs.

Des 149.544.000 francs de réserves figurant au bilan de 1929, il ne reste que les 7 millions de la réserve légale, la provision de 20.400.000 francs a, en effet, une affectation bien déterminée qui est de couvrir les risques que comportent la rentrée, prévue à longue échéance, de certaines créances figurant dans le portefeuille-effets et parmi les débiteurs. Les acceptations représentent, de leur côté, des éléments que l'on déclare être bons mais qui risquent de ne pouvoir être mobilisés de longtemps.

Compte tenu de l'application immédiate du petit bénéfice de 1930 à la dépréciation de l'actif, c'est une amputation de 144 millions que celui-ci a subie.

Est-elle suffisante ? Des actionnaires s'en sont inquiétés. M. Boule, administrateur délégué, M. Toché, directeur général, se sont employés à les rassurer.

C'est pour vivre que la Financière Française et Coloniale a dû rechercher un appui. Sa trésorerie, comparativement à l'importance des engagements était, fin 1930, pratiquement à sec. Il n'y avait, plus de fonds de roulement ; il fallait parer aux échéances. Actuellement encore, elle est sans ressources propres appréciables. Pour les reformer, le premier soin du conseil est d'exiger le versement du capital non libéré qui est appelé pour le 17 août ; 37 millions vont ainsi entrer dans les caisses. Il est probable, du reste, que ces ressources ne seront pas suffisantes. À quels moyens recourra-t-on pour recruter le complément indispensable ? Il est trop tôt pour en préjuger. De toute manière, une période de recueillement s'impose à la Financière Française et Coloniale, période dont les circonstances générales conditionneront pour une large part la durée. Toutefois, on ne saurait oublier qu'elle est désormais fortement étayée.

Tu te rends compte.
 VOLEURS DE SAC ET DE CORDE
 par Dinah
 (Les Annales coloniales, 1^{er} décembre 1931)

Voici une importante nouvelle, que je n'empresse de faire connaître aux milliers de petits et gros porteurs ruinés de valeurs coloniales minières et caoutchoutières de Donogoo, et qui ont vu fondre leur précieux saint-frusquin dans les affaires de M. Octave Homberg-Robert Macaire et Cie.

Nous ne pouvons pas accorder moins d'un bas de colonne à cette information sensationnelle qui a tenu les flamboyantes manchettes des grands journaux américains. À vous qui pleurez le magot subtilisé par les Serge de Lenz de la finance, lisez et vous serez consolés :

Lorsque la Bank of Tampa ferma ses guichets, en 1911, nombreux furent les déposants qui crurent avoir perdu irrémédiablement leur argent. Or, aujourd'hui, vingt ans après, M. J.-A. Griffin, qui fut chargé de la liquidation judiciaire, est en mesure d'annoncer, dans son rapport final, que tous les déposants ont été remboursés de la totalité de leurs avoirs et ont touché, en outre, un intérêt complémentaire de 8 %. Une fois toutes les dettes amorties, il restait un solde de 3.095 dollars qui a été versé au Trésor de l'État de Floride.

Puisse le cœur des souscripteurs désargentés se raccrocher à ce faible espoir « vert liseré » (c'est la Revue des mariages désespérés).

Octave Homberg-Robert-Macaire et Cie, gorgé de Légion d'honneur, de conseils d'administration, consacré « Grand Animateur colonial » ne peut pas faire moins que la Bank of Tampa.

Le tout est de savoir tenir ; avis à MM. les porteurs de vignettes dévalorisées.

=====

Société financière française et coloniale
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 octobre 1931)

Pour répondre à des bruits défavorables, la société a fait savoir qu'elle se trouve, actuellement, à l'abri de toutes difficultés de trésorerie. Le programme d'assainissement de la situation est poursuivi méthodiquement et a déjà été réalisé en grande partie.

Société financière française et coloniale
(*Le Journal des débats*, 8 septembre 1932)

Le temps est loin où M. Octave Homberg, passant en revue la longue liste des sociétés affiliées et des filiales de la Financière et coloniale, tant en Indochine, en Afrique et à Madagascar que dans la métropole (elles dépassent le chiffre de quarante) se félicitait d' « avoir vu grand ».

L'horizon, dont le rapport lu à l'assemblée d'hier, a, conformément à la tradition, effectué le tour, est singulièrement embrumé.

Certaines participations ont été réalisées ; parmi les affaires indochinoises, le compte de résultats du Crédit foncier de l'Indochine* se solde par une perte d'environ 4 millions, et l'exercice de beaucoup des affaires d'Afrique est déficitaire.

La société mère a soutenu, dans toute la mesure de ses forces, ses sociétés filiales, soit financièrement, soit en intervenant directement dans leur gestion. Cet appui, étant donné sa situation, ne pouvait être considérable. Il n'a pas dépassé, pendant l'exercice écoulé, 12 millions.

C'est que, en vérité, la Financière française et coloniale reste encore assez lourdement endettée, malgré l'effort d'assainissement pratiqué en 1931. Aux 156.084.808 fr. d'exigibilités (contre 235.561.375 fr. au 31 décembre 1930) le bilan oppose, en dehors du portefeuille-titres, évalué à 81.646.932 fr. et qui constitue l'élément essentiel de travail, 3.475.567 fr. en caisse et banques, 3 millions 354.797 francs de portefeuille-effets et 118.206.496 fr. de débiteurs, plus les 11,3 millions de capital non libéré.

Mais le rapport indique que les concours financiers et les crédits bancaires, grâce auxquels la société a pu faire face à tous les remboursements, n'ont été que partiellement renouvelés.

Les pertes de la Financière française et coloniale sont-elles définitives ? La dévaluation de l'actif l'est-elle également ? Le rapport déclare prudemment qu'il n'est pas déraisonnable d'espérer que certaines d'entre elles s'atténueront sérieusement.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*Le Temps*, 12 septembre 1932)

Ainsi que le *Temps* l'a déjà indiqué, les comptes de l'exercice 1931 se soldant, après 59.391.607 francs d'amortissements, par un déficit de 61 millions 624.828 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 6 septembre.

« L'actif de notre société, expose le conseil dans son rapport, a subi la dépréciation résultant, d'une part, de la baisse des valeurs mobilières et, d'autre part, de la diminution de la capacité de paiement de certains de nos débiteurs ; c'est pourquoi nous avons cru devoir vous proposer des amortissements qui font apparaître au bilan une perte sérieuse.

Nous devons vous dire, par contre, que si dans un souci de précision et de sincérité nous avons tenu à comptabiliser tous les postes de notre actif à leur valeur estimée au 31 décembre dernier, on peut espérer que plusieurs d'entre eux se revaloriseront dans l'avenir, soit par l'amélioration des conditions boursières, soit par suite des progrès à attendre de certaines entreprises.

La politique qu'a suivie votre conseil dans ces circonstances si difficiles a été inspirée par les principes que vous a exposés notre président dans son allocution à l'assemblée de l'année dernière : assainir la situation résultant du passé et valoriser, dans toute la mesure possible, les éléments de l'actif.

Avant tout, nous avons poursuivi de la façon la plus énergique la réduction de nos engagements ; le bilan que vous avez sous les yeux vous montre les résultats que nous avons obtenus : nos exigibilités sont passées de 235 millions et demi à 156 millions du 31 décembre 1930 au 31 décembre 1931, marquant ainsi une diminution de près de 80 millions.

Les ressources nécessaires pour ces remboursements nous ont été fournies d'abord par la libération des actions de notre société qui, au 31 décembre dernier, nous avait procuré une rentrée de 26 millions environ, ensuite par l'aliénation de certains postes de notre portefeuille qui étaient susceptibles d'une réalisation satisfaisante et dont la disparition n'était pas de nature à compromettre l'avenir de notre société, enfin par certaines récupérations que nous avons pu effectuer sur nos débiteurs.

En ce qui concerne ceux-ci, nous avons agi énergiquement sur ceux qui étaient en mesure d'effectuer des remboursements ; par contre, il nous a semblé que, vis-à-vis de ceux dont les capacités de paiement étaient réduites par les circonstances, il valait mieux user de ménagements et ne pas provoquer, par des exécutions qui ne nous auraient désintéressés que partiellement, la ruine définitive de particuliers ou d'entreprises susceptibles, grâce à des délais ou à la faveur d'une amélioration de la situation générale, de retrouver les moyens de se libérer complètement. C'est surtout à l'égard de nos débiteurs indochinois que nous avons été amenés à pratiquer cette politique, répondant en cela au désir maintes fois exprimé par la haute administration indochinoise, qui fait actuellement les plus grands efforts pour éviter la destruction définitive de situations personnelles ou d'entreprises édifiées souvent à grand peine avant la période des difficultés.

D'autre part, votre conseil s'est préoccupé de préparer par tous les moyens en son pouvoir le redressement de la société : à cet effet, il a continué à aider soit financièrement, soit techniquement, les affaires dans lesquelles votre société a des participations importantes, lorsque leur situation et leurs résultats actuels permettent

d'escompter dans un avenir prochain un rendement intéressant. Par contre, il s'est refusé de la manière la plus ferme à prendre tout risque nouveau vis-à-vis des entreprises dont l'avenir n'était pas assuré. »

En ce qui concerne les participations de la société, nous extrayons du rapport du conseil les quelques indications suivantes

La Société des soieries F. Ducharne peut attendre sans être trop éprouvée l'amélioration de la situation générale.

Ayant un bilan parfaitement sain et une trésorerie très aisée, la Société Vautheret, Gros et Laforge devrait réaliser des bénéfices, même avec une amélioration minimale des conditions actuelles.

Le Crédit foncier de l'Indochine reste dans une situation très forte ; son rôle ne pourra que s'étendre grâce aux nouveaux accords qu'il a passés avec le Crédit foncier de France et en raison des diverses mesures envisagées par le gouvernement général de l'Indochine pour faire intervenir les établissements de crédit foncier dans les avances aux riziculteurs.

La Société coloniale d'éclairage négocie actuellement avec l'administration indochinoise un contrat pour l'électrification générale des provinces de Cochinchine où s'étend sa concession. L'amélioration de la situation économique dans ces provinces, qui sont celles de l'Union indochinoise où règne la plus grande prospérité quand l'exportation du riz se fait normalement, devrait permettre à la société, dans un délai assez proche, de rémunérer son capital.

La Société des caoutchoucs de l'Indochine a procédé, dans le courant de 1931, à une augmentation de capital de 15 à 20 millions, à laquelle nous avons prêté notre concours. Sa situation financière est absolument saine, et, par ailleurs, une politique sévère d'économie lui a permis d'équilibrer sensiblement son compte d'exploitation. L'Indochinoise de cultures tropicales nous semble l'une des affaires indochinoises appelées à un bel avenir en raison de la réussite de ses plantations de caoutchouc et de thé et des prix de revient très favorables qu'elle doit obtenir.

La Société des verreries d'Extrême-Orient a été réorganisée financièrement par nos soins avec le concours de la Compagnie de Saint-Gobain et des Glaces nationales belges.

La Société de chalandage et remorquage de l'Indochine a réalisé un chiffre d'affaires et un bénéfice net qui sont en légère progression par rapport à l'exercice précédent, ce qui, dans les circonstances actuelles, est à souligner particulièrement. La trésorerie est large et la flotte est parfaitement entretenue.

Grâce à la division de ses risques entre le Maroc, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Congo et l'Afrique équatoriale, le Crédit foncier de l'Ouest-africain a été peu affecté par les répercussions de la crise générale sur certaines colonies africaines

La Société des minerais de la Grande Ile a arrêté sa production et elle sert, au moyen de ses stocks, les demandes qu'elle reçoit ; la consommation de mica est, d'ailleurs, très réduite en raison du ralentissement d'activité des affaires de construction de matériel électrique.

La Société des salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar a obtenu en 1931 des résultats satisfaisants. Malgré une forte concurrence sur tous les marchés, elle a pu maintenir ses bénéfices sensiblement au niveau de l'année 1930 et distribuer un dividende de 15 % aux actions.

Ainsi que nous l'avons annoncé l'année dernière, la Société franco-éthiopienne pour le commerce du sel a obtenu, dès son premier exercice, des résultats bénéficiaires qui ont permis la répartition aux actions et aux parts d'importants dividendes.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que nous sommes arrivés à alléger votre société de la charge que constituait le financement de trop nombreuses entreprises. Les participations que nous avons conservées représentent une valeur qui dépend

évidemment de l'évolution générale économique qui commande les prix ; du moins sont-elles en elles-mêmes susceptibles de traverser les circonstances difficiles de l'heure sans nous demander un concours de trésorerie. Aussi, votre société est-elle fondée à espérer que de nouvelles complications ne viendront pas annuler ses efforts persévérants.

Dans son allocution, l'administrateur délégué a déclaré notamment :

« Les propositions qui vous sont faites comportent une dévaluation importante de votre actif ; une semblable ligne de conduite était-elle justifiée ? À notre avis, il convenait d'estimer avec la plus grande prudence les postes portefeuille et débiteurs divers, mais ces estimations, et par conséquent les pertes comptables qu'elles entraînent, peuvent avoir un caractère provisoire si les circonstances économiques s'améliorent ; nous l'avons dit dans le rapport et nous croyons devoir insister sur ce point. Nos créances peuvent rentrer dans de meilleures conditions. Et, d'autre part, il n'est pas interdit d'espérer d'intéressantes plus-values sur notre portefeuille. En ce qui concerne ce dernier point, une grande réserve s'impose évidemment puisqu'il s'agit d'événements sur lesquels nous n'avons aucune action ; mais si l'activité financière renaît dans une certaine mesure, votre portefeuille ne peut manquer d'en être favorablement affecté, car il est composé de participations appréciées dans des conditions sévères et qui s'appliquent à des entreprises d'avenir.

La ligne de conduite qui nous a guidés dans nos réalisations a été, en effet, de ne pas vendre à perte les participations dont nous avons décidé l'aliénation, mais au contraire de les conserver si elles étaient dépréciées sans motif. C'est ainsi que toutes les ventes d'actif réalisées en 1931 l'ont été avec profit, c'est-à-dire à des cours supérieurs aux cours du bilan au 31 décembre 1930. »

En même temps, nous nous sommes efforcés de conserver, en plus des titres difficilement réalisables à l'heure actuelle, les éléments de votre portefeuille qui nous assurent une position importante dans des affaires saines, prospères, ou que nous considérons comme éprouvées de manière temporaire seulement. Et nous les inventorions à des cours tenant compte du marasme général. Les pertes apparaissant au bilan sont-elles, dans ces conditions, des pertes définitives ? Il n'est pas déraisonnable d'espérer que certaines d'entre elles s'atténuent sérieusement. »

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE & COLONIALE

Assemblée ordinaire du 6 septembre 1932

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 18 septembre 1932)

Les actionnaires se sont réunis le 6 septembre en assemblée ordinaire annuelle, sous la présidence de M. Camille Barrère, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents, MM. Bursaux et Jarry, comme scrutateurs. M. du Rostu⁶ remplissait les fonctions de secrétaire.

1.052 actionnaires possédant ensemble 41.720 actions A et 105.414 actions B., étaient présents ou représentés.

⁶ Georges Levesque du Rostu (Ancenis, 1888-Paris-XIII^e, 1974) : docteur en droit, attaché au Crédit industriel et commercial, puis secrétaire général de la Société financière française et coloniale, son représentant dans de nombreuses filiales comme scrutateur, commissaire des comptes, administrateur.

Marié à Emma Margueritte. Dont : Philippe (mpf), Bernard (marié à Marie Lenté) et Claude (mariée à François Lenté, frère de la précédente et fils d'une Laveissière, de la famille des négociants en métaux). François Lenté sera pdg de J. Laveissière fils, d'Escaut-et-Meuse, des Acéries de Paris-Outreau, administrateur de Vallourec, etc.

.....

Assemblée générale
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 septembre 1932)

Constitution : le 9 novembre 1920, pour une durée de 50 ans. Objet : Toutes opérations financières, industrielles, commerciales, minières, agricoles, mobilières ou immobilières, toutes entreprises de travaux publics ou de transport, tant en France que dans les colonies ou à l'étranger et plus particulièrement effectuer toutes les opérations d'un établissement de banque. Capital social : 96 millions de francs, divisé en 160.000 actions de 300 fr. dites A dont la plus grande partie libérée de 125 fr. seulement et, en 106.000 actions de 100 fr. dites B et nominatives. À l'origine, 5 millions ; porté, en 1921, à 10 millions ; en 1923, à 20 millions ; en juin 1924, à 30 millions ; en mars 1926, à 30 millions ; en juin 1927, à 60 millions et, en juin 1929, au chiffre actuel. Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus :-15 % au conseil d'administration. Le solde à la disposition de l'assemblée, soit pour être affecté aux amortissements, soit pour être reparti aux actions. Toutefois, chaque action B n'a droit qu'à un vingt-cinquième du dividende supplémentaire attribué à chaque action A.

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1931, approuvés par l'assemblée du 6 septembre 1932, se soldent par une perte de 61.624.828 fr. 30 contre un bénéfice de 1.102.321 fr. 02 précédemment. Les intérêts, commissions et profits divers se sont élevés à 4.304.382 fr. 55, en moins-value de 1.400.000 fr. environ par rapport à ceux de 1930. Les frais généraux ont été ramenés de 4 millions 293.287 fr. 91 en 1930 à 3.679.909 fr. 41. Les charges financières, c'est-à-dire l'intérêt payé sur les avances faites à la Société s'élèvent à 2.857.693 fr. 70, en sorte que le résultat brut d'exploitation se traduit par un déficit de 2 millions 233.220 fr. 02.

D'autre part, le total des amortissements s'élève à 79.791.898 fr. 04. répartis de la manière suivante : 1° Portefeuille-titres, 45.054.541 fr. 01 ; 2° Débiteurs divers, 34.237.357 fr. 03 ; 3° Mobilier, 500.000 francs.

Les provisions constituées antérieurement s'élevaient à 20.400.290 fr. 96. Déduction faite de cette somme, le solde des amortissements s'élève à 59.391.007 fr. 68 qui, ajouté au déficit d'exploitation de 2.233.220 fr. 02 ci-dessus, fait apparaître une perte totale de 61.624.828 fr. 30.

L'actif de notre société, expose le conseil dans son rapport, subit la dépréciation résultant, d'une part, de la baisse des valeurs mobilières et, d'autre part, de la diminution de la capacité de paiement de certain de nos débiteurs ; c'est pourquoi nous avons cru devoir vous proposer des amortissements qui font apparaître au bilan une perte sérieuse.

Nous devons vous dire, par contre, que si, dans un souci de prévision et de sincérité, nous avons tenu à comptabiliser tous les postes de notre actif à leur valeur estimée au 31 décembre dernier, on peut espérer que plusieurs d'entre eux se revaloriseront dans l'avenir, soit par l'amélioration des conditions boursières, soit par suite des progrès à attendre de certaines entreprises.

La politique qu'a suivie votre conseil dans ces circonstances si difficiles a été inspirée par les principes que vous a exposés notre président dans son allocution à l'assemblée de l'année dernière ; assainir la situation résultant du passé et valoriser dans toute la mesure possible les éléments de l'actif.

Avant tout, nous avons poursuivi de la façon la plus énergique la réduction de nos engagements ; le bilan que vous avez sous les yeux vous montre les résultats que nous avons obtenus : nos exigibilités sont passées de 235 millions et demi à 136 millions du 31 décembre 1930 au 31 décembre 1931, marquant ainsi une diminution de près de 30 millions.

Les ressources nécessaires pour ces remboursements nous ont été fournies, d'abord, par la libération des actions de notre société qui, au 31 décembre dernier, nous avait procuré une entrée de 26 millions environ ; ensuite, par l'aliénation de certains postes de notre portefeuille qui étaient susceptibles d'une réalisation satisfaisante et dont la disparition n'était pas de nature à compromettre l'avenir de notre société ; enfin, par certaines récupérations que nous avons pu effectuer sur nos débiteurs.

Plus loin, il ajoute :

Nous n'avons pu poursuivre l'exécution du programme que nous venons de vous développer que grâce à divers concours qui nous ont permis de faire face à tous les remboursements qui nous ont été demandés sans être obligés de consentir l'aliénation hâtive et forcément désastreuse de certains de nos éléments d'actif, ou d'agir de façon brutale et destructive vis-à-vis de nos propres débiteurs. Les crédits bancaires, qui nous avaient été accordés à la fin de 1830, ont été partiellement renouvelés ; d'autre part, nous avons trouvé, auprès du Gouvernement général de l'Indochine et de la Banque de l'Indochine certaines facilités de durée suffisamment longue pour nous permettre de tirer de notre actif un parti satisfaisant. Il n'est pas inutile d'indiquer à ce propos que, contrairement à certaines allégations, aucune remise n'a été consentie à la Société Financière Française et Coloniale ; les établissements bancaires ou les organismes officiels n'ont d'ailleurs accordé leurs avances qu'avec des garanties matérielles les couvrant intégralement et moyennant des intérêts qui leur sont régulièrement versés.

Voici les deux derniers bilans :

	1930	1931
ACTIF		
Frais de constitution	1 00	1 00
Immobilisations	19.562.341 70	19.195.644 14
Mobilier et aménagement	2.386.073 22	
Actionnaires	37.248.750 00	11.357 925 00
Caisses et banques	13.614.714 28	
Effets et valeurs du Trésor	12.870.146 10	
Portefeuille titres	139.688.862 36	
Débiteurs par acceptations	139.688.862 36	
Débit, p. avals et cautions	—	30.363.787 74
Débiteurs divers	138.523.361 05	76.109.709 86
Avance taxe transmission	—	782.376 27
Comptes d'ordre	15.409.669 56	6.149.532 74
Résultats de l'exercice 1931	20.400.290 96	—
	<u>395.505.772 19</u>	<u>307.065.564 95</u>
PASSIF		
Capital	96.000.000 00	96.000.000 00
Réserve légale	6.734.436 31	6.734.436 31
Acceptations	21.400.000 00	11.460.000 00

Avals et cautions	—	30.636.787 74
Créditeurs divers	235.561.375 36	156.084.808 16
Comptes d'ordre	15.409.669 56	6.149.532 74
Provisions diverses	20.400.290 96	—
	<u>395.505.772 19</u>	<u>307.065.564 95</u>

La diminution de 88 millions 1/2 par rapport au bilan précédent est due principalement aux remboursements sur les comptes de dépôts : en effet, le montant du poste Créditeurs divers est passé de 235 millions 1/2 à 150 millions d'une année à l'autre, soit une différence de près de 80 millions.

Le poste Actionnaires est passé de 37 millions 248.750 fr. à 11.357.925 fr. à la suite de l'appel des trois derniers quarts du capital social devenus exigibles le 17 août 1931.

Les engagements par avals et cautions seront compris désormais dans un poste Débiteurs par avals et cautions qui s'élevait, au 31 décembre dernier, à 30.636.787 fr. 74. Ce chiffre se trouve réduit, à l'heure actuelle, à 5.837.050 fr.

Les Débiteurs divers en France et en Indochine passent de 138.523.301 fr. 03 à 70.109.709 fr. 80 après des amortissements considérables qui sont de 23.383.287 fr. 29 pour la France et 10 millions 854.070 fr. 34 pour l'Indochine, soit au total 34.237.357 fr. 03.

Dans son allocution, le Président a notamment déclaré :

La ligne de conduite qui nous a guidés dans nos réalisations a été, en effet, de ne pas vendre à perte les participations dont nous avons décidé l'aliénation, mais, au contraire, de les conserver si elles étaient dépréciées sans motif. C'est ainsi que toutes les ventes d'actif réalisées en 1931 l'ont été avec profit, c'est-à-dire à des cours supérieurs aux cours du bilan au 31 décembre 1930.

En même temps, nous nous sommes efforcés de conserver, en plus des titres difficilement réalisables à l'heure actuelle, les éléments de votre portefeuille qui nous assurent une position importante dans des affaires saines, prospères, ou que nous considérons comme éprouvées de manière temporaire seulement. Et nous les inventorions à des cours tenant compte du marasme général. Les pertes apparaissant au bilan sont-elles, dans ces conditions, des pertes définitives ? Il n'est pas déraisonnable d'espérer que certaines d'entre elles s'atténuent sérieusement.

Depuis notre dernière réunion, la politique de réalisations commencée fin 1930 a été résolument poursuivie et toutes les ventes de 1932 ont été conclues à des cours supérieurs à ceux du bilan dont nous vous proposons l'adoption. Nos engagements étaient ainsi descendus de 235 millions au début de 1931 à 156 millions à la fin de l'année ; ils sont ramenés aujourd'hui à 125 millions.

Par ailleurs, la Société Financière a soutenu, dans toute la mesure de ses forces, nos sociétés filiales, c'est-à-dire ces éléments fondamentaux de notre actif dont nous venons de parler, soit financièrement, soit en intervenant de manière directe dans leur gestion administrative et technique.

Étant donné notre situation, un appui financier important ne pouvait leur être consenti ; au total, il n'a pas dépassé une somme de 12 millions durant l'exercice écoulé. Pour le premier semestre de 1932, grâce à une gestion de plus en plus économique et sévère, à des combinaisons de fusion entre diverses affaires, grâce aussi aux crédits que nous leur avons parfois trouvés ailleurs, cet effort s'est trouvé encore considérablement réduit ; il est maintenant pratiquement nul.

En dépit de ces économies sévères, ces affaires, dans l'ensemble, n'ont pas souffert profondément ; elles se trouvent, au contraire, pour la plupart, dans une situation consolidée qui est souvent préférable à l'équilibre factice que permettaient d'excessives facilités de trésorerie. Observons, en passant, qu'elles touchent à toutes les branches de

l'activité coloniale et constituent, par conséquent, une heureuse répartition de nos risques.

Dans le rapport, nous vous avons fourni des renseignements sur chacune des affaires vous intéressant. Votre attention doit être appelée spécialement sur celles dont la situation s'est nettement améliorée pendant l'année dernière, en particulier la Société Générale des Graphites, la Société des Sucreries et Raffineries de l'Indochine, la Société des Salines de l'Indochine et la Société des Verreries d'Extrême-Orient.

En résumé, la période difficile qui s'est ouverte en 1930 a été traversée sans que nous nous soyons vus dans l'obligation de nous séparer des principaux éléments d'actif de la société, éléments susceptibles, nous l'espérons, de plus-values ; notamment ont été conservées les affaires essentielles dont la gestion constitue le principal de notre activité, et dont, par conséquent, les progrès commandent notre avenir.

Ainsi s'est trouvé bien justifié l'effort que vous avez consenti en libérant vos actions, effort dont nous vous sommes particulièrement reconnaissants.

« Dans les circonstances difficiles de l'époque actuelle, a déclaré le Président en manière de conclusion, il semble téméraire de chercher à formuler des conclusions plus précises que celles qui viennent de vous être exposées. Nous croyons simplement que sans optimisme extrême, sans pessimisme exagéré, il faut continuer l'œuvre de redressement commencée il y a vingt mois et que l'on peut espérer, si les circonstances ne sont pas trop défavorables, que cette œuvre donnera de bons résultats. »

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
La promotion de l'Exposition coloniale
(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1932)

OFFICIERS

Bouvier (René). — Administrateur de sociétés [SFFC]. Chevalier du 12 août 1923.
Exposant à l'Exposition coloniale de 1931 : Classe 101 a.

René BOUVIER (1883-1954)

Né le 2 janvier 1883 à Grenoble.

Fils d'Albert Bouvier, fondateur des Papeteries de l'Indochine.

Directeur pendant cinq ans des usines de carbure de silicium de La Bathie (Savoie) de la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie (Ugine).

Maire de La Bathie (1909).

Administrateur délégué des Papeteries de l'Indo-Chine : procède à l'installation sur place (1913-mai 1915).

Mission aux USA, au Japon et en Indo-Chine pour plusieurs sociétés (1917-1918).

Agent colonial de la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie pour les produits fabriqués à La Bathie (1919).

Membre du Conseil supérieur des colonies (1921).

Épouse Juliette Michel, fille d'André Michel (1853-1925), professeur au Collège de France, conservateur des Musées nationaux, membre de l'Institut ; belle-sœur de Maurice Leenhardt, ethnologue, et de Edmond Vermeil, germaniste.

Secrétaire général du Syndicat national des fabricants de pâtes, papier et carton, conseiller du commerce extérieur de la France (1922).

Chevalier de la Légion d'honneur (1923).

Entre à la Société financière française et coloniale : secrétaire des Salines de Djibouti (1924), administrateur de la Société d'études pour la culture du coton en Indochine (démission 30 sept. 1926), administrateur de la SFFC, de la Société indochinoise de cultures tropicales et des Caoutchoucs de Binh-Loc (c. 1927), du Crédit foncier de l'Ouest-Africain (1928) et de la Banque commerciale africaine (1929), de la Société indochinoise de pyrotechnie (1930), administrateur délégué de la SFFC (1930), administrateur des Caoutchoucs de l'Indochine (1931), des Sucrieries et raffineries de l'Indochine, vice-président des Plantes à parfums de Madagascar, président de la Malgache de Cultures, administrateur de la Société franco-éthiopienne pour le commerce du sel (dès 1932).

Officier de la Légion d'honneur (1932) : alors domicilié 11, avenue Constant-Coquelin, Paris 7^e.

Administrateur de l'Union immobilière indochinoise (1933), vice-président de la SFFC (1933), administrateur des Verreries d'Extrême-Orient à Haïphong (1935), des Plantations indochinoises de thé (1936)(plus tard président).

Commandeur de la Légion d'honneur (1938).

Président des Papeteries de l'Indochine (1939), administrateur de l'Imprimerie d'Extrême-Orient, de la Société financière transafricaine à Casablanca (novembre 1941), administrateur délégué des caoutchoucs d'Extrême-Orient (CEXO)(1948)...

Publiciste prolifique, membre de l'Académie des sciences coloniales (1937).

Décédé le 17 juin 1954 à Paris 16^e, 3, r. de l'Amiral-d'Estaing, près du siège de la SOFFO.

Financière française et coloniale Assemblée générale du 6 septembre (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 novembre 1932)

Le conseil a signalé que l'actif social a subi, pendant le dernier exercice, la dépréciation résultant, d'une part, de la baisse des valeurs mobilières et, d'autre part, de la diminution de la capacité de paiement de certains des débiteurs.

Le conseil s'est inspirée [*sic*] du désir d'assainir la situation résultant du passé et de valoriser les éléments de l'actif. La société a pu ramener, du 31 décembre 1930 au 31 décembre 1931, ses exigibilités de 235 millions et demi à 156.

Les ressources nécessaires à ces remboursements ont été fournies, d'abord par la libération des actions : rentrée de 26 millions, ensuite par l'aliénation de certains postes du portefeuille susceptibles d'une réalisation satisfaisante enfin, par certaines récupérations sur les débiteurs.

La société, pour l'exécution de ce programme d'assainissement, a trouvé auprès de certains établissements financiers un concours précieux. Les crédits bancaires consentis en 1930 ont été partiellement renouvelés ; d'autre part, le Gouvernement général de l'Indochine et la Banque de l'Indochine lui ont accordé certaines facilités de durée suffisamment longues pour lui permettre de tirer de son actif un parti satisfaisant. Toutefois, aucune remise n'a été consentie à la Société financière française et coloniale ; les Établissements bancaires ou les organismes officiels n'ont accordé leurs avances qu'avec des garanties les couvrant intégralement et moyennant des intérêts qui leur sont régulièrement versés.

Au cours de l'exercice, la société a prêté son concours aux augmentations de capital des sociétés ci-après :

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics ;

Caoutchoucs de l'Indochine ;

Générale des Graphites ;

Cie française des tramways de Shanghai.

En outre, nous avons participé au placement des titres à revenu fixé suivants :

Obligations communales 4 %.

Ville de Paris 4 %

Obligations 5 % de la Société algérienne d'éclairage et de force

Obligations 5 % de la Compagnie générale française de Tramways [probablement pour prendre le contrôle des tramways du Tonkin* à Hanoï] ;

Emprunt 4 % du Gouvernement général de l'Indochine.

En raison du ralentissement de l'activité économique de l'Indochine, les agences de Pnom-Penh et Haïphong ont été supprimées : celles de Hanoï et Saïgon suffisent aux opérations bancaires et permettent d'assurer le contrôle des affaires en gestion.

En résumé, l'exercice 1931 s'est soldé par une perte de 2.233.220 fr., à laquelle il a été ajouté un solde d'amortissements de 59.391.608 fr. Il apparaît ainsi une perte totale de 61.624.828 fr. À noter que les amortissements se totalisent par 79.791.899 fr. dont 45.054.541 fr. sur le portefeuille-titres ; 34.257.358 fr. sur les débiteurs divers et 500.000 fr. sur le mobilier. Mais il a été déduit de cette somme le montant des provisions constituées antérieurement, soit 20.400.291 fr., et c'est ainsi que le solde ressort à 59.391.608 fr.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé d'effectuer les amortissements proposés.

Informations et communiqués
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*Le Journal des débats*, 23 août 1933)

Les actionnaires avaient été convoqués pour le 21 août en assemblée ordinaire et extraordinaire. Le quorum n'ayant pas été atteint, ces assemblées ont dû être reportées ; la date que retiendra le conseil pour la réunion des prochaines assemblées sera probablement celle du 11 septembre.

L'assemblée ordinaire avait à délibérer sur ses comptes de l'exercice 1932, faisant apparaître un solde déficitaire de 25.015.702 francs qui vient de se joindre au déficit précédemment reporté de 61.624.823 fr. (soit un total débiteur de 86.640.531 francs).

L'assemblée extraordinaire avait pour objet de statuer sur des propositions de réorganisation financière de la société. (Décisions à prendre en vertu de la loi de 1867, réduction de capital social par voie d'échange de titres, réaugmentation par l'émission d'actions A, modifications statutaires.)

ENTRÉE AU CAPITAL DE LORRAINE-DIETRICH
et de
LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE

À la S. G. A.

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 septembre 1933)

Le nouveau comité de direction unique S G.A. et Lorraine est ainsi composé : baron Turckheim, MM. Barbarou, d'Estailleur-Chanteraine, Amiot et Giscard d'Estaing.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*Les Annales coloniales*, 7 octobre 1933)

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 4 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice qui se sont soldés par une perte de 25.015.702 francs.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé la continuation des affaires sociales et la **réduction du capital de 95.994.000 francs à 15.999.000 francs**. Les actions anciennes « A » et « B » seront échangées contre des nouvelles de même catégorie à raison de 1 nouvelle pour 6 anciennes. Les pertes figurant au bilan pour un total de 86.640.531 fr. ont été amorties par imputation de la réserve légale et du bénéfice comptable provenant de la réduction de capital. L'assemblée a également autorisé le conseil à **augmenter le fonds social de 20 millions de fr. pour le porter à 35.999.000 francs** par l'émission au pair ou avec prime, d'actions nouvelles de la catégorie « A » dont la souscription sera réservée par préférence aux anciens actionnaires.

Dans son rapport, le conseil souligne que le montant de l'augmentation de capital prévue sera employée à poursuivre l'apurement de la situation bancaire, mais que l'opération n'est pas rendue nécessaire par des besoins nouveaux d'argent ou des accroissements de risques qui n'existent pas. Le conseil ajoute qu'il a les garanties nécessaires pour que l'augmentation de capital qu'il demande aux actionnaires soit souscrite.

Financière française et coloniale

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 octobre 1933)

Les actionnaires de la Société [financière] française et coloniale réunis en assemblée générale à Paris, le 4 courant, après avoir constaté la perte des trois quarts du capital social, ont décidé à l'unanimité et sur la proposition du conseil d'administration, la continuation des affaires sociales, une augmentation de capital de 20 millions de francs, sous la condition suspensive de la réalisation d'une première tranche de neuf millions de francs de cette augmentation. **Les actionnaires ont en outre accepté de réduire le capital actuel à 15.999.000 francs** par l'échange de 6 actions anciennes contre une action nouvelle.

L'exercice social 1932 se solde par une perte de 86.640.531 francs. Le conseil souligne dans son rapport que cette perte ne provient pas de l'activité sociale, mais

ressort des amortissements et provisions rendus nécessaires depuis trois ans par l'aggravation de la crise.

Parlant des affaires que contrôle la Financière, le conseil a indiqué qu'elles représentaient un actif important en développement régulier, et qui ne pèse plus de façon appréciable sur la trésorerie de la société. D'ailleurs, l'augmentation de capital projetée a pour but, non le financement des affaires filiales, mais simplement l'apurement de la situation bancaire.

Financière française et coloniale
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 novembre 1933)

Comme nous l'avons annoncé dans nos précédents numéros, la Société Financière a décidé de poursuivre son exploitation. Elle renonce toutefois aux opérations bancaires pour limiter son activité à la gestion de ses filiales et éventuellement, sans doute, au lancement de nouvelles affaires.

Tout le monde sait l'histoire des grandeurs et décadences de la fameuse firme fondée en 1920 par M. Octave Homberg. Il est superflu d'y revenir. C'est une nouvelle Financière, remaniée et probablement assagiée, qui travaillera désormais en Indochine.

Au moment des difficultés où sombra M. Homberg, la Financière, qui constituait à première vue une proie désirable, dut son salut à l'intervention d'un consortium où figuraient aux côtés de la Banque de l'Indochine, la Banque Lazard frères et l'Union Parisienne. **Le Gouvernement général participe également pour une somme importante à la constitution du fonds de consolidation.** On ne s'est jamais bien expliqué du reste l'intervention dans cette affaire des deniers publics. Le consortium ayant pris des gages, en garantie de ses avances, s'était réservé une option sur l'ensemble du groupe. Fin 1931, le bruit courut avec persistance que la Banque Lazard, dont un associé, M. Frantzen, était venu en Indochine enquêter sur la situation, s'intéressait à l'affaire et en assurerait le renflouement définitif. Ce projet n'a pas eu de suite. Il semble que ce soit par ses propres moyens que l'ancien groupe de la Financière, amputé toutefois de M. Octave Homberg, envisage de poursuivre l'exploitation. L'ancien conseil s'est simplement adjoint M. Carlo Toché, qui dirige la société depuis plusieurs années et M. Ed. Giscard d'Estaing. Ce dernier, ancien inspecteur des finances, qui a publié des études économiques et monétaires justement remarquées, assure, sauf erreur, depuis plus d'un an les fonctions d'administrateur délégué. Il est venu en Indochine dans le courant de l'année 1931.

Nous donnons ci-dessous, à titre documentaire, un état comparé des bilans et des comptes de résultats des neuf derniers exercices sociaux. Les trois derniers doivent surtout retenir l'attention. Leur rapprochement permet d'apprécier les mesures prises pour assainir la situation. Des amortissements considérables ont été faits sur la plupart des postes d'actif.

Pour l'appréciation des résultats obtenus, il faut nous reporter ici aux déclarations du conseil d'administration à la dernière assemblée générale des actionnaires (4 octobre 1933).

Voici ce qui est dit sur les principaux postes du bilan :

Le poste Débiteurs par acceptations est ramené de 11.460.000 00 à 9.435.000 00 et le poste Débiteurs par avals et cautions de 30.636,787 74 à 6.110.839 01.

Les Débiteurs divers en France et en Indochine sont ramenés de 75.109.709 86 à 48.110.313 09 après 4.823.638 fr. 21 d'amortissements.

Les impôts payés par votre société figurent dans ce chiffre pour 981.358 fr. 87.

Les Charges financières, c'est-à-dire l'intérêt payé sur les avances faites à votre société s'élèvent à 2.866.181 75

La réalisation de notre immeuble de la rue Pasquier a laissé une perte de 1.318.296 37

D'autre part, nous avons jugé opportun de procéder à de nouveaux amortissements s'élevant à 14.620.914 60

Ces amortissements se repartissent comme suit :

Portefeuille-titres 9.798.265 39

Débiteurs divers 4.822.738 21

Nous avons, en outre, constitué diverses provisions pour un montant de 9.863.000 00

Au passif

Le Capital figure pour 96.000.000 00

Les Réserves s'élevaient au 1^{er} janvier 1932 à 6.734.436 31
montant de la Réserve légale.

Les Acceptations figurent au bilan pour. 9.435.000 00

et les Avals et Cautions pour 6.119.838 01

contrepartie exacte des deux postes d'actif Débiteurs par acceptations et Débiteurs par avals et cautions.

Les Créiteurs divers étaient au 31 décembre 1931 de 156.084.808 16

Ce poste est ramené au 31 décembre 1932 à 116.488.667 96

Les Comptes d'ordre passent de 6 millions 149.532 fr. 74 au 31 décembre 1931 à 16.909.043 09

au 31 décembre 1932, par suite, notamment, de l'inscription à ce compte des 9.863.000 fr. de provisions que nous avons constituées.

En ce qui concerne l'évaluation du portefeuille, le conseil a agi avec prudence, les titres cotés sont estimés au cours du 31 décembre, sauf lorsque ce cours est supérieur au prix d'acquisition ; les titres non cotés ont été évalués en tenant compte de la situation réelle de chaque entreprise. Ce dernier procédé est évidemment assez hasardeux, mais il n'en existe guère d'autres. Quant aux débiteurs divers, il est plus difficile encore d'apprécier leur solvabilité. Le conseil déclare avoir fait les abattements nécessaires pour que les créances actuelles soient recouvrables dans un délai plus ou moins long.

En face des exigibilités constituées surtout par des créances bancaires, qui atteignent un chiffre très élevé, la Société n'a guère de certain que ses participations. Sa vie repose sur l'activité de ses filiales. Celles-ci sont nombreuses, réparties dans la métropole et les colonies.

Les renseignements donnés sur la plupart des filiales sont généralement bons. Les exploitations, comme nous l'avons dit dans un précédent article, se suffisent à elles-mêmes et ne sont l'occasion pour la Société-mère d'aucune charge financière appréciable.

*

La situation de la Société financière française et coloniale, devenue simple holding de sociétés, en majeure partie coloniales, apparaît peu brillante. Cependant un fait est de nature à rassurer les actionnaires qu'une liquidation réalisée dans les circonstances actuelles eut très certainement ruinés : les hommes qui composent le nouveau conseil connaissent bien l'affaire qu'ils étudient soigneusement depuis deux ans, rien ne les obligeant à s'engager dans une nouvelle aventure. On eut au contraire trouvé tout naturel qu'ayant constaté l'impossibilité d'aller plus avant, ils se retirassent avec les honneurs de la guerre. Ils ont proposé aux actionnaires la continuation des affaires sociales. Faisons leur confiance et attendons à l'œuvre la nouvelle Société financière française et coloniale.

[bilans comparés]

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE & COLONIALE
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1933 [et non 1934]
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 février 1934)

L'assemblée est présidée par M. [Camille] Barrère, président du conseil d'administration, assisté de M. [René] Bouvier, vice-président. Les deux plus forts actionnaires présents, M. le général Protard [dir. Dragages et entreprises maritimes à Oran](23.052 actions), et M. Jarry (14.535 actions), sont appelés comme scrutateurs. M. du Rostu remplit les fonctions de secrétaire.

1.429 actionnaires sont présents ou représentés, possédant un capital de 34 millions 56.900 francs d'actions.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes de notre douzième exercice social.

Nous vous avons déjà exposé, au cours de nos deux dernières assemblées générales, les répercussions profondes qu'ont eues sur votre société le ralentissement général des affaires, la baisse des prix allant parfois jusqu'à leur avilissement, et la dépréciation des capitaux engendrée à la fois par la suppression provisoire de leur rentabilité et la généralisation de la thésaurisation.

Notre société était particulièrement vulnérable à un renversement aussi complet de la situation antérieure, tant à cause de son existence relativement récente qu'en raison des objets de son activité consacrée particulièrement à la création d'entreprises coloniales, alors que les pays neufs étaient touchés avec une acuité particulière par une crise devant laquelle les pays déjà équipés et riches étaient eux-mêmes désarmés.

Votre société a néanmoins résisté. Elle y a été aidée par la variété de ses affaires, grâce à laquelle ses risques étaient divisés. Elle a pris, d'autre part, les mesures les plus énergiques sans perdre de temps, en vue de concentrer immédiatement toutes ses forces sur les objectifs précis qu'elle s'est imposés dès 1931. Enfin, elle a trouvé, pour cet effort de consolidation et ultérieurement de redressement, le soutien matériel et moral du gouvernement général de l'Indochine et d'importantes facilités auprès de certains établissements financiers qui lui permirent d'appliquer son programme.

Au total, la Société financière française et coloniale a dû enregistrer de **lourdes pertes** tenant à la situation de débiteurs qui se sont trouvés écrasés par la ruine de leurs propres entreprises — au déchet que la crise a déterminé en empêchant la venue à maturité d'entreprises coloniales encore jeunes et dont les dépenses se sont ainsi trouvées faites en pure perte — à la dépréciation générale des valeurs de Bourse et de tous les capitaux qui fait qu'un actif inchangé quant à sa consistance se trouve avoir, provisoirement du moins, une valeur beaucoup [plus] faible.

C'est dans de telles conditions que la Société financière française et coloniale a dû faire face à l'apurement progressif de son passif, en même temps qu'elle s'imposait de soutenir toutes les affaires qu'elle estimait viables et saines, mais qui étaient privées, par la paralysie des marchés financiers, des capitaux complémentaires qui leur étaient indispensables. Elle comptait, pour atteindre ces objectifs, sur les récupérations à provenir de ses propres débiteurs, mais malheureusement, elle n'a, jusqu'à présent, pas pu obtenir d'eux les sommes qu'elle était en droit d'espérer. Parallèlement, elle a aliéné les éléments de son actif qu'elle estimait n'avoir pas la possibilité de conserver une façon durable et elle a pu le plus souvent les réaliser à des conditions satisfaisantes.

Avant d'examiner les divers postes du bilan, il convient donc de passer en revue les différentes affaires dans lesquelles la Société financière française et coloniale a des intérêts, soit par l'importance des titres qu'elle possède, soit par la gestion qu'elle exerce : cet inventaire est, en effet, celui de l'actif vivant et d'avenir de votre société, et il permet de voir dans quelles mesures les efforts constants de la Société financière française et coloniale ont permis au groupe d'affaires qu'elle conserve de traverser la crise qui a ébranlé toute l'économie du monde, ou plus exactement même, de s'adapter à des conditions nouvelles et vraisemblablement durables qui s'imposent désormais aux entreprises désireuses de vivre.

Participations et sociétés affiliées

Dans le courant de l'exercice 1932, nous avons réalisé dans de bonnes conditions nos participations dans la Société algérienne d'éclairage et de force*, la Société indochinoise d'électricité*, la Société des eaux et électricité de l'Ouest-Africain*, la Société franco-éthiopienne pour le commerce du se*l.

Nous avons obtenu des revenus satisfaisants de nos participations dans la Société franco-belge de matériel de chemin de fer, la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics*, la Manufacture française de tapis et couvertures, la Société indochinoise d'électricité, les Tramways de Shanghai, la Compagnie saïgonnaise de navigation et de transports* et l'Imprimerie d'Extrême-Orient.

La Société des soieries F. Ducharne* a éprouvé, pendant l'exercice 1932, les effets de la restriction générale de consommation, en même temps que l'instabilité des charges venait troubler ses ventes à l'étranger. Cependant, sa situation reste saine et la société ne ménage aucun effort pour s'adapter à la situation présente et rester en mesure de mettre à profit une reprise générale des affaires. Les résultats du premier semestre de 1933 marquent une amélioration sur ceux de la même époque de l'année dernière.

La Société d'impression nouveautés sur étoffes* a, elle aussi, dû réduire son activité pendant le dernier exercice, mais elle devrait, étant donné les excellents résultats industriels obtenus, pouvoir bénéficier d'une reprise dans sa spécialité.

Les Établissements Vautheret Gros et Laforge* ont encore subi en 1932 les effets de la crise qui a continué à sévir sur l'industrie lyonnaise de la soierie et qui s'est manifestée dans le deuxième semestre de l'exercice par un ralentissement nouveau d'activité et une baisse supplémentaire des prix. La société a pu néanmoins maintenir un volume d'affaires relativement élevé grâce auquel elle a réalisé, en 1932, un bénéfice, brut d'exploitation au lieu de la lourde perte de l'exercice précédent. La perte nette de l'année est exclusivement due aux amortissements qu'elle a continué à pratiquer au rythme habituel.

Le marasme des affaires a affecté les premiers mois de l'exercice en cours, mais une reprise sensible s'est produite depuis, et la société en a largement bénéficié. Elle poursuit énergiquement son programme de compression des prix de revient et il semble qu'elle soit en mesure non seulement de profiter d'une reprise éventuelle, mais même de s'adapter assez rapidement à la situation actuelle.

La société des Établissements Pierre Bluche* souffre à la fois de la concurrence étrangère, dont les articles de soie, très légers et de petit volume, pénètrent souvent en contrebande sur notre territoire, et des restrictions que s'impose la clientèle féminine du fait de la crise. Par ailleurs, les marchés américains sont pour la plupart fermés à nos produits de luxe. Un métier nouveau, à grand rendement, vient d'être installé dans le but d'améliorer le prix de revient et de donner plus de souplesse aux fabrications. Les résultats obtenus avec ce matériel sont dès à présent favorables.

Le Caoutchouc industriel continue à bénéficier de sa vieille réputation et de la diversité de sa production. Le volume des fabrications s'accroît régulièrement, mais la baisse des prix réduit la marge bénéficiaire antérieure. Les résultats de l'exercice 1932 ont permis de répartir un dividende de 10 %.

(Suite et fin)
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 1^{er} mars 1934)

La Société des papeteries réunies du Roussillon et du Valdor à laquelle notre société se trouve intéressée par suite de la fusion de la Société nouvelle du Valdor avec la Société des papeteries du Roussillon, dont nous avons rendu compte l'année dernière, a pu améliorer dans une mesure sérieuse son rendement industriel, retirant ainsi de l'opération les résultats espérés.

Mais les exportations de papier à cigarette sont devenues particulièrement délicates et difficiles du fait des restrictions apportées par les États étrangers à la circulation de leurs devises

La Compagnie immobilière et foncière France Indochine [CIFI] n'a pu échapper au marasme qui continue à affecter les affaires immobilières. Elle n'a pas encore achevé la location de son immeuble du boulevard Malesherbes et les ventes de terrains du lotissement d'Ax-les-Thermes ont subi un sensible ralentissement. Par contre, les résultats de ses autres exploitations d'Ax-les-Thermes (hôtel et casino) marquent une amélioration appréciable.

Il s'agit d'une affaire de longue haleine, grevée de lourdes charges financières qui ne pourra réaliser son programme que lorsque les affaires immobilières auront repris une certaine activité.

Affaires indochinoises

Le Crédit foncier de l'Indochine* et sa filiale de Crédit foncier agricole de l'Indochine continuent à adapter exactement leur activité à l'évolution de l'état économique de l'Indochine, et le Crédit foncier agricole, notamment, donne son plein concours au Gouvernement général de l'Indochine pour le fonctionnement du service des prêts à long terme.

Le montant des opérations en cours est réduit, les prêts nouveaux, faits dans des conditions très prudentes, ne compensant pas ceux qui viennent à extinction, mais une réduction des frais généraux proportionnellement plus importante a permis d'obtenir en 1932 un bénéfice brut supérieur de plus de 1 million à celui de 1931, ce qui fait que le déficit de l'année, compte tenu de toutes les pertes sur adjudications d'immeubles qui sont immédiatement passées par le compte de profits et pertes, a été abaissé de 4 millions 288.000 fr. à 1.577.000 fr.

L'Union immobilière indochinoise* ne pouvait manquer d'être affectée par le départ de nombreux Européens habitant Saïgon, la restriction des ressources de ceux qui restent, et la diminution du nombre des Chinois de Cholon. Compte tenu de cette situation, les bénéfices nets d'exploitation, qui ont encore, en 1932, sensiblement dépassé un million, peuvent être tenus pour satisfaisants. La société n'ayant contracté aucun emprunt hypothécaire ne court aucun des risques des sociétés immobilières trop engagées ; elle entretient en excellent état ses immeubles, améliore sa situation en affectant ses bénéfices à des amortissements et à des provisions et attend que le retour à une activité générale plus normale augmente ses recettes brutes.

La Société coloniale d'éclairage et d'énergie a enregistré en 1932 un accroissement de 18 % dans le nombre de ses abonnées. Néanmoins, les recettes ont légèrement fléchi en raison des restrictions individuelles de consommation résultant du bas prix du riz.

Une stricte économie dans la gestion de la société a permis de maintenir les bénéfices d'exploitation sensiblement au niveau de l'année précédente: 27.184 piastres contre 31.929. Ces bénéfices ont été affectés aux amortissements.

L'électrification du delta du Mékong accroîtra très sensiblement l'activité de la Société, mais la situation du budget de la colonie n'a pas permis jusqu'ici de faire aboutir les négociations engagées dans ce but depuis plusieurs années.

La Société des tramways du Tonkin* a vu son exploitation durement affectée par la crise économique dont les premiers effets se sont fait sentir en 1931. Grâce à une gestion sévère et à la compression des dépenses, le bénéfice réalisé a été néanmoins suffisant pour permettre la distribution d'un dividende de 4 %.

La Société des caoutchoucs de l'Indochine a porté avec un plein succès son capital de 20 millions de francs à 22.500.000 francs au cours de 1932, Sa situation de trésorerie est des plus aisées, d'autant que, grâce à l'accroissement de la production passée de 1.230 tonnes à 1.420 tonnes, à la réduction sévère des dépenses et au maintien de la prime à l'exportation des caoutchoucs coloniaux et malgré la baisse accentuée des cours du caoutchouc, les résultats de l'exercice 1932 se sont traduits par un léger bénéfice.

La Société indochinoise des cultures tropicales a pu, comme nous vous le faisons prévoir l'an dernier, assurer jusqu'ici l'intégralité de ses dépenses ; ses diverses plantations ont été conservées en exploitation et l'entrée en production de sa plantation de thé a eu lieu dès l'année dernière ; on a pu, de même, cette année, mettre en saignée partielle les deux plantations de caoutchouc, dont les premières productions s'annoncent satisfaisantes. Enfin, le développement de la culture de la canne à sucre et les bons résultats obtenus à Hiêp-Hoa ont valorisé un des domaines dont l'avenir était préoccupant.

Par ailleurs, les Cultures tropicales ont participé récemment à la constitution d'une nouvelle société qui réunira la plantation de thé de l'Arbre Broyé à celles de la société des Thés de l'Indochine et de la Société agricole du Kontum. Nous avons apporté notre entier concours à cette opération qui réserve à notre filiale une participation importante dans les résultats futurs.

La Société des caoutchoucs de Binh-Loc a pu également, grâce au renouvellement des avances du Gouvernement général de l'Indochine, maintenir en bon état d'entretien sa plantation et mettre en production quelques lots.

La Société nouvelle des phosphates du Tonkin continue à subir l'influence défavorable du marché, du riz, les bas cours actuels réduisant le pouvoir d'achat du cultivateur indochinois. La Société a récemment baissé ses prix de vente de manière appréciable pour les rapprocher des cours de paddy ; mais elle reste dépendante du marché du riz et ne verra se dessiner son nouvel avenir que lorsque la riziculture indochinoise se sera mise au niveau de ses concurrents d'Extrême-Orient.

La Société des sucreries et raffineries de l'Indochine, dans laquelle nous avons des intérêts très importants, et dont nous vous avons signalé déjà le redressement au cours de notre rapport précédent, continue à retirer les fruits de la politique d'encouragement et d'aide aux planteurs indigènes de cannes. Le tonnage broyé à l'usine est chaque année en large augmentation, tandis que les frais de fabrication font l'objet d'une compression régulière. Aussi, les résultats de l'exercice 1932 ont-ils été très satisfaisants, mais le conseil d'administration a jugé préférable, cette année encore, en vue de renforcer la situation financière de la Société, d'affecter les bénéfices à la constitution de provisions.

La Société des verreries d'Extrême-Orient*, à la suite de sa réorganisation financière, a transformé son outillage. Malgré la crise économique qui sévit en Extrême-Orient, la demande importante qui existe pour des produits de cette qualité permet d'assurer à l'usine de Haïphong un débouché suffisant pour sa fabrication, mais la concurrence acharnée des divers producteurs européens maintient des prix extraordinairement bas qui sont encore déficitaires.

La Société des papeteries de l'Indochine a équilibré à peu près son compte d'exploitation en 1932, en dépit de la baisse des prix du papier et la concurrence des

importations métropolitaines. Cette société a une forte situation de trésorerie et elle est bien placée pour bénéficier de toute reprise des affaires.

Nous avons constitué, en 1930, avec le concours d'un groupe annamite important, en vue de la mise en valeur et de l'exploitation de rizières particulièrement bien situées dans la province de Bac-Lieu, la Société agricole franco-annamite*. Le domaine de cette société comprend actuellement 4.600 hectares en friche.

La baisse constitue des cours du paddy depuis la constitution de cette Société n'a pas permis à celle-ci d'obtenir les résultats qu'aurait dû lui valoir l'accroissement de sa récolte qui, en deux ans, augmenté de 70 pour cent.

La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques* s'adapte aux besoins des chemins de fer qui sont ses principaux clients. Elle a limité sa production à un tonnage qui correspond au trafic diminué des réseaux tonkinois. D'autre part, la concurrence des charbons du Delta l'a obligée à consentir une baisse importante sur ses prix de vente. Au total, cependant, l'exploitation reste légèrement bénéficiaire, ce qui permet à la société de poursuivre le remboursement des avances que nous lui avons consenties.

La Société des salines de l'Indochine, qui avait subi, au mois de mai 1932, un typhon d'une rare violence, a réussi à remettre en état ses différents aménagements avant la fin du dernier exercice. Ce résultat, qui représente un effort exceptionnel, a permis de commencer cette année les récoltes à une cadence normale et il est vraisemblable que le tonnage total 1933 marquera un progrès sensible sur les années précédentes.

La société n'a pu encore obtenir de Pouvoirs publics les indemnités qui sont de règle en cas de calamité aussi grave que le typhon de mai 1932 dont elle a particulièrement souffert. Un projet de loi a été déposé à cet égard sur le bureau de la Chambre et nous avons bon espoir qu'une décision favorable interviendra au cours de la prochaine session parlementaire.

La Compagnie des voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre indochinois a achevé la construction de sa ligne qui est livrée au trafic depuis le 1^{er} août de cette année.

La Société anonyme de chalandage et de remorquage de l'Indochine, malgré les circonstances défavorables, a réalisé en 1932 un bénéfice du même ordre que l'année précédente. Elle a d'autre part conclu avec l'administration un nouveau contrat en service postal remplaçant celui qui venait à expiration le 31 décembre 1932. La politique de prudence suivie par le conseil a régulièrement renforcé une situation de trésorerie déjà aisée ; elle a permis à la Société d'entreprendre avec succès l'opération de réduction de capital par rachats d'actions décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 1932, opération qui se poursuit actuellement avec notre concours dans des conditions avantageuses pour ses actionnaires.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE & COLONIALE
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1933 [et non 1934]
(Suite et fin)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 1^{er} mars 1934)

La Société des papeteries réunies du Roussillon et du Valdor à laquelle notre société se trouve intéressée par suite de la fusion de la Société nouvelle du Valdor avec la Société des papeteries du Roussillon, dont nous avons rendu compte l'année dernière, a pu améliorer dans une mesure sérieuse son rendement industriel, retirant ainsi de l'opération les résultats espérés.

Mais les exportations de papier à cigarette sont devenues particulièrement délicates et difficiles du fait des restrictions apportées par les États étrangers à la circulation de leurs devises

La Compagnie immobilière et foncière France Indochine [CIFI] n'a pu échapper au marasme qui continue à affecter les affaires immobilières.

Elle n'a pas encore achevé la location de son immeuble du boulevard Maiesherbes et les ventes de terrains du lotissement d'Ax-les-Thermes ont subi un sensible ralentissement.

Par contre, les résultats de ses autres exploitations d'Ax-les-Thermes (hôtel et casino) marquent une amélioration appréciable.

Il s'agit d'une affaire de longue haleine, grevée de lourdes charges financières qui ne pourra réaliser son programmes que lorsque les affaires immobilières auront repris une certaine activité.

Affaires indochinoises

Le Crédit foncier de l'Indochine* et sa filiale le Crédit foncier agricole de l'Indochine continuent à adapter exactement leur activité à l'évolution de l'état économique de l'Indochine, et le Crédit foncier agricole, notamment, donne son plein concours au Gouvernement général de l'Indochine pour le fonctionnement du service des prêts à long terme.

Le montant des opérations en cours est réduit, les prêts nouveaux faits dans des conditions très prudentes ne compensant pas ceux qui viennent à extinction, mais une réduction des frais généraux proportionnellement plus importante a permis d'obtenir en 1932 un bénéfice brut supérieur de plus de 1 million à celui de 1931, ce qui fait que le déficit de l'année, compte tenu de toutes les pertes sur adjudications d'immeubles qui sont immédiatement passées par le compte de profits et pertes, a été abaissé de 4 millions 288.000 fr. à 1.577.000 fr.

L'Union immobilière indochinoise* ne pouvait manquer d'être affectée par le départ de nombreux Européens habitant Saïgon, la restriction des ressources de ceux qui restent et la diminution du nombre des Chinois de Cholon. Compte tenu de cette situation, les bénéfices nets d'exploitation, qui ont encore, en 1932, sensiblement dépassé un million, peuvent être tenus pour satisfaisants. La Société n'ayant contracté aucun emprunt hypothécaire ne court aucun des risques des Sociétés immobilières trop engagées ; elle entretient en excellent état ses immeubles, amélioré sa situation en affectant ses bénéfices à des amortissements et à des provisions et attend que le retour à une activité générale plus normale augmente ses recettes brutes.

La Société coloniale d'éclairage et d'énergie* a enregistré en 1932 un accroissement de 18 % dans le nombre de ses abonnés. Néanmoins, les recettes ont légèrement fléchi en raison des restrictions individuelles de consommation résultant du bas prix du riz. Une stricte économie dans la gestion de la société a permis de maintenir les bénéfices d'exploitation sensiblement au niveau de l'année précédente : 27.184 piastres contre 31.928. Ces bénéfices ont été affectés aux amortissements.

L'électrification du delta du Mékong accroîtra très sensiblement l'activité de la société, mais la situation du budget de la colonie n'a pas permis jusqu'ici de faire aboutir les négociations engagées dans ce but depuis plusieurs années.

La Société des tramways du Tonkin* a vu son exploitation durement affectée par la crise économique dont les premiers effets se sont fait sentir en 1931. Grâce à une gestion sévère et à la compression des dépenses, le bénéfice réalisé a été néanmoins suffisant pour permettre la distribution d'un dividende de 4 %.

La Société des caoutchoucs de l'Indochine a porté avec un plein succès son capital de 20 millions de francs à 22.500.000 francs au cours de 1932. Sa situation de trésorerie est de plus aisées d'autant que, grâce à l'accroissement de la production passée de 1.230 tonnes à 1.420 tonnes, à la réduction sévère des dépenses et au maintien de la prime à l'exportation des caoutchoucs coloniaux et malgré la baisse accentuée des cours du caoutchouc, les résultats de l'exercice 1932 se sont traduits par un léger bénéfice.

La Société indochinoise des cultures tropicales* a pu, comme nous vous le faisons prévoir l'an dernier, assurer jusqu'ici l'intégralité de ses dépenses ; ses diverses plantations ont été conservées en exploitation et l'entrée en production de sa plantation de thé a eu lieu dès l'année dernière ; on a pu, de même, cette année, mettre en saignée partielle les deux plantations de caoutchouc, dont les premières productions s'annoncent satisfaisantes. Enfin, le développement de la culture de la canne à sucre et les bons résultats obtenus à Hiêp-Hoa ont valorisé un des domaines dont l'avenir était préoccupant.

Par ailleurs, les Cultures tropicales ont participé récemment à la constitution d'une nouvelle société qui réunira la plantation de thé de l'Arbre Broyé à celles de la société des Thés de l'Indochine et de la Société agricole du Kontum. Nous avons apporté notre entier concours à cette opération qui réserve à notre filiale une participation importante dans les résultats futurs.

La Société des caoutchoucs de Binh-Loc* a pu également, grâce au renouvellement des avances du Gouvernement général de l'Indochine, maintenir en bon état d'entretien sa plantation et mettre en production quelques lots.

La Société nouvelle des phosphates du Tonkin continue à subir l'influence défavorable du marché, du riz, les bas cours actuels réduisant le pouvoir d'achat du cultivateur indochinois. La Société a récemment baissé ses prix de vente de manière appréciable pour les rapprocher des cours de paddy ; mais elle reste dépendante du marché du riz et ne verra se dessiner son nouvel avenir que lorsque la riziculture indochinoise se sera mise au niveau de ses concurrents d'Extrême-Orient.

La Société des sucreries et raffineries de l'Indochine dans laquelle nous avons des intérêts très importants, et dont nous vous avons signalé déjà le redressement au cours de notre rapport précédent continue à retirer les fruits de la politique d'encouragement et d'aide aux planteurs indigènes de cannes. Le tonnage broyé à l'usine est chaque année en large augmentation, tandis que les frais de fabrication font l'objet d'une compression régulière. Aussi, les résultats de l'exercice 1932 ont-ils été très satisfaisants, mais le conseil d'administration a jugé préférable, cette année encore, en vue de renforcer la situation financière de la Société, d'affecter les bénéfices à la constitution de provisions.

La Société des verreries d'Extrême-Orient*, à la suite de sa réorganisation financière, a transformé son outillage. Malgré la crise économique qui sévit en Extrême-Orient, la demande importante qui existe pour des produits de cette qualité permet d'assurer à l'usine de Haïphong un débouché suffisant pour sa fabrication, mais la concurrence acharnée des divers producteurs européens maintient des prix extraordinairement bas qui sont encore déficitaires.

La Société des papeteries de l'Indochine a équilibré à peu près son compte d'exploitation en 1932, en dépit de la baisse des prix du papier et la concurrence des importations métropolitaines. Cette société a une forte situation de trésorerie et elle est bien placée pour bénéficier de toute reprise des affaires,

Nous avons continué en 1930, avec le concours d'un groupe annamite important, en vue de la mise en valeur et de l'exploitation de rizières particulièrement bien situées dans la province de Bac-Lieu, la Société agricole franco-annamite*. Le domaine de cette société comprend actuellement 4.600 hectares en friche. La baisse continue des cours du paddy depuis la constitution de cette Société n'a pas permis à celle-ci d'obtenir les résultats qu'aurait dû lui valoir l'accroissement de sa récolte qui, en deux ans, augmenté de 70 pour cent.

La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques* s'adapte aux besoins des chemins de fer qui sont ses principaux clients. Elle a limité sa production au tonnage qui correspond au trafic diminué des réseaux tonkinois. D'autre part, la concurrence des charbons du Delta l'a obligée à consentir une baisse importante sur ses prix de vente. Au total cependant, l'exploitation reste légèrement bénéficiaire, ce qui

permet à la Société de poursuivre le remboursement des avances que nous lui avons consenties

La Société des salines de l'Indochine*, qui avait subi au mois de mai 1932 un typhon d'une rare violence, a réussi à remettre en état ses différents aménagements avant la fin du dernier exercice. Ce résultat, qui représente un effort exceptionnel, a permis de commencer cette année les récoltes à une cadence normale et il est vraisemblable que le tonnage total 1933 marquera un progrès sensible sur les années précédentes. La société n'a pu encore obtenir de Pouvoirs publics les indemnités qui sont de règle en cas de calamité aussi grave que le typhon de mai 1932 dont elle a particulièrement souffert. Un projet de loi a été déposé à cet égard sur le bureau de la Chambre et nous avons bon espoir qu'une décision favorable interviendra au cours de la prochaine session parlementaire.

La Compagnie des voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre indochinois a achevé la construction de sa ligne qui est livrée au trafic depuis le 1^{er} août de cette année.

La Société anonyme de chalandage et de remorquage de l'Indochine*, malgré les circonstances défavorables, a réalisé en 1932 un bénéfice du même ordre que l'année précédente. Elle a d'autre part conclu avec l'Administration un nouveau contrat en service postal remplaçant celui qui venait à expiration le 31 décembre 1932. La politique de prudence suivie par le conseil a régulièrement renforcé une situation de trésorerie déjà très aisée ; elle a permis à la Société d'entreprendre avec succès l'opération de réduction de capital par rachats d'actions décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 1932, opération qui se poursuit actuellement avec notre concours dans des conditions avantageuses pour ses actionnaires.

René BOUVIER, président intérimaire

Les assemblées générales
Sté financière française et coloniale
Assemblées extraordinaire et spéciale du 8 mars 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 avril 1934)

PREMIÈRE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée est présidée par M. René Bouvier, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. le général Protard, représentant 63.514 actions A et B, et M. du Rostu, représentant 61.036 actions A et B.

M. Bonnet remplit les fonctions de secrétaire.

1.516 actionnaires, possédant 46.363 actions A et 126.372 actions B, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de votre assemblée générale du 4 octobre 1933, votre conseil d'administration vous a fait connaître, Messieurs, qu'il aurait désiré supprimer les actions B à vote plural. à l'occasion de la réorganisation financière de votre société ; que des raisons d'ordre matériel rendaient l'opération difficile, mais qu'elle serait réalisée dès que les circonstances le permettraient.

À l'issue de l'assemblée générale ordinaire, une assemblée extraordinaire décida la réduction de votre capital de 96 millions à 15.999.000 francs, sous la condition

suspensive de la réalisation définitive d'une première tranche d'augmentation de capital de 9 millions de francs.

Les prescriptions légales au sujet des actions à vote plural

La souscription à cette augmentation de capital, ouverte le jeudi 19 octobre, fut close le vendredi 10 novembre. Or trois jours plus tard, le 13 novembre 1933, une loi supprimait le droit de vote privilégié dans les assemblées, en donnant aux sociétés un délai de deux ans pour mettre leurs statuts en harmonie avec ses dispositions et en spécifiant qu'aucune modification du capital ne pourrait intervenir avant l'accomplissement de ces formalités. Cette dernière disposition s'appliquait en particulier à la vérification de notre augmentation de capital, et par suite, la réduction de capital décidée par notre assemblée générale extraordinaire du 4 octobre restait elle-même en suspens.

Nous avons dû tenir compte de cette situation pour établir un programme dans lequel seraient conciliés la nécessité de nous conformer aux prescriptions de la loi du 13 novembre 1933 et notre désir de terminer au plus tôt les opérations de remaniement de notre capital.

Les résolutions qui vous sont présentées ont pour objet de réaliser d'abord la suppression du droit de vote privilégié prévu par la loi du 13 novembre 1933.

En supprimant ce privilège des actions B, il a paru logique de faire disparaître en même temps deux restrictions qui en étaient l'accessoire : ce sont: le caractère essentiellement nominatif de l'action B, et le droit de préemption appartenant au conseil d'administration en cas de cession desdites actions.

Si vous approuvez ces propositions, les actions B auront un droit de vote proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent : elles pourront exister sous la forme nominative ou au porteur, et elles s'échangeront désormais librement.

À l'issue de la présente assemblée, MM. les actionnaires B se réuniront en assemblée spéciale et décideront s'il convient de ratifier les résolutions dont nous venons de vous parler. Dans l'affirmative, la réalisation de cette première série d'opérations permettra de constater la réduction et l'augmentation de capital déjà intervenues.

Les raisons d'une proposition de suppression des actions B

Mais les modifications aux droits des actions B qui font l'objet des deux premières assemblées d'aujourd'hui demandent, à notre avis, à être complétées. Nous pensons, en effet, que le droit de vote privilégié qui était la raison d'être de ces actions ayant disparu, ces actions ne doivent plus subsister.

Nous nous proposons donc de réunir une série d'assemblées — dont les premières seront en principe convoquées dès lundi prochain — à l'effet de décider l'échange des actions B contre des actions A. Nous espérons que ces assemblées pourront délibérer le lundi 16 avril avec les quorums prévus par la loi, et nous tenons à vous faire connaître dès aujourd'hui les propositions qui leur seront présentées.

Avant de les établir, nous avons recherché, en nous entourant d'avis éclairés et impartiaux, quelles devraient être les bases d'un échange équitable du capital B contre du capital A.

il convient de rappeler que si les actions B ont bénéficié jusqu'ici d'un privilège de vote que le législateur de novembre 1933 leur a enlevé, par contre leurs droits financiers sont inférieurs à ceux des actions A. C'est ainsi que les actions B ne reçoivent un premier dividende de 6 % qu'après prélèvement de la somme nécessaire pour payer aux actions A ce premier dividende. De même, si l'assemblée décide de faire une répartition à titre de deuxième dividende, chaque action B ne reçoit, à titre de dividende supplémentaire, que 1/20^e du dividende supplémentaire attribué à chacune des actions A.

Enfin, s'il existe un boni de liquidation, cet excédent se répartit de telle sorte que chaque action B n'ait droit qu'à 1/25^e de la somme reçue à ce titre par chaque action A.

Dans ces conditions, il est nécessaire que l'opération d'échange tienne compte de l'inégalité des droits afférents aux deux catégories de titres.

Les bases de l'échange des actions B contre des actions A

Après examen de la question, votre conseil s'est arrêté à l'opinion que l'échange de 6 actions B nouvelles (soit 600 francs de capital B après réduction du capital du 4 octobre 1933) contre 1 action A (soit 500 fr. de capital A) représenterait la solution la plus équitable pour les actionnaires des deux catégories.

En fait, pour des raisons d'économie, l'échange de 6 actions B anciennes contre 1 action B nouvelle, décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1933, ne se réalisera pas matériellement, puisque les actions B sont appelées à disparaître. Par suite, la suppression des actions B sur les bases dont nous venons de vous parler, se ferait par l'attribution à 36 actions B anciennes (avant réduction du capital) d'une action A nouvelle.

Au moment où vous allez émettre des votes qui préparent la suppression des actions B, nous avons tenu à ce que vous fussiez informés, avec la plus grande précision, des propositions que votre conseil d'administration compte faire aux assemblées qui vont suivre pour l'échange des actions B contre des actions A.

Le droit de souscription à la prochaine augmentation de capital

La deuxième partie de votre ordre du jour a trait aux dispositions à prendre pour l'exercice de votre droit de préférence dans l'augmentation de capital de 2 millions de francs à laquelle votre conseil d'administration, usant de l'autorisation qui lui a été donnée par votre assemblée générale extraordinaire, du 4 octobre 1933, se propose de procéder dans un délai très prochain.

Nous pouvons vous signaler dès maintenant que cette augmentation de capital sera représentée par 4.000 actions A de 500 francs émises au pair, n'ayant aucun privilège par rapport aux actions existantes et pour la souscription desquelles des assurances formelles ont été obtenues.

À la suite de cette émission, l'augmentation de capital de 20 millions de francs autorisée par votre assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1933 se trouvera réalisée à concurrence de 11 millions de francs.

Vous savez qu'une souscription publique entraîne inévitablement des délais assez longs, surtout s'il s'agit d'une valeur cotée en Bourse. D'autre part, ce mode de souscription comporte nécessairement certains frais qu'il est impossible d'éviter. Votre conseil a estimé que la souscription à l'augmentation de capital de 2 millions de francs dont nous venons de vous parler pouvait être réalisée très rapidement et avec un maximum d'économie, si les 4 000 actions A nouvelles étaient prises ferme par des souscripteurs qui accepteraient de rétrocéder ces titres à ceux des propriétaires d'actions A et B qui désireraient user du droit de préférence prévu à l'article 7 des statuts.

Nous sommes heureux de vous informer que ce résultat a pu être obtenu et que, par suite, votre droit de préférence pourra s'exercer par voie de rétrocession d'actions pendant un délai de deux mois à dater d'un avis qui sera publié ultérieurement au journal d'annonces légales *Les Petites Affiches*.

Ce droit s'exercera tant à titre irréductible qu'à titre réductible sur simple demande de votre part adressée à notre siège social et accompagnée de coupons n° 15 d'actions A au porteur, ou de certificats d'actions A ou B nominative pour estampillage.

Le capital de notre société s'élevant à 24 millions 999 000 francs au moment où la rétrocession aura lieu, votre droit de préférence sur les 4.000 actions A nouvelles s'exercera à raison de :

1 action A nouvelle pour 6.500 francs de ce capital.

Toutefois, l'échange des actions A ou B consécutif à la réduction de capital décidée par votre assemblée du 4 octobre dernier n'étant pas effectué, les propriétaires de ces actions pourront exercer leur droit de préférence à raison d'une action A nouvelle pour 39.000 francs de capital non réduit.

Nous devons faire remarquer que le délai de deux mois pendant lequel cette rétrocession pourra être obtenue, est sensiblement supérieur à celui qu'il est, d'usage de fixer pour une souscription publique,

Pour toutes ces raisons, l'exercice de votre droit de préférence sous forme de rétrocession d'actions dans les conditions qui viennent de vous être indiquées ne paraît présenter que des avantages, et nous espérons que vous voudrez bien adopter la résolution qui va vous être soumise à cet effet.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Possédant 30 actions A et 3 actions B, quelle sera ma situation ?

M. le président. — Pour 30 actions A, vous aurez 5 actions nouvelles. En ce qui concerne les actions B, si vous n'avez que trois de ces actions, il y aura un rompu. Il va de soi que pour les rompus, la Société financière mettra autant que possible en présence les offres et les demandes. Je dois vous dire à cet égard, bien que je désire ne pas anticiper sur ce qui sera décidé par nos prochaines assemblées, qui se tiendront le 15 avril, que les échanges seront vraisemblablement beaucoup facilités par le fait que les actions nouvelles seront d'un taux nominal réduit. Aucune décision n'est encore prise d'une façon ferme, mais il est probable que ces nouvelles actions seront du nominal de 125 francs. Vous voyez que de cette façon les échanges nécessités par les rompus se trouveront beaucoup facilités.

LES RÉOLUTIONS

Aucun autre actionnaire ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions, qui sont adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le droit de vote privilégié attaché par les statuts aux actions B et, par voie de conséquence, leur forme essentiellement nominative, ainsi que les restrictions réglementant leur cession et leur transmission qui sont l'accessoire du droit de vote privilégié.

L'assemblée décide donc d'apporter aux statuts les modifications ci-après :

Art. 35. — Le cinquième alinéa est modifié comme suit :

Chaque membre de l'assemblée a un droit de vote proportionnel à la quotité du capital correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à raison de cinq voix par action A de 500 francs et d'une voix par action B de 100 francs, sans limitation.

Art. 38. — Le quatrième alinéa est modifié comme suit :

Chaque membre de l'assemblée a un droit de vote proportionnel à la quotité du capital correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à raison de cinq voix par action A de 500 francs et d'une voix par action B de 100 francs, sans limitation.

Art. 43. — Le troisième alinéa est modifié comme suit :

Dans cette assemblée, tout actionnaire a cinq voix par action A de 500 francs et une voix par action B de 100 francs qu'il possède ou représente, soit comme propriétaire, soit, comme mandataire, sans limitation.

Art. 10. — Les deux derniers alinéas sont remplacés par un alinéa unique ainsi libellé :

Les actions A ou B entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 12. — Les cinq premiers alinéas sans changement.

Le sixième alinéa ainsi conçu : « La cession et la transmission des actions sont soumises aux restrictions suivantes » est supprimé, ainsi que les quatre alinéas suivants.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, usant de la faculté qui lui est conférée par l'article 7 des statuts, décide que le droit de préférence des actionnaires à la souscription des 4.000 actions A nouvelles que le conseil est autorisé à émettre en exécution de la décision de l'assemblée générale du 4 octobre 1933, s'exercera sous la forme d'un droit à la rétrocession desdites actions.

En conséquence, le conseil d'administration assurera par ses soins la souscription de ces actions et en fera effectuer la rétrocession aux actionnaires qui en feront la demande au siège social pendant un délai de deux mois à dater d'un avis qui sera publié ultérieurement au journal d'annonces légales *Les Petites Affiches*.

Chaque actionnaire aura droit à la rétrocession de ces 4.000 actions nouvelles au prix de 500 francs par titre, proportionnellement au capital représenté par les actions A ou B sans distinction de catégorie lui appartenant.

Le conseil aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités pratiques d'exercice du droit à rétrocession reconnu aux actionnaires, notamment en ce qui concerne les actions anciennes non encore échangées matériellement, et pour prescrire, d'une façon générale, toutes mesures utiles.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une expédition des résolutions qui précèdent pour faire tous dépôts et publications, conformément à la loi.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES PROPRIÉTAIRES D' ACTIONS B

L'assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante :

L'assemblée spéciale des propriétaires d'actions B approuve et ratifie, en tant que de besoin, la première résolution votée à ce jour par l'assemblée générale extraordinaire et ainsi conçue :

L'assemblée générale décide de supprimer le droit de vote privilégié attaché par les statuts aux actions B et, par voie de conséquence, leur forme essentiellement nominative, ainsi que les restrictions réglementant leur cession et leur transmission qui sont l'accessoire du droit de vote privilégié.

L'assemblée décide donc d'apporter aux statuts les modifications ci-après :

Art. 35. — Le cinquième alinéa est modifié comme suit :

Chaque membre de l'assemblée a un droit de vote proportionnel à la quotité du capital correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à raison de cinq voix par action A de 500 francs et d'une voix par action B de 100 francs, sans limitation.

Art. 38. — Le quatrième alinéa est modifié comme suit :

Chaque membre de l'assemblée a un droit de vote proportionnel à la qualité du capital correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à raison de cinq voix par action A de 500 francs et d'une voix par action B de 100 francs, sans limitation.

Art. 43. — Le quatrième alinéa est modifié comme suit :

Dans cette assemblée, tout actionnaire a cinq voix par action A de 500 francs et une voix par action B de 100 francs qu'il possède ou représente, soit comme propriétaire, soit comme mandataire, sans limitation.

Art. 10. — Les deux derniers alinéas sont remplacés par un alinéa unique ainsi libellé : Les actions A ou B entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 12. — Les cinq premiers alinéas sans changement.

Les sixième alinéa ainsi conçu : « La cession et la transmission des actions sont soumises aux restrictions suivantes » est supprimé, ainsi que les quatre alinéas suivants.

DEUXIÈME ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Les résolutions suivantes, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la résolution votée à titre provisoire par l'assemblée générale du 26 janvier 1934, ainsi que de l'acte reçu par M^e Barillot, notaire à Paris; le 10 janvier 1934, constatant la déclaration de souscription intégrale de 18.000 actions A de 500 francs chacune de la société et de versement par chaque souscripteur de 500 francs par action et après avoir pris également connaissance des pièces à l'appui, approuve la susdite résolution et constate qu'elle devient définitive à dater d'aujourd'hui.

En outre, l'assemblée constate que les décisions prises sous condition suspensive par l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1933 deviennent également définitives à dater d'aujourd'hui par le vote de la présente résolution.

Pour faire les dépôts et publications prescrits par la loi, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, ratifie, en tant que de besoin les dispositions votées par la première assemblée générale tenue ce jour pour la souscription d'une nouvelle tranche de 4.000 actions A et pour l'exercice du droit de préférence des actionnaires sous la forme d'un droit à rétrocession d'actions.

Les dates de convocation des prochaines assemblées

M. le président. — Nous allons maintenant convoquer les nouvelles assemblées qui auront à délibérer sur l'échange des actions. Ces assemblées seront convoquées une première fois pour le 23 mars, date à laquelle elles ne pourront délibérer. Elles pourront se réunir valablement le 16 avril, date à laquelle nous convoquerons également l'assemblée ordinaire.

Camille BARRÈRE, président (II)

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*Les Annales coloniales*, 21 avril 1934)

Réunis en assemblée ordinaire le 16 avril sous la présidence de M. Barrère, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1933, accusant une perte de 1.404.753 francs.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 16 avril 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 mai 1934)

« La première étape que nous nous étions tracée est parcourue — déclare le vice-président. La seconde, consistant à rechercher l'allégement des intérêts de nos dettes consolidées et à tenter d'accroître nos recettes par une reprise extrêmement prudente d'activité, est celle dans laquelle nous nous proposons de nous engager maintenant. »

Séance présidée par M. Barrère, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. le général Protard (13.433 actions A ou B) et M. le comte de Linage (10.084 actions A ou B).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, pour examiner les comptes de notre 13^e exercice social.

Les opérations de consolidation que vous connaissez et le remaniement du capital que vous avez décidé, nous ont amenés à tenir votre dernière assemblée ordinaire annuelle il y a six mois seulement. Nous reprenons volontiers l'usage antérieur suivant lequel cette assemblée avait lieu habituellement dans les premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Vous aviez pris, au cours de votre assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1933, d'importantes décisions relativement à la réduction et à l'augmentation de votre capital et nous comptions que ces modifications deviendraient effectives avant le 31 décembre. Entre-temps, la loi sur la suppression du droit de vote privilégié ayant été promulguée, l'exécution des mesures que vous aviez adoptées à dû être provisoirement suspendue. Aussi, les comptes qui vous sont soumis ne portent-ils pas trace de modifications intervenues en 1934 seulement.

Pour vous permettre néanmoins de vous faire une idée de la situation sociale qui soit conforme à l'état de choses actuel, nous avons fait suivre le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1933 d'un bilan qui tient compte des décisions qui ne sont devenues définitives qu'à la date du 8 mars 1934.

Nous avons mis à exécution les projets dont nous vous avons fait part en ce qui concerne nos opérations bancaires en France et en Indochine. Nous avons en particulier remboursé tous les dépôts qui nous étaient confiés par la clientèle privée, ne conservant que des dépôts à long terme ayant fait l'objet des accords dont nous vous avons parlé antérieurement. A la suite de cette mesure, nous avons pu louer la partie de notre immeuble de la rue d'Anjou devenue disponible. De même, la fermeture de notre agence de Hanoi, qui vous avait été annoncée, est devenue effective le 31 décembre 1933.

Par ailleurs, aucun changement n'a été apporté depuis notre dernière assemblée aux conditions dans lesquelles nous bénéficions des crédits et des facilités de trésorerie dont nous vous avons entretenus précédemment.

Étant donné le court délai qui s'est écoulé depuis votre dernière assemblée ordinaire, des renseignements sur l'intégralité des diverses sociétés dans lesquelles nous possédons des participations ne feraient souvent que répéter ceux que nous vous avons donnés il y a six mois seulement. Nous nous bornerons donc à signaler les modifications de quelque importance qui ont pu se produire depuis lors dans certaines d'entre elles.

Renseignements sur la marche des participations

La Société indochinoise des cultures tropicales a sensiblement amélioré sa situation au cours de l'exercice 1933, grâce à diverses opérations qui lui ont assuré les moyens nécessaires à l'achèvement de son vaste programme. Elle a apporté, à des conditions intéressantes, son importante et belle plantation de thé à une société nouvelle, Les Plantations indochinoises de thé, groupant plusieurs autres domaines. Par ailleurs, elle a

trouvé les concours financiers nécessaires pour l'équipement et la mise en saignée de ses deux plantations de caoutchouc.

Sa plantation de cannes à sucre, où le métayage se développe progressivement, est gérée dans des conditions satisfaisantes par la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine. La Société indochinoise des cultures tropicales a donc pu sauvegarder complètement son actif, malgré les bas cours du caoutchouc : elle devra, d'ailleurs, le moment venu, envisager un remaniement de son capital.

L'Union immobilière indochinoise* a réalisé, en 1933, un bénéfice net d'exploitation qui, sans atteindre celui de l'année précédente, peut être considéré comme satisfaisant dans les circonstances actuelles. Ses engagements, déjà peu importants, ayant été réduits au cours de cet exercice, la société peut attendre en toute sécurité le retour à une activité économique normale. Parmi les opérations importantes réalisées par l'Union immobilière indochinoise en 1933, signalons l'acquisition de l'immeuble de notre société à Saïgon.

Le Crédit foncier de l'Indochine* a pris une part active à la transformation de sa filiale, le Crédit foncier agricole, en un organisme nouveau, le Crédit hypothécaire de l'Indochine, qui a passé des accords avec les principales sociétés foncières d'Indochine, pour la gérance de leurs prêts et la conclusion de nouvelles affaires.

La Société des sucreries et raffineries de l'Indochine* consolide chaque année sa situation industrielle et commerciale sur le marché indochinois. Elle pratique une politique de prix bas qui lui permet de toucher de nouvelles classes de consommateurs. Sa dernière campagne s'est terminée dans des conditions satisfaisantes et la campagne en cours s'annonce plus favorable encore, tant au point de vue du tonnage de cannes traitées à l'usine que du rendement en sucre. Bien que les résultats de l'exercice 1933 ne soient pas encore définitifs, ils seront certainement supérieurs à ceux de l'année précédente.

Nous rappelons que nous possédons de très importants intérêts dans cette affaire, dont la réorganisation, effectuée sous notre contrôle, trouve sa justification dans les résultats actuels.

La Société des verreries d'Extrême-Orient*, durement éprouvée par la crise économique qui sévit en Indochine, malgré la bonne qualité de ses fabrications et des compressions de dépenses extrêmement sévères, a dû restreindre momentanément son activité.

Malgré le ralentissement très sensible des affaires au Tonkin, la Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine* reste nettement bénéficiaire, grâce à une gestion sévère et à la compression de ses dépenses.

Sa trésorerie est également très aisée. Cette société vient de conclure avec la Société française des charbonnages du Tonkin un nouveau contrat aux termes duquel celle-ci lui confie la totalité de ses transports par eau et la gérance de toute sa flotte.

La Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine poursuit l'opération de réduction de capital par rachat d'actions dont nous vous avons entretenus dans notre dernier rapport. Elle a pu effectuer, le 30 décembre 1933, une première réduction de 1.500.000 francs dans des conditions très avantageuses pour ses actionnaires.

La Société [générale] des graphites*, qui avait dû se limiter momentanément à une activité purement commerciale, a constaté, à la fin de 1933, un accroissement des demandes de sa clientèle. Aussi, a-t-elle décidé la remise en exploitation d'un de ses gisements, celui de Marovinty qui a été effectuée en février 1934.

La Société des papeteries de l'Indochine* vient de réorganiser complètement son service commercial, ce qui doit lui permettre de trouver de nouveaux débouchés sur l'important marché de Saïgon. Elle a, d'autre part, continué à renforcer sa trésorerie.

La Société malgache de cultures*, dont les sisaleraies couvrent à l'heure actuelle plus de 2.000 hectares dans la région de Tuléar, a installé au cours de 1933 une usine

moderne de défibrage pour exploiter son domaine de Vinéta. Celle-ci a été mise en route en décembre 1933. Les dépenses d'immobilisation correspondantes sont, à l'heure actuelle, entièrement payées. La production, dont le prix de revient peut rivaliser avec celui des exploitations les mieux placées, atteindra un millier de tonnes en 1934, soit une production triple de celle des années précédentes.

La Société des plantes à parfums de Madagascar* a porté son capital de 10 à 11 millions le 6 novembre 1933, ce qui lui a permis d'augmenter son domaine en absorbant une exploitation analogue à Mayotte.

Elle a développé sa puissance de production au cours du dernier exercice, à la fois par des extensions de cultures et par l'installation d'une nouvelle usine, afin de répondre à l'accroissement régulier de la vente de ses divers produits.

Le Crédit foncier de l'Ouest-Africain* continue de témoigner de la [plus] grande prudence dans la conclusion des affaires nouvelles et poursuit sa politique de larges amortissements, dont les actionnaires recueilleront le fruit lorsque la situation générale se sera stabilisée. Le bénéfice brut de 1933 a dépassé 4 millions. La Société conserve une large trésorerie qui lui permettra, en temps opportun, de donner un nouveau développement à son activité.

Parmi les sociétés dont la situation s'améliore progressivement, il convient de citer en particulier :

— la Société des soieries F. Ducharne, qui accroît régulièrement son chiffre d'affaires et conserve toute la faveur de sa clientèle ;

— la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, qui continue d'amortir sa dette envers notre société ;

— la Société des salines de l'Indochine dont la production actuelle dépasse les plus forts tonnages obtenus par elle jusqu'à ce jour.

Nous n'avons pas de fait saillant à signaler sur les sociétés suivantes, dont l'activité pendant les six derniers mois a correspondu à ce que nous vous en avons dit dans notre dernier rapport. Il s'agit de :

la Société d'Impression nouveauté sur Étoffes,

les Établissements Vautheret Gros et Laforge,

les Établissements Pierre Bluche,

le Caoutchouc industriel,

la Compagnie immobilière et foncière France-Indochine [CIFFIC],

la Société coloniale d'éclairage et d'énergie,

la Compagnie saïgonnaise de navigation et de transports,

la Société agricole franco-annamite,

la Société des tramways au Tonkin,

la Société des caoutchoucs de l'Indochine,

la Société des caoutchoucs de Binh-Loc,

la Société nouvelle des phosphates du Tonkin,

la Compagnie des voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre indochinois,

la Société des ports coloniaux,

la Société des minerais de la Grande-Île,

le Commerce africain et

la Société des gemmes de Madagascar.

Au cours de l'année 1933, nous avons réalisé nos participations dans la Société Franco-Belge de Matériel de Chemins de fer*, la Société des salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar* et la Manufacture Française de Tapis et Couvertures*.

EXAMEN DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

Le bilan au 31 décembre 1933 que nous soumettons à votre approbation se totalise par Fr. 228.994.225 84

contre 251.686.985 37

au 31 décembre 1932.

L'examen détaillé des divers postes du bilan se trouve dans le rapport très complet de MM. les commissaires aux comptes. Nous nous bornerons donc à attirer votre attention sur les points qui nous paraissent mériter une mention particulière.

La réduction de nos engagements que vous ont signalée nos précédents rapports s'est poursuivie en 1933. Elle se traduit par une diminution de 17 millions pour les Crédeurs divers et de 2 millions 1/2 pour les Acceptations. Encore faut-il remarquer que dans les Crédeurs divers est compris la produit de l'augmentation de capital de 9 millions de francs réalisée au 31 décembre 1933, mais qui n'avait pu être vérifiée à cette date pour les raisons que vous connaissez. Par conséquent, la réduction des engagements au cours du dernier exercice atteint en fait 28.500.000 fr. Nous avons cédé à l'Union immobilière indochinoise* l'immeuble dont notre société était propriétaire à Saïgon. C'est pour cette raison que le poste Immeubles se trouve ramené de 15.250.920 52 au 31 décembre 1932 à 11.189.061 72 au 31 décembre 1933.

Votre Portefeuille-titres passe de 69.395.260 95 au 31 décembre 1932 à 67.445.740 91 au 31 décembre 1933.

Nous n'avons pas cru devoir évaluer les titres cotés aux cours du 31 décembre 1933 et nous avons maintenu les prix du bilan précédent. En effet, en raison de la situation générale, les cours subissent actuellement des variations indépendantes de la valeur intrinsèque des affaires et, au surplus, ils ne correspondent pas avec rigueur à des possibilités de réalisation pratique, étant donné l'étroitesse des marchés. L'application des cours au 31 décembre 1933 aurait entraîné une diminution de 2.081.584 fr. 90 pour cette partie du portefeuille.

La valeur globale de nos titres non cotés n'a pas subi de modification, les dévaluations qui nous ont paru opportunes ayant été compensées par de nouvelles estimations nous paraissant également plus conformes à situation des sociétés intéressées.

A la suite de la libération de nos actions Union immobilière indochinoise*, les sommes dues sur les titres du portefeuille restant à libérer qui figuraient dans les comptes d'ordre de l'exercice précédent pour 4 millions 656.412 fr. 50 ont été ramenées à 2.022.750 francs.

Le crédit de votre compte de Profits et pertes comprend la reprise d'une provision de 2.200.000 fr. pour éventualités diverses constituée en 1932 et dont il n'a pas été fait usage au cours de l'exercice dont nous vous rendons compte.

Par contre, il a paru opportun de constituer une nouvelle provision d'un montant de 350.000 fr. destinée à couvrir le règlement éventuel d'impôts au sujet desquels nous sommes actuellement en discussion avec le fisc.

Vous remarquerez que les charges financières grèvent encore lourdement notre compte de Profits et pertes et que son équilibre, actuellement en voie de réalisation, est lié à leur atténuation. Grâce aux compressions déjà réalisées, nos frais généraux correspondent approximativement au montant des recettes qui peuvent être considérées comme assurées.

Nous nous employons actuellement à obtenir des allègements d'intérêts auxquels nous attachons la plus grande importance, car ils permettraient à votre société de poursuivre, dans de meilleures conditions, l'effort de redressement dont elle a réalisé les étapes les plus difficiles.

Questions à l'ordre du jour

Au cours du dernier exercice, M. G[abriel] Cordier a dû, pour des raisons de santé, nous remettre sa démission d'administrateur. Nous sommes assurés que vous vous associerez à nos remerciements du concours qu'il nous a toujours apporté et aux vifs regrets que nous inspire son départ. Nous vous proposerons de lui donner *quitus* de sa gestion.

D'autre part, nous avons prié M. Charles Aubert, conseiller d'État honoraire, officier de la Légion d'honneur, et M. Edmond du Vivier de Streel ⁷, industriel, commandeur de la Légion d'honneur, d'accepter les fonctions d'administrateur

Nous vous proposerons de ratifier ces nominations faites à titre provisoire, conformément à l'article 20 des statuts.

Les pouvoirs de notre administrateur, M. C[amille] Barrère, expirent cette année. Nous vous proposerons sa réélection pour une nouvelle période de six ans.

Conformément aux prescriptions de la loi de 1867, nous vous rendrons compte verbalement des affaires traitées avec d'autres sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs possèdent des intérêts. Nous vous demanderons de renouveler à ces administrateurs, ainsi qu'à ceux [de] leurs collègues qui pourraient se trouver dans le même cas, l'autorisation prévue par la loi précitée.

Enfin, vous aurez à nommer deux commissaires chargés de vous présenter, lors de votre prochaine assemblée générale ordinaire, un rapport sur les comptes de l'exercice en cours et à fixer la rémunération qui leur sera allouée.

M. Henry Balay, commissaire sortant, se représente à vos suffrages.

M. Gaston Paitel ne demande pas le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes, son activité se trouvant entièrement absorbée par les affaires dont il a la charge.

Nous ne pouvons que nous incliner avec regret devant sa décision : vous aurez donc à pourvoir à son remplacement.

SUCRERIES & RAFFINERIES DE L'INDOCHINE*
Assemblée ordinaire convoquée extraordinairement
du 26 septembre 1934

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 10 novembre 1934)

[...] M. Toché. — Dans ces conditions, je vais faire une déclaration dont je demanderai l'insertion au procès-verbal.

Le conseil de la Société financière française et coloniale invite aujourd'hui sa filiale, la Société des sucreries de l'Indochine, à prononcer ma révocation d'administrateur.

Je rappelle que j'ai été directeur de la Société financière française et coloniale pendant dix ans, de 1923 à 1933. Je lui ai apporté, durant cette période, et en particulier au cours des graves difficultés qu'elle connaît depuis fin 1930, un entier concours. Je suis toujours administrateur en exercice de cette société et il est à remarquer que ses actionnaires ne se sont pas prononcés sur les incidents à la suite desquels certains de ses administrateurs [Giscard, Bouvier, du Rostu] ont pris initiative de faire convoquer cette assemblée. [...]

Le second grief formulé contre moi est encore plus singulier : il est basé sur des faits qui remontent au début de 1933 et qui ont été évoqués après ce long délai pour étoffer mon dossier. À cette époque, j'ai été en désaccord avec le vice-président et l'administrateur délégué de la S. F. F. C. lorsqu'il s'est agi de faire attribuer au vice-président, M. Bouvier, un siège d'administrateur de l'Union immobilière indochinoise*.

(Suite et fin)

⁷ Edmond du Vivier de Streel (1869-1946) : ancien directeur de cabinet d'André Lebon au ministère des colonies, inlassable propagandiste, administrateur d'une quarantaine de sociétés. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/SAFIA_1911-1929.pdf

Il repré-senta la SFFC au conseil des Sucreries et raffineries de l'Indochine, des Plantations indochinoises de thé et des Verreries d'Extrême-Orient.

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 novembre 1934)

Je ferai remarquer en passant que j'avais, à cette occasion, formulé des réserves qui tendaient à faire différer la nomination de M. Bouvier jusqu'à ce que le conseil de la S. F. F. C. se fût prononcé sur l'opportunité de cette désignation. A cette procédure modérée, MM. Bouvier et Giscard d'Estaing répondent en me faisant révoquer par une assemblée générale. Pour revenir au fond de l'incident, il semble évident que, dans une affaire comme la S. F. F. C. qui est une holding, tous les avantages pouvant découler de ses participations, y compris les postes d'administrateurs de filiales, sont à la disposition du conseil d'administration et que un ou deux administrateurs, même titulaires de délégation, ne peuvent en disposer à l'insu de leurs collègues. [...]

[...] il y a quelques jours, pour répondre à un appel à la conciliation adressé par M. l'ambassadeur Barrère, président de la S. F. F. C., à tous ses collègues, j'ai accepté, bien qu'il m'en coûtât, de proposer à la S. F. F. C. certaines satisfactions destinées à panser les blessures éprouvées par l'amour-propre de ses dirigeants [...].

INTRODUCTIONS

Société financière française et coloniale
(Le Journal des débats, 27 décembre 1934)

Émission et introduction sur le marché de 16.000 actions nouvelles de 125 fr., représentant l'augmentation de capital de 2 millions de fr., rendue définitive par l'assemblée extraordinaire du 12 septembre 1934.

FUMAY (ARDENNES)
Usines du Pied-Selle*

(La Journée industrielle, 16 mai 1935)

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur, de M. Edmond Giscard d'Estaing.

Edmond GISCARD D'ESTAING, président

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 19 octobre 1935)

Assemblée présidée par M. Giscard d'Estaing, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, MM. André Dentz et Victor Piquet, les deux plus forts actionnaires présents.

La feuille de présence constate que 38 actionnaires, possédant ensemble 79.844 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes de notre 14^e exercice social.

Notre activité a consisté essentiellement à exercer ou à contrôler la gestion des entreprises dans lesquelles nous possédons des intérêts, ainsi qu'à apurer les engagements qui résultent des opérations du passé.

Nous dresserons donc tout d'abord l'inventaire de la situation de nos différents participations. Puis, nous vous exposerons nos efforts pour libérer notre société de ses propres obligations.

Indochine

L'économie indochinoise a été plus atteinte encore en 1934 par la dépression des cours des matières premières que durant les exercices antérieures. Les cours du paddy qui constitue, comme vous le savez, la production essentielle du pays, ont enregistré un nouveau recul très important. Les prix moyens de ces dernières années ont été en effet les suivants :

	\$ aux 100 kg
1929	7 5
1930	6 84
1931	3 79
1932	3 22
1933	2 30
1934	1 88

Toutefois, l'économie de la colonie s'est remarquablement adaptée à ces nouveaux prix. La rizière n'a pas cessé d'être cultivée et les exportations de riz ont atteint 1 million 575.000 tonnes contre 1.289.000 tonnes pour l'exercice précédent.

Parallèlement, les exportations de maïs passaient de 298.000 tonnes à 476.000 tonnes et celles de caoutchouc de 18.700 tonnes à 20.000 tonnes.

Nous devons ajouter que, durant les premiers mois de 1935, une amélioration très nette de la situation s'est dessinée. Les prix du paddy se sont redressés pour atteindre progressivement dollars : 0,60, cours qui a été maintenu et même souvent dépassé dans le premier semestre de 1935, et les exportations de riz se sont accélérées.

Entre le 1^{er} janvier 1935 et le 31 juillet, elles ont atteint 1.255.849 tonnes contre 780.745 tonnes pour la même période de 1934, soit une augmentation de 475.104 tonnes.

Les statistiques du commerce extérieur de l'Union indochinoise pour les six premiers mois de 1935 sont également favorables :

Les importations s'élèvent à 450 millions de francs contre 472 millions de francs pour le même semestre 1934 ;

Et les exportations à 708 millions de fr. contre 422 millions de francs l'an dernier.

La balance commerciale, qui était déficitaire au 30 juin 1934, est donc devenue largement excédentaire.

Enfin, les finances de la colonie ne sont pas moins assainies. Les recouvrements au titre des trois premiers postes du budget général, pour le premier semestre 1935, atteignent, en effet, 26.266.940 piastres, soit une plus-value de 726.565 piastres sur les

évaluations budgétaires et de 1.768.151 p. sur la période correspondante de l'exercice précédent. L'Indochine apparaît donc en plein redressement et elle recueille les fruits d'une politique de déflation budgétaire et économique appliquée par son gouvernement avec une extrême rigueur.

Au cours de l'exercice dont nous vous rendons compte, nos filiales indochinoises n'ont encore profité que faiblement des effets de cette reprise, qui ne s'est affirmée qu'en fin d'année. L'amélioration générale de leur situation n'en apparaît que plus significative.

Union immobilière indochinoise.* — L'Union immobilière indochinoise a été fortement éprouvée depuis quatre ans par l'exode des Européens et le fléchissement des revenus de ceux qui demeuraient à la colonie. Elle a dû, pour maintenir ses locaux occupés, consentir des baisses de loyers d'environ 40 %.

Ses charges n'ont pu être réduites dans une proportion comparable, les impositions étant demeurées très lourdes et les exigences des locataires en matière de réparations et d'entretien étant d'autant plus sévères que l'offre des locaux était plus abondante.

Une amélioration notable de la situation locative a été constatée dans le deuxième semestre 1934, cette amélioration coïncidant avec la reprise générale des affaires. La proportion des locaux vacants a été en diminuant et la baisse des loyers, qui était ininterrompue depuis quatre ans, a été arrêtée.

La situation de la société demeure très saine avec une trésorerie particulièrement aisée.

Sucreries et raffineries de l'Indochine*. — La production de la Société en sucre blanc représente actuellement plus des 2/3 de la consommation indochinoise. Grâce aux efforts de cette entreprise, la culture de la canne à sucre a pris, en Cochinchine, une grande extension qui a pallié, dans une mesure appréciable, les effets de la mévente du riz.

La position financière de la Société est devenue très forte, son actif réalisable (Caisse et banques, produits fabriqués et débiteurs divers) excédant au 31 décembre 1934 de 2.014.000 francs ses exigibilités.

Ces résultats n'ont pu être obtenus, il importe de le rappeler, que grâce au soutien financier de la Société financière française et coloniale qui, fin 1930, au moment où sa propre trésorerie était des plus précaires, a, comme vous le savez, supporté à peu près intégralement la charge de la réorganisation financière de la Société.

Société indochinoise des cultures tropicales*. — Cette société a vu sa situation s'améliorer d'une façon importante au cours du dernier exercice du fait de l'entrée progressive en exploitation de ses plantations et de l'amélioration des cours du caoutchouc.

En outre, la Société a obtenu de ses créanciers des aménagements pour le règlement de ses dettes, les remboursements n'étant envisagés que sur une partie des excédents des recettes des plantations. Ses comptes d'immobilisation étant clos, elle pourra commencer les répartitions à ses créanciers dès 1936.

Son avenir est donc définitivement assuré et l'effort de soutien de la Société financière française et coloniale en sa faveur qui, depuis quatre ans, n'a pas été inférieur à 2.700.000 francs, est parvenu à son terme.

Société des caoutchoucs de Binh-Loc*. — L'amélioration de la situation de la Société des caoutchoucs de Binh-Loc n'est pas moins caractéristique. En outre, une usine moderne pour le traitement du caoutchouc a été installée au cours de l'exercice. Il a été procédé, par ailleurs, à une réorganisation financière de cette entreprise, la Société financière française et coloniale, qui lui avait consenti 3 millions de francs d'avances au cours des dernières années, ayant accepté de convertir en actions privilégiées la totalité de sa créance, sous déduction d'une somme de 400.000 fr. dont elle a fait l'abandon définitif.

La Société des caoutchoucs de Binh-Loc n'a plus besoin de capitaux nouveaux. Ses dettes qui s'élevaient au 31 décembre 1933 à \$ 940.000 ont été ramenées à \$ 130.000 et consolidées, aucun remboursement n'étant exigé avant 1938.

Société des salines de l'Indochine*. — Les progrès constatés dans la situation de la société sont dus à l'amélioration progressive des bassins ou tables salantes et aux dispositions prises pour les protéger contre les inondations. Les prix de revient qui ont été abaissés dans une mesure importante sont sensiblement équivalents à ceux des meilleures exploitations de la mer Rouge.

Les bénéfices ont été affectés intégralement à consolider la situation de trésorerie de la société et à des immobilisations nouvelles : construction d'un wharf de 180 mètres de long destiné à faciliter l'exportation du sel et création d'une flottille de chalands et remorqueur.

Les avances que la Société financière française et coloniale avait dû consentir à la Société pour réparer les dégâts du typhon de 1932, lesquelles avaient atteint 1.270.000 francs, ont été intégralement remboursées au début de 1935 sans que la Société des salines ait été indemnisée en quelque manière pour ce sinistre.

Plantations indochinoises de thé*. — La Société financière française et coloniale a participé à la création de cette Société par fusion de quatre plantations appartenant respectivement à la Société indochinoise des cultures tropicales, à la Société des thés de l'Indochine et à la Société agricole du Kontum. Cette fusion a permis de rassembler les capitaux nécessaires pour poursuivre le programme de mise en valeur de ces différents domaines représentant pour l'ensemble une superficie de 1.300 hectares. La production escomptée dans quatre ou cinq ans est de 700 tonnes de thé de première qualité, c'est-à-dire plus de la moitié de la consommation française. Pour l'exercice 1934, la récolte a atteint 233 tonnes dont 186 tonnes de thé d'altitude.

La société a réussi à surmonter les principales difficultés d'ordre agricole et industriel inhérentes à l'implantation d'une nouvelle culture en pays tropical. Ses produits sont classés au même rang que les qualités les plus appréciées des Indes ou de Ceylan. Par contre, elle doit mettre au point et développer son organisation commerciale en vue d'assurer la diffusion de ses produits sur les marchés métropolitains et de l'Afrique du Nord, où elle est protégée contre la concurrence étrangère.

Société des papeteries de l'Indochine*. — Très atteinte par la crise au cours des dernières années, la Société des papeteries de l'Indochine a marqué un redressement très net en fin d'exercice. Ses prix de revient ont été sérieusement réduits par compression des frais généraux et la qualité de ses fabrications a été améliorée. En outre, ses ventes se sont développées malgré l'âpreté de la concurrence grâce à une réorganisation de ses services commerciaux.

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

Compagnie des voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre indochinois*. — Le Gouvernement général de l'Indochine vient de décider le rachat au prix du capital de la Société, cette opération demeurant cependant soumise à l'approbation du conseil d'État.

Société coloniale d'éclairage et d'énergie. — Cette société a vu sa situation s'améliorer au cours de l'exercice 1934 du fait d'une compression sévère de ses prix de revient. En outre, les ventes de courant qui avaient fléchi régulièrement depuis quatre ans ont marqué en fin d'année une tendance très nette à l'augmentation.

La société reste obérée par la charge des intérêts afférents aux emprunts très lourds qu'elle a dû contracter pour achever son programme de premier établissement. En 1934, ces charges ont atteint 51.208 \$

Société anonyme de chalandage et de remorquage de l'Indochine*. — Cette société a souffert, aux cours de l'exercice, d'une réduction importante de son trafic due en partie au marasme des affaires de charbonnages, les exportations ayant été paralysées par une aggravation des tarifs douaniers à l'entrée en Chine.

La situation financière de la Société n'en a pas moins été maintenue très saine grâce à une politique de compression et d'économie.

Cette situation a été également améliorée par le rachat en Bourse au-dessous du pair d'une partie du capital, opération qui a été rendue possible par l'aisance de la trésorerie.

Société nouvelle des phosphates du Tonkin. — L'amélioration des conditions générales prévalant en Indochine et notamment la hausse des cours du riz fin 1934 ont exercé une influence heureuse sur la situation commerciale de la Société. A la faveur d'une politique de prix de vente très bas, rendue possible par une compression massive des frais généraux, les ventes ont pu progresser de 1.867 tonnes à 2.752 tonnes et la Société ayant épuisé ses stocks a dû reprendre ses fabrications.

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques*. — Cette société, malgré la sévérité de la concurrence commerciale qui l'a contrainte à réduire progressivement ses prix de vente et malgré le resserrement de ses débouchés, a pu commencer l'apurement de son passif.

Société des verreries d'Extrême-Orient*. — Cette société continue à éprouver de sérieuses difficultés d'ordre commercial. Le marché chinois lui étant fermé par la concurrence étrangère, elle n'a pu reprendre la fabrication des verres à vitres

En ce qui concerne les bouteilles, les besoins de la clientèle à l'exportation ont été très faibles. Par contre, il y a eu reprise de la demande en Indochine et le four a été rallumé pour deux courtes campagnes.

Les frais fixes de l'affaire ont été, en fin d'exercice, considérablement réduits, notamment par le licenciement d'une grande partie du personnel européen. Les effets de ces compressions ne se feront guère sentir que sur le prochain exercice

Société agricole franco-annamite*. — Au cours de l'exercice 1934, la S. A. F. A. a enregistré de nouveaux progrès dus à une augmentation notable du montant des redevances de ses fermiers et à une amélioration fort appréciable les prix de vente.

En outre, la société poursuit méthodiquement l'équipement de son domaine de manière à étendre progressivement les superficies cultivées et à abaisser corrélativement les prix de revient.

Cette entreprise ne bénéficie plus auprès de la Société financière française et coloniale que d'un crédit de campagne destiné à lui permettre de financer sa récolte.

Les Établissements Delignon* ont procédé à une réorganisation industrielle en vue d'adapter leurs fabrications aux besoins de la clientèle locale. Ils ont trouvé de ce côté des débouchés très importants qui ont remis l'exploitation en pleine activité.

La Société des tramways du Tonkin* a vu ses recettes profondément affectées par un exode de la population indigène des agglomérations urbaines et par la concurrence des autres moyens de transport. Ses bénéfices ressortent avant amortissement à 261.835 fr. en 1934 contre 510.648 francs en 1933.

Afrique et Madagascar

Il s'en faut de beaucoup que l'amélioration de la situation économique ait été aussi marquée dans nos colonies africaines qu'en Indochine. Toutefois, on y constate une tendance certaine au relèvement, due notamment à une hausse appréciable du cours des arachides. En outre, les extensions régulières des plantations européennes de cacao et de café tant en Côte-d'Ivoire qu'au Cameroun et à Madagascar et l'organisation

rationnelle de l'exportation des balances [*sic* : bananes] constituent de nouveaux éléments appréciables d'activité pour ces possessions

Le Crédit foncier de l'Ouest-Africain* n'a profité qu'en fin d'exercice de ces facteurs favorables. Les réalisations de gages sont devenues moins fréquentes et les rentrées d'intérêts plus satisfaisantes.

Les bénéfices ont été intégralement affectés à des amortissements sur les immeubles que la société a acquis à la suite d'adjudications de gages.

La trésorerie est très large, ce qui permet à la société de procéder à des rachats d'obligations en Bourse au-dessous du pair.

Les ports coloniaux*. — La société a continué à observer une politique d'attente, la situation générale ne justifiant pas la réalisation des programmes d'équipement pour lesquels elle a été prévue.

Le Commerce africain*. — Nous ne sommes plus intéressés dans cette affaire que pour le recouvrement de notre créance. Nous avons accepté tout récemment, de concert avec les autres créanciers, un aménagement des dettes de la société, les sacrifices que nous avons dû consentir ayant pour contrepartie une amélioration manifeste de la solvabilité de ce débiteur.

La Société des plantes à parfums de Madagascar* a été éprouvée par un cyclone qui a ravagé Mayotte le 18 février 1934. Néanmoins, la production des différentes exploitations a accentué les progrès déjà constatés au cours des dernières années.

En outre, l'amélioration constante des fabrications industrielles a permis d'obtenir une diminution sensible des prix de revient.

Malheureusement, la baisse des prix des parfums a lourdement affecté les comptes d'exploitation au cours des dernières années. La perte de l'exercice 1934 est due essentiellement aux dégâts causés par le cyclone et à une réévaluation du portefeuille.

Société malgache de cultures*. — L'amélioration des résultats de l'exploitation est très sensible, mais la société est lourdement grevée par ses charges financières.

Elle était en effet débitrice au 31 décembre 1934 de 2.024.000 francs chez la Société financière française et coloniale et 720.000 francs au Comptoir d'Escompte, après remboursement sur ce dernier compte de 170.000 francs au cours de l'exercice 1934.

La Société générale des graphites* a remis en activité au début de 1934 l'une de ses mines les plus importantes. La production réalisée dans le cours de l'année a atteint un millier de tonnes. Les prix de revient obtenus sont en diminution très appréciable sur ceux de l'exploitation antérieure et de considérables réductions ont été réalisées sur le chiffre des frais généraux.

La Société des minerais de la Grande-Île* n'a pratiquement qu'une activité commerciale consistant à liquider les stocks existants.

Toutefois, elle a été amenée à reprendre l'exploitation très limitée de certains gisements. pour satisfaire aux demandes de micas de qualités déterminées.

La Société des gemmes de Madagascar* a continué à satisfaire, à l'aide de ses stocks, aux demandes des tailleries de grenats. Aucun signe d'amélioration appréciable ne s'étant manifesté sur le marché de ces pierres, la Société financière française et coloniale a consenti le maintien franco d'intérêts des crédits utilisés. Les bénéfices sur ventes de pierres lui permettent de couvrir ses frais généraux très réduits. Elle est ainsi en mesure d'attendre le moment où elle pourra reprendre l'exploitation de ses gisements.

Affaires métropolitaines

Le Caoutchouc industriel*. — Cette société a enregistré des résultats plus satisfaisants que l'année précédente, ses bénéfices nets étant passés de 152.458 francs à 183.689 fr. Cette amélioration a permis, après amortissements industriels normaux,

de reprendre les répartitions de dividendes qui avaient été interrompues pour l'exercice précédent.

Société d'Impression Nouveauté sur Étoffes*. — Les résultats de cette société sont affectés par la charge de l'emprunt qu'elle a dû contracter en 1931 auprès du Crédit national pour acheter son usine de Jallieu. Malgré les charges de cet emprunt, ses bénéfices nets sont en progression constante. Ils sont passés en effet de 239.000 francs en 1931 à 376.935 francs en 1933 et à 526.137 francs en 1934. Ces bénéfices ont été intégralement consacrés à des amortissements.

Établissements Pierre Bluche*. — Cette société a été profondément affectée par la crise commerciale touchant les articles de luxe. Les résultats de l'exercice se traduisent par une perte de 286.977 francs due principalement à des réalisations de stocks au-dessous des cours d'inventaire et à une perte sur vente de matériel.

La société a mis sur pied un programme en vue d'adapter ses fabrications aux nouvelles conditions économiques : compression des frais généraux, travail à façon sur une partie du matériel, vente des métiers inutiles, concentration de l'activité sur le matériel moderne de meilleur rendement.

Établissements Vautheret, Gros et Laforge*. — L'exercice 1934 a vu s'aggraver encore les difficultés qui pèsent si lourdement sur l'industrie lyonnaise de la soie et la Société a enregistré une nouvelle contraction de son chiffre d'affaires due à la baisse continue des prix et à la fermeture presque complète des débouchés extérieurs. La société a procédé dans le courant de l'exercice 1934 à une réorganisation financière et à un regroupement de ses services dont les résultats ne pourront être appréciés qu'en 1935.

Soieries F. Ducharne*. — Les Soieries F. Ducharne, qui avaient marqué dans les premiers mois de l'exercice 1934 un mouvement d'affaires en légère progression sur la période correspondante de l'exercice antérieur, ont enregistré, au contraire, dans le second semestre un nouveau fléchissement des ventes, accompagné d'une diminution des marges bénéficiaires due à la baisse des cours de la soie.

La société, qui trouve une grande partie de ses débouchés sur les marchés extérieurs, a vu également son activité paralysée par les entraves apportées par la plupart des États aux transferts de pays à pays.

Papeteries réunies du Roussillon et du Valdor*. — Cette entreprise a profondément souffert aussi du marasme des affaires d'exportation.

Elle a donc tenté de modifier les fabrications de son usine de Vaucluse en vue d'écouler ses produits en France même. Elle a substitué dans cette usine à la fabrication du papier à cigarettes celle du papier d'impression et d'écriture. Par contre, l'usine de Palalda [près Amélie-les-Bains] reste spécialisée dans le papier à cigarettes.

La société est encore en pleine période d'adaptation à ce nouveau régime de fabrication. Les frais généraux du service commercial et du siège ont été réduits au minimum.

Par ailleurs, la société éprouve des difficultés à récupérer certaines créances en Europe Centrale qui ont été bloquées par les gouvernements pour des raisons de sauvegarde de monnaie.

Compagnie immobilière et foncière France-Indochine [CIFIIC]*. — Cette société a été très durement touchée par la crise immobilière. Ses revenus, qui provenaient pour la plus large part des loyers de son immeuble du boulevard Malesherbes, ont considérablement diminué et les ventes de terrains du lotissement d'Ax-les-Thermes se sont très ralenties. Par contre, l'exploitation de l'hôtel est devenue bénéficiaire. Pour achever le paiement de ses comptes d'entrepreneurs, la société a dû liquider sa participation dans le casino d'Ax-les-Thermes. Le produit de cette vente, ainsi que des cessions de terrains, lui ont permis d'achever le règlement de ses dettes les plus pressantes.

Elle n'a plus comme créanciers que la Société financière française et coloniale et la Victoria, de Berlin, qui lui a consenti un prêt hypothécaire à long terme sur l'immeuble du boulevard Malesherbes

Depuis le début du présent exercice, la société a obtenu de ces deux créanciers une large réduction des taux d'intérêt et elle a procédé à une réorganisation intérieure qui lui a permis de comprimer à l'extrême ses frais généraux. Elle espère couvrir, à peu de chose près, ses dépenses d'exploitation, et être ainsi en mesure d'attendre une revalorisation éventuelle de ses actifs immobiliers.

Le redressement des participations

Nous nous sommes étendus un peu plus que d'usage sur la situation de nos participations et spécialement des entreprises coloniales dans la gestion desquelles nous intervenons de manière agissante. Elles nous paraissent, en effet, parvenues dans l'ensemble à une étape importante de leur redressement. Leur gestion n'entraîne plus pour notre société aucune consommation de capitaux. Le plus grand nombre d'entre elles accuse désormais une exploitation bénéficiaire, soit qu'elles distribuent des dividendes, soit qu'elles remboursent leurs découverts dans nos livres, soit qu'elles renforcent leur trésorerie

Sans doute certaines d'entre elles conservent-elles un passif assez lourd, mais ce passif a été consolidé. S'il est désirable qu'il soit apuré par de nouvelles opérations financières, aucune menace ne risque de mettre en jeu leur existence même

Si l'on veut bien comparer leur situation présente à celle d'il y a quatre ans, on pourra mesurer le chemin parcouru grâce à des efforts persistants appuyés par les concours financiers que notre société a obtenus fin 1930.

Ces concours nous ont donc permis de mener à bien l'œuvre d'assainissement à laquelle nous nous étions attachés, qui comportait la liquidation des entreprises, peu nombreuses, dont l'exploitation n'était pas viable et la consolidation définitive de celles que la crise avait surprise en pleine période de création.

Il n'est pas inutile de préciser que sans l'intervention de notre société un grand nombre de nos filiales, et dont certaines précisément sont aujourd'hui en pleine activité, auraient vu leur existence menacée.

Citons notamment :

La Société des sucreries et raffineries de l'Indochine,

Les Cultures tropicales,

Les Caoutchoucs de Binh-Loc,

Les Salines de l'Indochine,

Les Phosphates du Tonkin.,

Les Voies ferrées de Loc-Ninh,

La Société agricole franco-annamite,

La Société malgache de cultures,

Les Verreries d'Extrême-Orient,

La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques.

La situation présente de ces différentes affaires justifie a posteriori nos efforts persévérants pour les sauver, aussi bien croyons-nous que l'opportunité des concours financiers qui nous ont été accordés dans ce but.

Le fait que ce rétablissement a été opéré en pleine crise prouve aussi la vitalité de notre organisme. Ses cadres ont été sélectionnés, ses rouages éprouvés. Il est donc prêt à répondre à l'appel qui pourrait lui être adressé.

L'œuvre d'apurement du passif

Mais si la Société financière française et coloniale a réussi à assainir dans la plus large mesure la situation de ses filiales, la tâche qui consiste à apurer les comptes de son

passif, de façon à dégager les actifs qu'elle a dû remettre en nantissement, est loin d'être achevée.

Ses engagements demeurent très lourds et pèsent sur son équilibre d'une triple manière par l'existence d'échéances qui constituent périodiquement une menace pour sa vie même, par la charge d'intérêts qui, bien que réduits, grèvent lourdement son exploitation, enfin par une hypothèque générale qui pèse sur son activité : ses efforts constructifs se trouvent en effet paralysés par la nécessité qui s'impose à elle d'affecter par priorité ses ressources à la couverture de ses engagements.

Depuis quatre ans, notre société s'est attachée à amortir son passif par toutes réalisations de titres et immeubles jugées possibles sans compromettre son activité générale et sans aliéner au-dessous de leur valeur réelle des éléments de ses actifs. Elle s'est employée, par ailleurs, à obtenir les récupérations maxima sur ses débiteurs, tout en usant à leur égard des ménagements que leurs situations particulières justifiaient souvent. La déflation massive des différents postes de notre passif au cours des dernières années est le meilleur témoignage des résultats obtenus.

Mais il ne dépend pas uniquement de nous que cette œuvre d'assainissement puisse être poussée plus avant. L'activité ralentie de la Bourse, le marasme des transactions immobilières constituent des obstacles évidents à cette politique de réalisations. Si on voulait la précipiter en lui fixant notamment des termes impératifs, les récupérations à escompter seraient le plus souvent sans aucun rapport avec la valeur intrinsèque des actifs qui seraient ainsi aliénés

Nous sommes donc amenés à mettre les créanciers de la Société en face de cette situation et à leur proposer des consolidations, des abandons partiels de créances ou des remboursements par dation en paiement d'éléments d'actifs. C'est à cette tâche que nous nous sommes appliqués au cours des derniers mois avec la plus grande obstination et, sans pouvoir anticiper sur les résultats de négociations qui ne sont pas achevées, nous tenons à vous dire que nous avons le plus ferme espoir d'aboutir.

Ce qui restera à accomplir

Ce résultat atteint, une dernière étape que nous n'avons jamais perdue de vue restera à accomplir : celle qui consiste à reprendre une activité créatrice. On peut espérer que lorsque la situation financière de la Société apparaîtra assurée, elle trouvera auprès de ses actionnaires ou auprès de tiers, les concours dont elle aura besoin pour lui permettre de poursuivre sa tâche.

Les symptômes indéniables de redressement se manifestent dans notre empire colonial et la métropole, grâce en partie aux efforts de la conférence impériale, commence à prendre conscience de la mission qui lui incombe dans nos possessions d'outre-mer. Une première réalisation très importante à cet égard vient de voir le jour. C'est le Crédit colonial qui doit assurer la distribution du crédit à moyen terme aux entreprises industrielles et agricoles. Un pareil organisme s'il avait pu être créé plus tôt, eût épargné à notre société une grosse part des charges qu'elle a dû assumer pour soutenir ses filiales.

Quoi qu'il en soit, il importe que l'outil qui a été forgé et trempé par de multiples épreuves se trouve en situation d'offrir, en même temps que les fruits d'une expérience chèrement acquise, sa contribution matérielle à cette œuvre d'intérêt général.

Remarques sur le bilan – Résultats

Notre bilan au 31 décembre 1934 se totalise par 135.865.441 fr. 07 contre 142 353.694 fr. 60 au 31 décembre 1933 (compte tenu des décisions des assemblées générales extraordinaires du 8 mars 1934).

Cette nouvelle réduction marque la continuation de l'assainissement poursuivi par la Société et qui se traduit notamment par une importante diminution des :

comptes courants débiteurs et débiteurs divers ramenés de 37.453.421 fr. 28 à 29.262.072 francs 74 ;

Débiteurs par acceptations ramenés de 6,950,000 francs à 5.865.001 fr. 55

Débiteurs par avals et cautions ramenés de 6.078.288 fr. 01 à 3.760.254 fr. 26.

Nous n'analyserons pas par le détail chacun des postes de notre bilan, le rapport très complet de nos commissaires aux comptes vous fournissant tous éclaircissements à ce sujet. Nous nous contenterons de préciser les règles que nous avons adoptées pour l'évaluation des différents poste de notre actif :

Les immeubles ont été maintenus à leur d'inventaire ainsi que le poste actionnaires.

Le mobilier a été ramené à sa valeur actuelle par un amortissement exceptionnel de 1 million de francs.

Le portefeuille-titres a été réévalué, en ce qui concerne les titres cotés, à sa valeur au 31 décembre 1934 par constitution d'une provision correspondant à la baisse des cours.

Nous avons fait toutefois une exception pour le Crédit foncier de l'Ouest-Africain que nous avons maintenu à son cours d'inventaire. Il ne nous a pas semblé opportun, en effet, de se référer, pour une participation de cette importance, aux cours de Bourse qui sont restés nettement inférieurs à la valeur intrinsèque du titre.

En ce qui concerne les titres non cotés, nous avons maintenu les cours antérieurs dans laquelle nous nous trouvions de déterminer leur valeur actuelle sauf en ce qui concerne les titres d'une société en liquidation qui ne nous paraît pas devoir être en mesure de faire une répartition à ses actionnaires.

La rentabilité actuelle de ces éléments du portefeuille ne pouvait en effet être considérée comme une base d'appréciation raisonnable puisqu'il s'agit d'entreprises qui, dans la majorité des cas, ne sont pas parvenues à leur stade de développement définitif. Quant aux transactions limitées pratiqués sur le marché hors cote, elles ne fournissaient non plus aucune indication sur la valeur de nos titres en raison de l'étroitesse de ces marchés et de l'importance de nos participations.

Le compte de profits et pertes fait apparaître une perte de 5.077.528 fr. 83 contre 1.404.753 fr. 54 au 31 décembre 1933. Mais il faut tenir compte de ce que les résultats de l'exercice 1934 comprennent 2.312.358 fr. 06 de provisions et 1.134.284 fr. 10 d'amortissements nouveaux, alors que le précédent exercice 1934 comprennent 2.312.358 fr. 06 de provisions et 1.134.254 fr. 50 d'amortissements nouveaux alors que le précédent exercice avait, au contraire, bénéficié de la reprise d'une provision de 2.200.000 francs antérieurement constituée.

En fait, l'exploitation, compte non tenu des charges financières, a laissé une bénéfice de 108.000 francs contre une perte de 53.000 francs pour l'exercice 1933, les frais généraux ayant été ramenés de 2.364.542 fr. 41 à 1 million 246.764 fr. 24 pendant que les intérêts, commissions et profits divers revenaient de 2.311.285 fr. 72 à 1.354.928 fr. 23.

D'autre part, les charges financières ont été réduites de 2.383.584 fr. 15 à 1.739.080 fr. 06.

Questions à l'ordre du jour

Nous avons reçu, au cours de l'exercice, la démission de MM. Léon Boulle et Carlo Toché de leurs postes d'administrateurs. Nous vous demandons de leur donner *quitus* de leur gestion.

Nous avons appelé, par contre, au poste d'administrateur M. Paul Bernard ⁸ qui dirigeait notre société en Indochine depuis de nombreuses années avec autant de

⁸ Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, inspecteur (1925), directeur général (1931), administrateur délégué (1935), puis vice-président de la SFFC, président des Transports aériens intercontinentaux (1946-1960). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/TAI-1946-1963.pdf

dévouement que de capacités. Nous vous proposons de ratifier cette nomination faite à titre provisoire, conformément à l'article 20 des statuts.

Nous vous rendrons compte verbalement, conformément aux prescriptions de la loi de 1867, des affaires que nous avons traitées avec d'autres sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs possèdent des intérêts.

Ces affaires consistent d'ailleurs principalement en affaires courantes de banque. Nous vous demanderons de renouveler à ces administrateurs ainsi qu'à ceux de leurs collègues qui pourraient se trouver dans le même cas, l'autorisation prévue par la loi précitée.

Enfin, vous aurez à nommer deux commissaires chargés de vous présenter, lors de votre prochaine assemblée générale ordinaire, un rapport sur les comptes de l'exercice en cours et à fixer la rémunération qui leur sera allouée. MM. Henry Balay et Hugues de Linage se représentent à vos suffrages. Nous vous proposons leur réélection.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

ACTIF	
Immeubles - Paris et Indochine	11.189.061 72
Frais de constitution et d'augmentation de capital	400.023 50
Mobilier et aménagement	256.845 60
Actionnaires.	1.562.775 00
Banquiers et caisse	1 320.143 52
Portefeuille effets, et valeurs du Trésor	20.000 00
Portefeuille titres	71.255.681 96
Débiteurs par acceptation	5.865.001 55
Débiteurs par avals et cautions	3.760.254 81
Débiteurs divers :	
Paris	23.964.238 23
Indochine	5.297.834 51
Avance de la taxe de transmission	1.025.634 00
comptes d'ordre	3.465.665 00
Résultats de l'exercice 1933	1.404.753 44
Résultats de l'exercice 1934	5.077.528 83
	<u>135.865.441 07</u>
PASSIF	
Capital	26.551.500 00
Acceptations 5.865.001 55	
Avals et cautions	3.760.254 21
Créditeurs divers.	
Paris	82.617.529 49

Indochine	6.653 416 79
Comptes d'ordre	10.414.739 03
	<u>135.865.441 07</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	1.246.764 24
Charges financières	1.739.080 26
Amortissements	1.134.254 50
Provisions	2.312.358 06
	6.432.457 06
CRÉDIT	
intérêts, commissions et profits divers	1.354.928 23
Solde déficitaire de l'exercice	5.077.528 83
	6.432.457 06

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 26 octobre 1935).

LA DISCUSSION

M. le président. — Vous venez d'entendre la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de MM. les commissaires aux comptes. Je donnerai maintenant la parole à ceux d'entre vous qui auraient des explications à demander ou des questions à poser.

Un actionnaire. — Pouvez-vous nous donner des renseignements sur la situation actuelle, au cours de l'année, des différentes sociétés dans lesquelles vous avez des intérêts ?

M. le président. — Vous avez déjà entendu les explications que donne le rapport du conseil à ce sujet. Nous ne pourrions vous fournir qu'assez peu d'indications complémentaires.

A propos de la situation d'une participation

L'actionnaire. — Nous aimerons cependant obtenir quelques précisions sur la situation récente de certaines de ces filiales, notamment en Indochine. Pour les tramways d'Hanoï*, par exemple, j'ai envoyé une lettre au conseil d'administration. Cette affaire à mon avis va très mal, et sa situation ne peut qu'empirer si l'état de choses actuel n'est pas modifié.

M. le président. — Votre observation nous intéresse particulièrement car il s'agit là d'une entreprise dans la gestion de laquelle nous n'intervenons plus. C'est d'ailleurs pourquoi nous nous sommes bornés, dans notre rapport, à fournir des indications succinctes à sujet

L'actionnaire. — Oui, mais vous êtes intéressés à la société. Comme je viens de le dire, j'ai envoyé une lettre. On pourrait y trouver des renseignements très utiles concernant un projet de réorganisation de l'affaire. Vous êtes actionnaires.

M. le président. — Nous ne sommes plus, en effet, qu'actionnaires de l'affaire

L'actionnaire. — Si vous avez des administrateurs dans la société, vous pouvez intervenir de façon effective. C'est une affaire qui marche très mal et qui a besoin d'une réorganisation. J'ai proposé un plan que le conseil aurait pu étudier.

M. le président. — Si vous voulez nous communiquer cette lettre, nous en tirerons tout le parti utile dans la mesure où nous pourrions intervenir comme actionnaires. Nous ne pouvons pas faire plus.

Renseignements complémentaires sur la marche des participations indochinoises

M. Paul Bernard. — En ce qui concerne les affaires de l'Indochine, pour l'Union immobilière indochinoise*, le premier semestre est en amélioration sur le premier semestre de l'année précédente.

Pour les Sucreries et raffineries de l'Indochine, de même, la campagne achevée au mois de juin dernier enregistre une augmentation de la production

Pour les Cultures tropicales, les résultats dépendront essentiellement des cours du caoutchouc et vous savez combien il est malaisé d'établir des prévisions à cet égard. A ce sujet, les décisions qui seront prises par la prochaine réunion du Comité de restriction international sont attendues avec une certaine impatience.

Même observation en ce qui concerne les Caoutchoucs de Binh-Loc.

Pour les Salines de l'Indochine, les résultats seront supérieurs, en tonnage, à ceux de 40.000 tonnes de 1934

L'actionnaire. — Y aura-t-il un bénéfice cette année ?

M. Paul Bernard. — Certainement.

L'actionnaire. — Et un dividende ?

M. Paul Bernard. — Nous ne pouvons le dire encore. En ce qui concerne les Plantations indochinoises de thé, la société éprouve certaines difficultés d'ordre commercial. Sa production commence à représenter un tonnage important de la consommation française et elle doit développer ses organismes de vente, notamment par un effort de publicité en vue d'assurer la diffusion de ses produits dans la clientèle française habituée à consommer du thé des Indes ou de Ceylan,

Pour les Papeteries de l'Indochine, les résultats qui, ainsi que nous vous l'avons dit, s'amélioreraient en fin d'exercice ont continué à marquer une progression. Nous ne pouvons par encore donner de renseignements précis, mais la situation est nettement plus favorable qu'à pareille époque l'année dernière.

Pour la Société coloniale d'éclairage et d'énergie, il y a une augmentation des recettes. Nous ne pouvons rien dire de plus.

La Société anonyme de chalandage et de remorquage d'Indochine [SACRIC] continue à souffrir du ralentissement des affaires d'exportation de charbon.

L'actionnaire. — Une amélioration devrait cependant être constatée de ce côté.

M. Paul Bernard. — On peut espérer, en effet, que le récent accord douanier franco-chinois favorisera les débouchés des anthracites tonkinois, dans la Chine du Sud. Mais la S.A.C.R.I.C. ne participera qu'indirectement à la reprise de ces affaires d'exportation, car son activité est limitée à des trafics intérieurs de charbon.

Pour les Phosphates du Tonkin, nous sommes en pleine campagne de vente, le tonnage écoulé sera très supérieur à celui de l'année dernière

L'actionnaire. — Il restera sans doute encore faible comparé à celui atteint en 1928.1929.

M. Paul Bernard. — Nous espérons arriver au tonnage de 1931-1932,

M. le président. — La société, qui était fortement endettée ces dernières années, a, aujourd'hui, plus de 400.000 francs de disponibilités liquides.

M. Paul Bernard. — En ce qui concerne la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, mêmes résultats que l'année dernière, plutôt meilleurs.

La Société des verreries d'Extrême-Orient rencontre toujours de sérieuses difficultés d'ordre commercial. Nous ne pouvons pas dire comment se terminera l'exercice : cela dépendra de l'importance des commandes en fin d'année.

En ce qui concerne la Société agricole franco-annamite, la nouvelle campagne de culture est à peine commencée.

Affaires africaines et métropolitaines

L'actionnaire. — Et le Crédit foncier de l'Ouest-Africain ?

M. le Président. — Il est impossible de vous fournir la moindre indication à cette époque de l'année.

M. Paul Bernard. — La Société des plantes à parfums de Madagascar continue à enregistrer une amélioration des récoltes, en quantité et en qualité.

La Société malgache de cultures espère profiter de récente amélioration des cours du sisal.

Pour la Société générale des graphites et pour la Société des gemmes de Madagascar, il n'y a rien à ajouter à ce que vous avez lu dans le rapport.

Quant aux affaires métropolitaines, ce sont général des entreprises dans la gestion desquelles nous n'intervenons pas directement. Il est donc prématuré de vous donner un aperçu sur leurs résultats.

La question des marchés des produits coloniaux en France

L'actionnaire. — Je voudrais soumettre une autre question : celle de l'établissement en France d'un marché des produits coloniaux ; je vous citerai ce fait qu'à un moment donné, pour les Graphites de Madagascar, il y avait deux marchés : à Hambourg et à Londres.

On prétendait que les graphites de Madagascar* ne valaient pas ceux de Ceylan, et ceux qui étaient vendus à Hambourg à ce moment étaient vendus comme graphites de Ceylan, alors qu'ils étaient achetés à Madagascar. S'il y avait en France un marché de produits coloniaux, on pourrait remédier à cette situation.

M. Paul Bernard. — Pour le thé, les sociétés intéressées s'y efforcent, non sans de sérieuses difficultés d'ailleurs.

L'actionnaire. — Il faudrait que ce soit à Marseille, soit au Havre, mais il ne faut pas un tas de petits marchés répartis dans tous les ports de France, ou alors il est impossible de faire des opérations profitables

M. le président. — Comme il vient de vous être exposé, c'est ce qu'on tente de faire pour le thé. Pour les graphites, des négociations sont également en cours en vue de constituer un syndicat de vente, groupant tous les producteurs de Madagascar. Cet accord a pris naissance au sein de la Conférence Économique Impériale dont un des objectifs essentiels consistait précisément à rapprocher producteurs et acheteurs.

L'actionnaire. — C'est un grand marché qu'il faut. J'avais fait une proposition au moment de l'Exposition, en vue de profiter de ce qu'il y avait un grand domaine affecté à l'Exposition, pour en faire une cité coloniale dans laquelle toutes les grandes sociétés auraient eu leur centre d'administration et là se serait fait un grand marché. Évidemment, j'ai été recalé de tous les côtés où je suis allé, mais enfin il serait indispensable, en France, d'avoir un centre où les étrangers pourraient venir acheter. On pourrait imposer nos prix et non pas subir les leurs.

M. le président. — Il y a là une suggestion très intéressante, mais il ne dépend pas de nous de la faire passer dans la pratique. Toutes les sociétés dans lesquelles nous avons

des intérêts sont convaincues comme vous de l'importance qui s'attache à la création de larges marchés où la production coloniale pourrait trouver facilement à s'écouler
L'actionnaire. — Il faudrait que le gouvernement nous aide.

La composition du portefeuille

Un deuxième actionnaire. — Pourrait-on connaître la qualité de titres de chaque société détenue par la société ?

M. le président. — Les inventaires de la société ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social mais il n'est pas d'usage de les publier. Si vous voulez venir à nos bureaux, nous serons très heureux de vous donner tous les renseignements possibles, comme nous les avons fournis aux commissaires aux comptes qui vous représentent.

LES RÉOLUTIONS

[...] L'assemblée générale donne *quitus* de leur gestion à MM. Léon Boulle et Carlo Toché, administrateurs démissionnaires au cours de l'exercice 1934. [...]

Crédit foncier de l'Ouest-Africain*
(*Le Journal des débats*, 30 janvier 1936)

La Société financière française et coloniale, qui était débitrice, au dernier bilan, de 900.000 francs envers le Crédit foncier de l'Ouest-Africain, va se libérer en remettant à cette société 4.000 actions de 250 francs qu'elle possédait à titre de participation dans le Crédit foncier de l'Ouest-Africain.

NOUVEAU CHEF, NOUVELLE MONNAIE, NOUVELLE ORIENTATION
L'INDOCHINE SERA-T-ELLE PROSPÈRE EN 1937?
(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1936, p. 123 a)

Telle est la question que « Le Monde Colonial Illustré » a posé à quelques personnalités des milieux économiques, industriels et commerciaux de l'Indochine. Voici quatre réponses :

LE FINANCIER

L'INDOCHINE a été admirablement gouvernée par M. Robin. L'Afrique Occidentale Française a opéré un redressement considérable grâce à la direction de M. Brévié.

La nomination de celui-ci à la tête de l'Union indochinoise est saluée avec joie par tous ceux qui connaissent ses éminentes qualités.

Ce n'est pas une formule de politesse : M. Brévié est un grand colonial et un des meilleurs serviteurs-du pays.

L'Indochine, en 1937, sera prospère. Elle le sera, car la crise est finie dans le monde si, malheureusement, sa prolongation est artificiellement maintenue en France. Pour que cette prospérité s'épanouisse, il n'est donc pas nécessaire de la « promouvoir ». Il suffit de ne pas l'empêcher. Mais deux risques la menacent, l'un interne, l'autre externe.

Le risque interne serait le développement du désordre politique et social. L'économie indochinoise est encore trop rudimentaire pour permettre des expériences qui, délicates pour les pays évolués et résistants, seraient plus que périlleuses dans un pays n'ayant

pas la ressource de capitaux lentement accumulés. Des troubles politiques seraient désastreux. Ils ne correspondraient en rien aux aspirations de la population. Mais des millions d'hommes souffrent lorsque la liberté de nuire est laissée à une poignée d'agitateurs.

Le risque externe serait la méconnaissance par la Métropole des nécessités fondamentales de l'Empire colonial. Certains décrets rendus précipitamment dans les premiers jours d'octobre ont montré que les produits coloniaux étaient considérés par la France exactement comme des produits étrangers, le gouvernement estimant n'avoir à défendre que les productions métropolitaines. La prolongation d'aussi redoutables erreurs serait évidemment lourde de conséquences.

Au total, l'œuvre de sauvetage colonial entreprise, depuis plusieurs années, par la France est presque achevée et a produit des résultats remarquables. Il suffit de ne pas compromettre ce qui a été fait et l'Indochine vivra largement dans un monde qui est actuellement, — si peu que nous nous en doutions en France, — en véritable ébullition économique.

Giscard D'ESTAING.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 30 septembre 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 novembre 1936)

L'assemblée est présidée par M. Edmond Giscard d'Estaing, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. [André] Dentz et [Victor] Piquet.

M. [Pierre] Laurens remplit les fonctions de secrétaire.

40 actionnaires, possédant 87.663 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes de notre 15^e exercice social. Suivant notre habitude, nous commencerons par vous exposer la situation des principales entreprises dans lesquelles nous avons conservé des intérêts, puis nous vous ferons connaître les résultats d'exploitation obtenus par notre société durant cet exercice.

Nous vous rendrons compte en outre des négociations engagées avec les différents créanciers de la société en vue de parvenir à un apurement définitif de sa situation.

Indochine

Le redressement économique de cette colonie, qui se dessinait au cours des premiers mois de 1935 et dont nous vous avons rendu compte l'année dernière à pareille époque, s'est affirmé en fin d'exercice

Les exportations s'inscrivent en valeur à : 126.825.000 p. en 1935 contre : 106.060.000 p en 1934.

Étant donné que les importations sont restées sensiblement stationnaires, savoir: 89.921.000 p. en 1935 contre 90.918.000 p. en 1934, la balance commerciale est très largement excédentaire.

Les exportations de riz ont atteint : T. 1.765 685 en 1935, chiffre record pour la colonie, contre 1.528 552 en 1934.

Les exportations de caoutchouc ont porté sur: T. 29.278 en 1935 contre 20.453 en 1934.

Les comptes définitifs du budget général font ressortir en 1935 un excédent de recettes sur les dépenses de : 1.268.300 p., alors que le dernier exercice excédentaire de la Colonie était celui de 1928 et que l'exercice 1934 avait dû enregistrer un déficit de 7.535.044.

Cette amélioration s'est maintenue durant les premiers mois de l'année en cours.

Pour le premier semestre, les exportations représentent une valeur de 67.900.000 p. en 1936, contre 70 800.000 en 1935, et les importations 45.700.000 en 1936, contre 45 millions en 1935.

Du 1^{er} janvier au 31 juillet, les exportations de riz cumulées des ports de Saïgon-Haïphong s'élèvent à 1.116.260 tonnes en 1936 contre 1.302.000 en 1935.

Tandis que les exportations du maïs pour ces mêmes ports s'élèvent pour les 7 premiers mois de l'année à 175.884 tonnes en 1936 contre 111.225 en 1935.

Enfin, les exportations du caoutchouc, pour la même période, s'élèvent à 18.666 tonnes en 1936 contre 14.085 en 1935.

Ces chiffres attestent le complet redressement réalisé par l'Indochine au cours des deux dernières années, grâce aux efforts de son gouvernement, de ses colons et de sa population indigène, secondés par des interventions efficaces de la métropole.

Il y a lieu, en outre d'attirer l'attention sur ce que l'arrêt brutal des investissements de capitaux métropolitains à la colonie a altéré, pour les deux dernières années, la physionomie traditionnelle de la balance des comptes de l'Indochine ; la colonie est, en effet, en mesure désormais de faire face à ses charges financières extérieures (arrérages d'emprunt, contribution aux dépenses militaires, etc.) avec les seuls excédents de sa balance commerciale, alors que, dans le passé, ces charges financières trouvaient leur contrepartie dans des investissements de capitaux de la métropole en Indochine.

Revue des participations indochinoises

Au cours de l'exercice écoulé, les sociétés indochinoises dans lesquelles nous possédons d'importants intérêts, ont profité de l'amélioration générale de la situation de la Colonie, ainsi que vous pourrez le constater par l'exposé des résultats qu'elles ont obtenus.

L'ordre que nous avons adopté pour les passer en revue est celui de l'importance de nos participations.

Sucreries et raffinerie de l'Indochine. — La campagne 1935 a marqué une amélioration sensible sur celle déjà très satisfaisante de l'exercice précédent. L'usine de Hiêp-Hoa a broyé 77.000 tonnes de cannes contre 66.500 tonnes seulement en 1934.

Le compte d'exploitation se solde par un bénéfice brut de 3.141.183 fr. 76 contre 2 millions 053.498 fr. 95 en 1934.

Dans ces conditions, après avoir affecté à des provisions ou amortissements une somme de 1.139.000 francs contre 1 million l'année précédente, il y a été possible de distribuer un dividende de 9 % aux actions contre 7 % pour l'exercice dernier. La société enregistre ainsi les heureux effets de la politique d'encouragement à la culture de la canne dont elle ne s'est pas départie depuis plusieurs années.

Par ailleurs, des améliorations très sensibles ont été apportées en cours d'exercice au matériel, notamment par l'installation d'un appareil à vide central qui permet de fabriquer des sucres de meilleure qualité.

Enfin, au cours de l'année 1935, la société a acheté à des conditions intéressantes les éléments d'une sucrerie existant à la Colonie, et qui n'avaient pratiquement jamais été utilisés. Ce matériel, qui doit être mis en marche dès la campagne 1937, permettra non seulement d'augmenter la puissance de l'usine, mais encore de lui assurer une plus grande sécurité de marche.

La campagne de production de 1936 s'est également développée dans des conditions très satisfaisantes

Société indochinoise des cultures tropicales. — Cette société a enregistré une nouvelle progression dans la production de ses différentes exploitations.

La récolte de caoutchouc a atteint en effet 1.216 tonnes contre 980 tonnes en 1934.

La récolte de canne à sucre : 20.286 tonnes contre 16.450 tonnes en 1934.

La récolte de café : 34.332 kilogrammes contre 13.046 kilogrammes en 1934.

Mais le prix de vente moyen du caoutchouc en 1935 ayant été sensiblement inférieur à celui de 1934, le compte résultats de l'exercice écoulé, tout en assumant la totalité des charges financières et certains amortissements, accusera un bénéfice moindre que pour 1934.

Grâce à l'amélioration de sa trésorerie, la société a été en mesure d'effectuer à ses créanciers, au début de 1936, les premiers versements d'intérêts et d'amortissements d'emprunts. Enfin, les cours du caoutchouc se sont notablement redressés dans le premier semestre 1936.

Société des salines de l'Indochine. — L'exercice 1935 marque un nouveau progrès sur l'exercice antérieur. La récolte de 1935 a atteint 47.019 tonnes contre 40.122 tonnes en 1934. Les bénéfices avant amortissements ressortent ainsi à 1.127.322 francs contre 1 million 023.755 francs l'année précédente.

La société a continué d'améliorer ses installations et notamment elle a complété son outillage de port.

En utilisant ces nouveaux moyens de manutention, elle a été en mesure d'assurer, dans les meilleures conditions, le chargement, l'exportation de 61 % tonnes de sel à destination du Japon durant la période de mousson du Nord.

D'autre part, grâce à l'amélioration de sa trésorerie, la société pourra financer ses prochaines campagnes sans aucun concours

Société des Plantations indochinoises de thés. — Cette société a poursuivi l'exécution du programme de mise en valeur de ses différents domaines. La production de ses exploitations a atteint 217 tonnes de thé d'altitude contre 170 tonnes l'année précédente et 60 tonnes de thé de plaine contre 44 tonnes.

Mais la société a éprouvé des difficultés croissantes à écouler sa production sur le marché français et elle a été contrainte d'en vendre une partie relativement importante sur les marchés extérieurs non protégés. Une amélioration sensible, à cet égard, est d'ailleurs à noter dans les premiers mois de 1936

Société des papeteries de l'Indochine*. — Les résultats sont en progression très nette sur l'exercice précédent, bien que les prix de vente, en raison de l'âpreté de la concurrence, aient dû être notablement abaissés.

Les ventes de papier ont atteint 1.791 tonnes contre 1.106 tonnes en 1934. Par contre, les ventes de pâtes à papier sont tombées à un chiffre extrêmement faible.

Les bénéfices bruts s'élèvent à 701.981 fr. contre 358.471 francs l'année précédente

Après affectation de 256.785 [chiffre illisible] francs aux amortissements, il a été possible d'attribuer aux actionnaires un dividende de 7 % alors qu'aucune répartition n'avait été faite l'année précédente.

L'aisance de la trésorerie a permis de consolider la situation de la Société par le rachat au-dessous du pair d'une certaine fraction du capital, ces opérations s'étant traduites par un bénéfice supplémentaire de 20.049 francs.

Compagnie des voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre indochinois. — L'avenant de rachat au pair du capital de la Société a été approuvé en Conseil d'État. Le remboursement d'une première tranche du capital peut être envisagé avant la fin de l'année 1936.

Société Coloniale d'Éclairage et de force. — Grâce à la progression des ventes de courant et à la compression des prix de revient, la Société a pu continuer à faire face à ces charges financières s'élevant à 50.000 piastres environ et à poursuivre l'amortissement de son passif.

Le solde net des dettes exigibles a été réduit de 56.000 piastres durant l'exercice.

Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine*. — Le redressement économique a été beaucoup moins sensible au Tonkin et en Annam où la Société exerce son activité, qu'en Cochinchine. Par ailleurs, les taxes à l'importation en Chine sur les anthracites indochinois ont contribué à diminuer le trafic. L'exercice 1935 enregistre donc une réduction dans l'activité de la Société. La politique qui a été pratiquée permet cependant de réaliser des bénéfices, encore améliorés par le rachat en Bourse, au-dessous du pair, d'une partie du capital.

Les bénéfices, avant amortissements se sont élevés à 576.667 francs contre 937.471 fr. en 1934. Après affectation de 416.875 francs à des amortissements et réserves, il a été possible de distribuer un dividende de 2 fr. comme en 1935. La trésorerie est très aisée, ce qui a amené la Société à décider le rachat du capital sur une nouvelle tranche de 2 millions de francs.

Une reprise sensible des affaires est à noter pour le premier semestre de l'année 1936.

Société nouvelle des phosphates du Tonkin. — La Société a profité de l'amélioration de la situation de la riziculture en Cochinchine et le chiffre de ses ventes marque un notable progrès. Les ventes ont atteint 5.119 tonnes pour l'exercice 1934-1935 contre 2.752 tonnes pour l'exercice 1933-1934. L'exercice se solde ainsi par une perte de 6.457 francs contre une perte de 181.553 francs pour l'exercice précédent.

Les prix de vente ont été maintenus très bas. Pour assurer la reconstitution des sources l'extraction et la fabrication ont été reprises dans des conditions satisfaisantes.

Durant les premiers mois de 1936, le tonnage vendu a marqué un accroissement sur les mois correspondants de l'année précédente.

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques*. — Malgré les difficultés commerciales que nous vous avons déjà signalées l'an passé, la Société a pu maintenir une marge bénéficiaire lui permettant de continuer à apurer son passif. Ses ventes ont atteint 16.925 tonnes en 1935 contre 10.408 tonnes en 1934. Ses bénéfices avant amortissements s'élèvent à 231.000 fr. contre 357.544 francs l'année précédente.

Société des verreries d'Extrême-Orient*. — Le problème des débouchés reste la préoccupation principale de cette Société. Le marché chinois lui étant toujours fermé par la concurrence, il lui a été impossible de reprendre la fabrication du verre à vitres. Elle a cependant réussi à conclure, pour l'Indochine, un accord avec les fabricants métropolitains en vue du maintien de sa clientèle.

Les ventes de bouteilles sur les marchés à l'exportation ont été des plus réduites. Quant au marché indochinois, il a été troublé par l'écoulement d'un stock considérable de bouteilles appartenant à la régie des alcools. Les commandes locales ont cependant permis de reprendre les fabrications pour une courte campagne. Les ventes de verre à vitres ont ainsi atteint 30.000 mètres carrés contre 55.000 en 1934 et les ventes de bouteilles 2.185.000 unités contre 2.620.000 l'année précédente.

Mais grâce à une nouvelle compression des frais fixes, la perte de l'exercice, non comprises les charges financières, a pu être ramenée à 52.166 francs contre 355.455 francs en 1934. Cette exploitation ne paraît donc pas éloignée de trouver son équilibre.

Société agricole franco-annamite*. — En raison des pluies exceptionnelles au moment de la moisson, la récolte de l'exercice a été sensiblement inférieure à celle de l'année précédente, savoir 93.500 gias contre 125.000 gias en 1934. Mais il est permis d'espérer que, grâce au relèvement constaté dans le prix de vente du paddy, l'exercice enregistrera des résultats sensiblement comparables.

Établissements Delignon. — Cette entreprise a pu remettre en activité la totalité de ses métiers à tisser grâce à l'extension de ses débouchés.

Une réorganisation financière est envisagée afin de permettre à cette Société de développer à nouveau ses fabrications et d'amortir la plus grande partie de son passif.

Tramways du Tonkin*. — La concurrence faite aux transports de la Société par les autobus indigènes a continué à faire fléchir le trafic des voyageurs. Il a été impossible, jusqu'à ce jour, d'obtenir que l'administration indochinoise prenne, pour l'agglomération urbaine d'Hanoï, les mesures de coordination qu'elle a su imposer dans toute l'Indochine pour éliminer la concurrence faite à ses chemins de fer par les autobus routiers.

Dans ces conditions, la Société enregistre un nouveau fléchissement de ses recettes et ses bénéfices ressortent, avant amortissements, à 13.054 francs seulement, contre 261.135 francs en 1934.

Autres colonies et métropole

Comme les entreprises indochinoises, les autres sociétés coloniales ont participé à l'amélioration générale du marché des matières premières du monde.

Société des plantes à parfums de Madagascar*. — Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net avant amortissements de 64.690 francs à mettre en regard d'une perte de 230.312 francs en 1934, ces résultats ayant été obtenus par des améliorations agricoles et industrielles malgré une baisse constatée sur certains produits de la société, notamment le café.

Société générale des graphites*. — Cette société a continué à exploiter dans de bonnes conditions les gisements ouverts en 1934.

Malgré une concurrence extrêmement sévère due à la faible importance des demandes des consommateurs, elle a pu trouver de nouveaux débouchés et accroître le tonnage de ses ventes qui est passé de 1.315 tonnes en 1934 à 1.579 tonnes en 1935. La société a ainsi été amenée à ouvrir un nouveau gisement au début de 1936. Les résultats de 1935 ne sont pas encore publiés, mais il est à prévoir que le compte de profits et pertes se soldera après amortissements par un bénéfice en amélioration sur celui de 1934, accusant ainsi, de manière certaine, le redressement qui s'était déjà manifesté pendant l'exercice précédent.

Société des minerais de la Grande-Île*. — Les demandes de micas restant relativement faibles, l'exploitation des gisements s'est poursuivie à allure modérée, mais dans des conditions de prix de revient satisfaisantes.

Le tonnage vendu pendant cet exercice s'élève à 100 tonnes représentant 17,4 % exportations de Madagascar. Les commandes inscrites et les ventes réalisées par la société dans les premiers mois de 1936, marquent une amélioration notable sur la période correspondante de 1935.

Les comptes de 1935 n'ont pas encore été publiés.

Société des gemmes de Madagascar*. — Le marché des grenats ayant repris une certaine activité pour plusieurs catégories de pierres, une grande partie des stocks a pu être réalisée dans d'assez bonnes conditions.

Le Caoutchouc industriel*. — Au cours de 1935, la société a subi une grève qui a duré deux mois entiers et a réduit la production annuelle d'environ un cinquième. Par ailleurs, la concurrence devenant chaque jour plus active, les prix de vente n'ont pas suivi la hausse des matières premières. Les résultats bruts d'exploitation se soldent par un bénéfice de 17.193 francs contre 183 689 francs en 1934. Après amortissements du matériel sur les mêmes bases que l'an dernier, les résultats nets de l'exercice se soldent par une perte de 102.804 francs contre un bénéfice de 63.689 francs en 1934.

Société d'impression Nouveauté sur Étoffes*. — Par suite d'une baisse sensible du chiffre d'affaires de l'usine de Jallieu spécialisée dans l'impression à main, les résultats de l'exercice précédent ressortent à 188.230 francs contre 526.000 fr. en 1934. Comme les années précédentes, ils ont été entièrement affectés aux amortissements.

Établissements Pierre Bluche*. — Le plan de redressement dont nous vous avons exposé les grandes lignes lors de notre dernière assemblée, a été réalisé en 1935 Cette réorganisation à, dès le premier exercice, donné les résultats attendus. En effet, le

compte d'exploitation se solde par un crédit de 183.880 francs contre 148.440 francs en 1934 et couvre sensiblement les frais généraux de l'affaire. Mais les frais d'aménagement nécessités par le transfert du matériel et les pertes enregistrées sur la vente de certaines machines qui devenaient inutiles ayant été entièrement imputés au compte de résultats de 1935, cet exercice se solde par une perte de 264.177 francs contre 286.977 fr. en 1934.

Établissements Vautheret, Gros et Laforge*. — La réorganisation financière et le regroupement des services de cette société, dont nous vous avons entretenus l'année dernière, ont produit leur plein effet sur la campagne 1935.

Il s'ensuit que, bien que le chiffre d'affaires ait subi une diminution sensible sur celui de 1934 en raison de la persistance de conditions économiques défavorables, le compte de profits et pertes se solde par un déficit de 17.345 francs contre 1.761,175 francs en 1934

Les bénéfices bruts d'exploitation ont atteint 2.688.813 francs en 1935 contre 2 millions 029. 83 en 1934 La trésorerie de l'entreprise demeure satisfaisante

Société des soieries F. Ducharne*. — En France, l'inquiétude et la méfiance ont entretenu un malaise dont les industries de luxe ont été les principales à souffrir. A l'extérieur, l'activité de la société a été entravée par les interventions protectionnistes de la plupart des États et par les événements politiques, notamment les sanctions contre l'Italie ont privé la société d'un débouché des plus intéressants. Par contre, l'activité des filiales étrangères est demeurée fort heureusement stationnaire.

Les résultats bruts d'exploitation se trouvent ainsi avoir été ramenés à 3.289.798 francs contre 6 626.600 francs l'année précédente et l'exercice se solde par une perte de 3.193.435 francs contre 8.856.419 francs en 1934.

Compagnie immobilière et foncière France-Indochine [CIFIIC]*. — Comme nous vous l'avons indiqué l'an dernier, la société espérait équilibrer son exploitation grâce à la réorganisation intérieure à laquelle elle avait procédé et aux larges réductions d'intérêts qu'elle avait obtenues de ses créanciers. Mais les difficultés toujours croissantes qu'elle a rencontrées dans la location de ses bureaux et les diminutions de loyer qu'elle a dû consentir du fait des décrets-lois sont venues partiellement annuler les résultats de ses efforts. Les résultats définitifs de l'exercice 1935 ne sont pas encore connus.

Participations cédées

Nous ne vous rendons pas compte cette année de la marche de l'Union immobilière indochinoise*, du Crédit Foncier de l'Ouest-Africain*, de la Société des caoutchoucs de Binh-Loc*, de la Société malgache de cultures*, étant donné que nous avons été amenés à céder dans leur presque intégralité ces participations au cours des premiers mois de 1936 en exécution du programme que nous vous exposons plus loin.

Exécution du programme d'aménagement du passif

Nous vous avons indiqué l'an passé que nous poursuivions des négociations avec les différents créanciers de notre société pour l'aménagement de son passif. Nous vous avons exposé en effet que la charge des intérêts de nos dettes, intérêts dont le taux n'avait été abaissé que temporairement, compromettait l'équilibre de notre compte d'exploitation, en dépit d'une compression très importante des frais généraux et de l'amélioration du revenu de notre portefeuille. Si cette situation avait dû se prolonger, notre société n'aurait donc pas pu éviter une perte progressive de substance.

Nous vous avons signalé également que les principaux créanciers de la société souhaitaient la voir procéder à un apurement définitif de ses engagements à leur égard. Nos actifs n'étant, pour la plus grande part, pas immédiatement réalisables, des remboursements massifs ne pouvaient être envisagés que sous la forme de dation en paiement d'une partie de ces actifs, en prenant soin toutefois de n'aliéner que des

immeubles ou participations ne présentant pas un intérêt vital pour l'avenir de notre entreprise.

Il était également essentiel que, pour fixer les prix de cession de ces actifs, les créanciers acceptassent de prendre en considération leur valeur intrinsèque et leur potentiel d'avenir, sans s'arrêter aux cours pratiqués en Bourse ou à la rentabilité immédiate.

C'est ce programme que nous avons pu appliquer à la lettre dans nos négociations du deuxième semestre de 1935 et du premier semestre de 1936, grâce à la bonne volonté des créanciers de la société et à leur juste compréhension des intérêts en présence. Et nous sommes en mesure de vous faire connaître aujourd'hui les résultats satisfaisants déjà obtenus. Nous sommes parvenus, en effet, à un accord définitif avec treize créanciers vis-à-vis desquels la société était engagée directement pour 58 millions 400.000 francs et indirectement pour 7.600.000 francs. Les remboursements effectifs ont porté sur 68 [chiffre peu lisible] millions de francs. Seules, toutefois, deux de ces opérations, l'une portant sur un risque direct de 6.400.000 francs, l'autre sur un risque indirect de 5.100.000 francs, se trouvent comptabilisées dans l'exercice dont nous vous rendons compte, les autres n'ayant été définitivement réalisées que dans le courant de 1936.

Ce sont donc les écritures du prochain exercice qui enregistreront une déflation massive des engagements de la société. Mais nous pouvons dès à présent vous indiquer que les actifs ayant été cédés à des cours généralement très supérieurs à leur valeur intrinsèque, quelle que soit l'incertitude dont s'accompagne cette détermination, l'ensemble de ces règlements se traduit par des abattements incontestables de la part des créanciers. Nous tenons à les remercier d'avoir ainsi rendu possible l'accomplissement de la tâche difficile qui était dévolue par votre conseil.

Vers un plan définitif de réorganisation

Enfin, l'assainissement de la situation financière de la société nous a permis d'aborder la dernière étape de son redressement, celle qui consiste à reprendre une activité constructive.

Certes, les circonstances actuelles se prêtent difficilement à la recherche des capitaux frais que pareille œuvre nécessite. Nous avons cependant l'assurance que si les derniers créanciers acceptent des aménagements analogues à ceux déjà obtenus, nous pourrions réunir de nouveaux concours financiers pour poursuivre, avec des moyens accrus, la tâche que notre société a assumée aux Colonies et plus spécialement en Indochine.

Nous espérons donc être en mesure de vous soumettre à bref délai un plan de réorganisation qui scellera la dernière pierre à l'œuvre de reconstruction que nous poursuivons depuis six ans.

Sans anticiper sur les propositions que nous serons alors amenés à vous faire, nous croyons cependant être en mesure de vous dire, dès à présent, que, grâce aux heureuses négociations de ces derniers mois, le bilan laissera vraisemblablement apparaître, après remboursement intégral du passif envers les tiers, un solde d'actif substantiel.

Pour en déterminer le montant, il importe tout d'abord de rappeler que, dans les précédents bilans, les titres non cotés et les immeubles ont continué à figurer à leur valeur comptable, sans qu'il ait été procédé à de nouveaux amortissements pour la fixation desquels il n'existait aucune base d'appréciation raisonnable.

Une réorganisation de la société avec apport d'argent frais fournit précisément l'occasion et le moyen de procéder à une révision objective de la valeur des actifs ; les nouvelles évaluations faisant état des amortissements supplémentaires jugés indispensables pour permettre l'apport de nouveaux capitaux.

C'est en se plaçant dans cette dernière hypothèse que l'on est conduit à avancer pour le solde net de l'actif de la société le chiffre de dix millions de francs en entourant

cette évaluation de toutes les réserves que justifient les circonstances changements du moment.

EXAMEN DU BILAN

Le bilan au 31 décembre 1935, se totalise par 122.026.919 06 contre. 135.865.441 07 au 31 décembre 1934.

Cette réduction est la conséquence d'une importante diminution des :

Compte courants débiteurs, ramenés de 29.262.072 fr. 74 à 28.557.427 fr. 05 ;

Débiteurs par acceptations, ramenés de 5 865 001 fr. 55 à 3.258.524 fr. 60 ;

Débiteurs par avals et cautions, ramenés de

3.760.254 fr. 21 à 2.946.752 fr. 66 ;

Les Comptes créditeurs divers passent de 89.270 946 fr. 28 à 82.552 625 fr. 22, la différence provenant du remboursement effectué à l'un des créanciers et dont il est question par ailleurs.

Nous laisserons le soin à vos commissaires aux comptes d'analyser par le détail chacun des postes de notre bilan et nous nous contenterons de vous rappeler les règles adoptées pour l'évaluation des différents postes de l'actif.

Les Immeubles ont été laissés à leur valeur d'inventaire ainsi que le poste actionnaires.

Le Portefeuille-titres n'a fait l'objet d'aucune réévaluation.

La provision constituée l'an dernier pour couvrir la baisse des titres cotés et qui subsiste au présent bilan, est en effet supérieure à la perte qu'aurait fait apparaître l'estimation de ces titres aux cours du 31 décembre 1935.

En ce qui concerne les titres non cotés, nous avons maintenu les cours d'inventaire.

Mais nous tenons à vous préciser de nouveau que ceux-ci doivent être considérés comme des évaluations comptables et non comme des valeurs de réalisation.

Le compte de profits et pertes fait apparaître une perte de 19.971 fr. 58 contre une perte de 5.077.528 fr. 33 en 1934. Il y a lieu toutefois de noter que l'exercice précédent avait été grevé de 2.312.358 fr. 06 de provisions et 1.134.254 fr. 50 d'amortissements.

Pour l'exercice 1935, nous avons eu à enregistrer un profit exceptionnel de 1.899.851 francs 37 provenant de la cession au-dessus des cours d'inventaire d'éléments d'actifs en remboursement partiel des dettes de la société.

Par contre, du fait d'avals qu'elle avait donnés pour 5.200.129. fr. 95 la Société a été amenée à se substituer au débiteur principal. Elle a eu ainsi à supporter un règlement de 1.262.699 francs 50 qui ne pourra pas être récupéré sur ce débiteur et nous restons caution pour le règlement d'une somme de 2.599.960 fr. 65 dont le paiement est garanti par une société importante qui offre toute sécurité.

Si l'on fait abstraction des opérations exceptionnelles (dont le solde bénéficiaire est de 183.429 fr. 30) l'exploitation, compte non tenu des charges financières, a laissé un bénéfice de 837.219 fr. 21 contre un bénéfice de 108.163 fr. 99 pour l'exercice 1934. Les charges financières se sont élevées à 1.040.620 fr. 10 contre 1.739.080 fr. 26 en 1934.

Conseil d'administration

Notre ancien président, M. Camille Barrère*, qui nous avait apporté le concours de sa haute expérience dans les circonstances les plus difficiles et qui avait tenu à conserver son poste d'administrateur malgré son grand âge et son état de santé précaire, s'est vu contraint, au début de 1936, de nous donner sa démission à la suite d'une grave maladie.

Vous vous associerez certainement au profond regret que nous éprouvons d'être privés de cette collaboration alors qu'on peut entrevoir le redressement définitif de notre société dont il aura été un des meilleurs ouvriers.

Questions à l'ordre du jour

Nous vous rendrons compte verbalement, conformément aux prescriptions de la loi de 1867, des affaires que nous avons traitées avec d'autres sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs possèdent des intérêts.

Nous vous demandons de renouveler à ces administrateurs, ainsi qu'à ceux de leurs collègues qui pourraient se trouver dans le même cas, l'autorisation prévue par la loi précitée.

Enfin, vous aurez à nommer deux commissaires chargés de vous présenter, lors de votre prochaine assemblée générale ordinaire, un rapport sur les comptes de l'exercice en cours et à fixer la rémunération qui leur sera allouée.

MM. Henry Balay et Hugues de Linage se représentent à vos suffrages. Nous vous proposons leur réélection.

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 21 novembre 1936)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF		
Frais de constitution et d'augmentation de capital		400.215.70
Immeubles :		
Paris :	12.302.945 51	
Indochine	4.482 939 76	
ensemble	16.785.888 27	
à déduire :		
amortissement	5.596.823 55	
reste		11.189 061 72
Mobilier et aménagement		2.898.286 90
à déduire :		
amortissement		2.643.985 30
reste		254.300 60
Actionnaires		1 550.400 00
Portefeuille Titres		63.716 681.51
Débiteurs divers :		

Paris	24.738.155.73
Indochine	3.819 271.32
Banquiers et caisse	2.031.247.46
Portefeuille, Effets et valeurs du Trésor	5.300.000 00
Débiteurs par acceptations	3.258,524.60
Débiteurs par avals et cautions	8.946 752 66
Avance de la taxe de transmission	1.037.553 91
Comptes d'ordre	52.500 00
Résultats des exercices antérieurs	6 482.292 27
Résultats de l'exercice 1935	19.971 58
	<u>122.026 919.06</u>
PASSIF	
Capital	26.554.500 00
Acceptations	3.258.524.60
Avals et cautions	2.946.752.66
Créditeurs divers :	
Paris	80.931.089.45
Indochine	1.621 535 77
Comptes d'ordre	6.714.516 58
	<u>122.026.919.06</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	1.029.300.94
Charges financières	1.040.620.10
	<u>2.069 921.04</u>
CRÉDIT	
Intérêts, commissions et profits divers	2.049 949.46
Perte de l'exercice	19.971 58

LA DISCUSSION

M. le président. — Vous avez entendu, Messieurs, la lecture du rapport du conseil d'administration et la lecture du rapport de MM. les commissaires aux comptes. Ces documents sont très complets. Néanmoins, si vous avez quelques explications à demander, je donnerai volontiers la parole à ceux d'entre vous qui la désireraient, avant de passer au vote des résolutions.

Les conséquences de la dévaluation

Un actionnaire. — Quelles sont les répercussions de la dévaluation du franc sur le bilan de la société ?

M. le président. — C'est là une question extrêmement délicate. Vous voyez que la société conserve quelques dettes ; ces dettes ne changeront pas ; par contre, les avoirs de votre société sont composés essentiellement de valeurs réelles. Il m'est difficile de vous en dire davantage.

Le même actionnaire. — La dévaluation aura-t-elle une influence en Indochine ? Sans doute la piastre ne sera-t-elle pas modifiée ?

M. le président. — Certainement si.

Le même actionnaire. — La piastre ne continuera pas à être une monnaie d'or ?

M. le président. — La piastre est rattachée au franc et je crois qu'elle lui restera rattachée. Il y a les plus grandes chances pour que le taux de la piastre reste fixé à dix francs.

Vous avez entendu ce qui vous a été dit dans le rapport des différentes sociétés dans lesquelles la Société Financière Française et Coloniale a des intérêts. Il vous est assez facile de voir dans quelle mesure la hausse intéressera les sociétés filiales. D'autre part, en ce qui concerne la Société Financière elle-même, vous voyez aussi qu'il lui reste, compte tenu des règlements extrêmement importants qu'elle a faits récemment, tant dans le courant de 1935 que durant le premier semestre de 1936, un actif dépassant notablement ses dettes. Je crois que tout cela vous donne une base de calcul

A propos des négociations avec les créanciers

Un autre actionnaire. — Contrairement, Monsieur le président, à ce qu'on a pu penser autour de vous, je m'abstiendrai de toute critique. Je tiens en effet à ne pas risquer de gêner dans une mesure quelconque les négociations auxquelles il est fait allusion dans le rapport du conseil d'administration et qui ne paraissent pas terminées.

Je me proposais de poser la question qui a été déjà posée par le précédent actionnaire ; je vais donc simplement vous demander quelques indications supplémentaires très rapides. Je remarque dans votre rapport un alinéa où le conseil d'administration nous dit que certains actifs « ont été cédés à des cours généralement très supérieurs à leur valeur intrinsèque ». Il me semble que si vous prenez cette expression de valeur intrinsèque dans l'acceptation où on l'entend généralement, ce serait presque trop beau. Aussi je me demande si vous n'avez pas entendu par là la valeur comptable.

M. le président. — Mais non ; les mots ont leur valeur. C'est pour cela d'ailleurs que les créanciers de la société sont remerciés d'avoir rendu possible l'accomplissement de la tâche difficile qui était dévolue à votre conseil.

Le même actionnaire. — Je crois que les valeurs cotées constituaient en valeur la plus grande partie du portefeuille.

M. le président. — Certainement pas.

Le même actionnaire. — Si c'est au contraire la proportion des valeurs cotées qui est la plus faible par rapport aux autres, et peut-être fortement ?

M. le président. — C'est cela.

Le même actionnaire. — Je vous demanderai alors ce que vous entendez exactement par valeur intrinsèque. En général, ce que l'on considère comme une valeur intrinsèque, pour les titres cotés, c'est une valeur qui en ce moment, à la suite de la longue crise que nous avons subie, est de beaucoup supérieure à la valeur boursière indiquée par le cours des actions et le nombre de titres possédés.

S'il en est ainsi, les actionnaires peuvent espérer par conséquent que les négociations qui ont été entamées, et qui semblent tout de même sur le point de se terminer, auront des résultats extrêmement avantageux pour eux.

M. le président. — Cela vous est expliqué très exactement dans le rapport. On vous y dit en effet que les créanciers ont accepté généralement d'être payés, et je reprends les termes exacts : « en reprenant des éléments d'actif à des valeurs généralement très supérieures à leur valeur intrinsèque ». Cela signifie que les créanciers ont accepté de faire un abattement sur leurs créances.

Le même actionnaire. — Nous autres actionnaires, nous ne connaissons que les valeurs inscrites au bilan. Je vous demanderai donc en gros quel rapport vous établissez entre les valeurs intrinsèques et les valeurs comptables du bilan, ou, si vous le préférez, entre les valeurs du bilan et les prix acceptés par les créanciers.

M. le président. — Cela dépend de chaque cas.

Le même actionnaire. — Pour 1935 ?

M. le président. — Cela vous a été dit très précisément. Il y a eu un profit exceptionnel, par conséquent un profit comptable de 1.399.853 francs, provenant de la cession au-dessus des cours d'inventaire d'éléments d'actif en remboursement partiel des dettes de la société. Voilà ce qui s'est passé en 1935.

Pour faire des comparaisons, il y a d'une part la valeur de négociation, d'autre part la valeur intrinsèque, qui résulte d'une évaluation directe et il y a aussi la valeur pour laquelle les créanciers ont accepté ces actifs.

Le même actionnaire. — Pour 1936, sans vous demander trop de précisions, pouvons-nous supposer que les rapports sont à peu près de la même grandeur ?

M. le président. — Je peux vous dire cela.

Notre bilan va être très fortement apuré

Le même actionnaire. — C'est entendu, Monsieur le président ; je me borne à une dernière question. Il semble que notre bilan va être très fortement apuré. Il est en effet indiqué au paragraphe précédant celui dont je viens de parler, que la société était engagée directement pour 8.400.000 francs et indirectement pour 7.600.000 fr. Cela ferait par conséquent un total de plus de 65 millions. Les remboursements effectifs ont porté sur 63 millions. Or comme le total du bilan que nous avons sous les yeux est d'environ 122 millions, cela en représenterait plus de la moitié.

M. le président. — Faites attention que dans ce chiffre que vous venez de citer, il y a tout ce qui a été fait en 1935. Ce qui a été fait en 1935 vient déjà en déduction dans le bilan qui vous est soumis.

Le même actionnaire. — Il s'agit ?

M. le président. — D'une somme d'environ 13 millions.

Le même actionnaire. — Par conséquent, il resterait une cinquantaine de millions pour 1936.

M. le président. — Environ.

Le même actionnaire. — On peut donc supposer dans ces conditions que le total du bilan sera descendu à 70 millions environ.

M. le président. — Cela constituera un remboursement de la grosse majorité des dettes de la société. C'est en effet ce qui vous a été dit. Le rapport du conseil vous donne le maximum de précisions

Le même actionnaire. — En ce qui concerne cette question, je vous remercie, Monsieur le président. Je serais maintenant très heureux, et je crois que d'autres

actionnaires le seraient aussi, s'il vous était possible, Monsieur le président, de nous donner quelques détails supplémentaires relativement à ces accords. Je ne vous le demande néanmoins que si vous n'y voyez pas d'inconvénient en ce qui concerne les négociations.

M. le président — Notre rapport est déjà très précis. Il vous a donné des renseignements non seulement sur ce qui s'était passé en 1935, mais encore sur ce qui s'est passé au cours de la première période de 1936. Nous ne pouvons vous en dire davantage.

Le même actionnaire. — Je reconnais qu'en effet il y a beaucoup de précisions dans votre rapport ; je me plais à le reconnaître. Mais si je vous demande ces renseignements, c'est parce que nous sommes actuellement à une période particulièrement intéressante, particulièrement importante, puisque nous sommes à la veille d'une réorganisation de notre société. Vous voudrez donc bien considérer comme tout naturel qu'en raison de ces circonstances, les actionnaires soient aujourd'hui plus curieux que d'habitude.

M. le président. — Nous le considérons comme tout à fait naturel et c'est pourquoi nous avons tenu à leur parler de la réorganisation qui était en vue, et à leur en parler dans des conditions très précises. Mais ne me faites rien ajouter de plus ; ce ne serait qu'une impression, alors que nous vous avons donné des textes et des chiffres.

Le même. — Je n'insiste pas.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de MM. les commissaires aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 1935 tels qu'ils lui sont présentés.

Elle donne quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion pendant l'exercice 1935.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des affaires traitées avec d'autres sociétés dans lesquelles certains administrateurs possèdent des intérêts. Elle renouvelle à ceux-ci et à ceux de leurs collègues qui se trouveraient dans le même cas d'autorisation prévue par la loi du 24 juillet 1867.

FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE (*Le Journal des finances*, 17 septembre 1937)

Une nouvelle amélioration se dégage des comptes de cette société pour l'exercice 1936, faisant suite au redressement régulier des résultats depuis 1934. Les produits bruts atteignent, en effet 3.133.200 francs au lieu de 2.049.950 francs en 1935 et 1354.000 francs en 1934.

Déduction faite des frais généraux et charges financières, le bénéfice net s'établit à 1.403.790 francs contre une perte de 19.971 francs pour l'exercice précédent et un déficit de 1.691.000 francs en 1934.

Eu outre, un bénéfice comptable de 7.208.760 francs provenant du règlement de divers engagements a été affecté intégralement, avant bilan, à la constitution de provisions pour amortissements.

Le bilan au 31 décembre 1936 est surtout caractérisé par la réduction des engagements : le poste Créditeurs divers se trouve, en effet, ramené de 82 millions à 34 millions. Cette diminution trouve sa contrepartie à l'actif :

1° dans les immobilisations où le poste « immeubles », porté l'an dernier pour 11.189.061 francs disparaît, l'immeuble de Haïphong ayant été cédé à un créancier, et celui du siège social ayant été affecté en contrepartie d'une créance de 7.500.000 francs ; 2° dans le portefeuille titres, qui revient de 63.716.681 francs à 37.370.646 francs par suite principalement de cessions faites en règlement de créances. D'autre part, l'actif disponible comprend 4.140.537 francs contre 2.031.247 fr. de caisses et banques.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 30 octobre 1937)

L'assemblée est présidée par M. Giscard d'Estaing, président au conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Boyaval [SFDIC] et Saurin.

M. [Pierre] Laurens est désigné comme secrétaire.

Les actionnaires présents possèdent ou représentent 79.863 actions.

M. Paul Bernard, administrateur-délégué, donne lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous avez été convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, pour approuver les comptes de notre seizième exercice social.

Nous vous exposerons tout d'abord la situation des principales entreprises dans lesquelles notre société est intéressée, puis nous vous ferons connaître les résultats d'exploitation obtenus par notre société elle-même durant le dernier exercice.

Indochine

La hausse des matières premières, l'assainissement des finances publiques indochinoises, l'arrivée à maturité des nombreuses exploitations agricoles et industrielles créées par l'initiative française au cours des dernières années ont contribué simultanément à l'amélioration de la situation économique de l'Indochine. On peut considérer que cette colonie a définitivement retrouvé son équilibre rompu par la crise mondiale.

Les exportations s'inscrivent en valeur à 1.683.106.000 francs en 1936 contre 1 milliard 298.333.000 francs en 1935.

Les importations se sont élevées à 1 milliard 942.800 francs en 1936 contre 922 446.000 francs en 1935.

La balance commerciale accuse donc un très large excédent.

Les exportations de riz ont atteint 1 million 712.000 tonnes en 1936 contre 1.765.000 tonnes en 1935, chiffre qui avait été considéré comme un record pour la colonie.

Par ailleurs, le prix moyen du quintal du paddy a été de 5 p. 08 en 1936 contre 4,29 p. en 1935.

Les exportations de caoutchouc ont porté sur 41.314 tonnes en 1936 contre 29. 277 tonnes en 1935.

Cette amélioration s'est confirmée durant les premiers mois de l'année en cours et elle a provoqué une importante plus-value des recettes budgétaires par rapport aux évaluations. A la date du 30 juin, les recettes effectuées au titre des trois premiers chapitres du budget général, qui représentent la presque totalité de ce budget, ont atteint 31 millions 767.160 p., en plus-value de 5.377.410 p. par rapport aux évaluations budgétaires. On ne saurait trop louer la politique financière du Gouvernement général de l'Indochine au cours des dernières années qui a abouti à un pareil redressement.

Durant les derniers mois de 1936, une certaine agitation ouvrière, provoquée en partie par une hausse du coût de la vie, et en partie par extension hâtive à l'Indochine de certaines lois sociales métropolitaines, s'est manifestée sur quelques exploitations et plus spécialement sur celles dirigées par des indigènes. Cette effervescence s'est heureusement dissipée à la suite des sages mesures adoptées par le gouverneur général Brévié dès son arrivée en Indochine.

PARTICIPATIONS INDOCHINOISES

Les sociétés indochinoises dans lesquelles nous possédons d'importants intérêts ont largement profité de l'amélioration de la situation économique. Elles enregistrent toutes de notables progrès ainsi que vous pourrez le constater dans l'exposé détaillé ci-après :

Sucreries et raffineries de l'Indochine*. — L'exercice 1936 a été marqué pour la Société par de nouveaux et intéressants développements. Les résultats, en appréciable augmentation sur ceux des années précédentes, justifient l'efficacité de l'effort poursuivi sans relâche en vue d'améliorer les procédés de culture des indigènes et conditions d'exploitation industrielle et commerciale de l'entreprise. L'usine de Hiêp-Hoa, au cours de la campagne 1936, a broyé 99.262 tonnes de cannes, soit 22.226 tonnes de plus qu'en 1935. La production a pu s'écouler sans difficulté dans le cours de l'année, à des prix maintenus très en dessous de la parité d'importation afin de stimuler la consommation.

Le compte d'exploitation s'est soldé par un bénéfice brut de 4.266 693 francs 63 contre 3 millions 141.183 francs 76 en 1935.

Après affectation à des amortissements et provisions de 1.277.266 francs 89, contre 1 139.633 francs 38 en 1935, il a été possible de distribuer un dividende de 14 % aux actions, contre 9 % pour le dernier exercice.

Enfin, la société a mené à bonne fin, pendant la période d'arrêt de l'usine, le transport à Hiêp-Hoa et la mise en place du matériel de sucrerie provenant de la Société Industrielle et Agricole de Cam-Tiem. Ce matériel nouveau, qui a augmenté dans une proportion importante la capacité de production de l'usine, a donné entière satisfaction au cours de la campagne 1937.

Cette dernière campagne s'est également développée dans des conditions, très satisfaisantes. L'exploitation, notamment, n'a eu à enregistrer ni grèves, ni arrêts concertés.

Société indochinoise des cultures tropicales*. — L'accroissement de production des différentes exploitations et la hausse des cours du caoutchouc, ont permis à la Société d'enregistrer des résultats très satisfaisants. La récolte de caoutchouc s'est élevée à 1 434 tonnes en 1936 contre 1.316 tonnes en 1935.

Celle de canne à sucre à 23.100 tonnes en 1936 contre 20.898 tonnes en 1935. Celle de café à 18.889 [deux derniers chiffres peu lisibles] kilogrammes en 1936 contre 31.332 kilogrammes en 1935.

Les bénéfices nets de la société après amortissements et paiement des charges financières se sont élevés à 2.698.750 francs 83 contre 418.147 francs 60 en 1935.

Par ailleurs, la Société a procédé au début de l'année, avec notre concours, à une augmentation de capital de 10 millions de francs qui lui a permis de rembourser, par

anticipation, ses principaux créanciers. Elle possède désormais la libre disposition de ses bénéfices sous certaines réserves très libérales.

La situation de cette société est donc définitivement assainie, et l'exercice en cours doit marquer le début de l'ère des répartitions.

Société des salines de l'Indochine*. — La récolte de sel de l'exercice 1936 s'est élevée à 43.375 tonnes contre 47.019 tonnes en 1935.

Les bénéfices avant amortissement ressortent à 1.189.951 fr. 30 contre 1.127.322 fr. 10 en 1935 et les bénéfices nets à 825.925 fr. 76 contre 939.912 fr. 40 en 1935.

Aucune répartition n'a cependant été décidée, la Société se trouvant dans la nécessité de consolider sa trésorerie. En effet, depuis le début de l'année 1937, sa production n'est plus achetée par la régie indochinoise et elle doit financer elle-même l'exportation de son sel sur les marchés extérieurs. L'écoulement de sa production n'en est pas moins assuré dans des conditions satisfaisantes et rémunératrices.

Les Plantations indochinoises de thé*. — La production des différentes exportations de thé d'altitude s'est élevée à 398.220 kilogrammes en 1936 contre 218.977 kilogrammes en 1935.

Cette progression correspond aux prévisions et doit s'accroître pendant plusieurs années. C'est seulement, en effet, vers 1941, que les extensions des différents domaines seront parvenues à maturité.

Les résultats bruts d'exportation se sont traduits par une perte de 58.964 fr. 20 contre une perte de 849.137 fr. 52 en 1935.

Au fur et à mesure que sa production se développe, cette entreprise s'achemine donc graduellement vers son équilibre.

Une notable amélioration est à enregistrer dans la situation commerciale de la Société, dont les stocks en fin d'exercice pouvaient être considérés comme normaux. Ces résultats sont dus, pour une large part, aux efforts de propagande faits en vue de diffuser la marque d'origine des thés Plateaux Moïs et de provoquer chez la clientèle la substitution de ces thés aux thés de même qualité d'origine étrangère.

Un décret du 2 octobre 1936 a réduit de 2 fr. 40 au kilo le droit de douane frappant les thés étrangers à leur importation en France. Sur les démarches pressantes de la Société, cette mesure a été rapportée en juillet 1937.

Papeteries de l'Indochine*. — Les ventes de papier ont marqué un nouvel et important développement en 1936, atteignant 2.325 tonnes contre 1.791 tonnes en 1935.

Les bénéfices bruts se sont élevés à 808.154 francs 65 contre 701.981 fr. l'année précédente. Après affectation aux amortissements de 257.582 fr. 16, contre 356.285 fr. 81 en 1935, il a été attribué aux actionnaires un dividende de 7 % comme en 1935. Les ventes des premiers mois de l'année 1937 ayant atteint la limite de production de l'usine, la capacité de celle-ci va être augmentée par la construction d'une quatrième machine à papier.

Société coloniale d'éclairage et d'énergie. — Les ventes de courant ont continué à progresser, atteignant 1.762.000 kiloWatts-heure contre 1.595.000 en 1935 et 1.579.000 en 1934. Les résultats nets de l'exercice se sont élevés après paiement des charges financières, soit 48.829,66 p., à 110.952,51 p.

Après prélèvement de 97.807,66 p. consacrées aux amortissements, le compte de Profits et pertes fait apparaître un solde créditeur de 3.144,85 p. contre 12.592,50 p. pour l'exercice précédent. La société a continué à affecter ses excédents de trésorerie à l'amortissement de son passif. Les ventes d'énergie marquant une nouvelle augmentation en 1937, la société vient de procéder à une réorganisation financière comportant une consolidation partielle du passif après réduction du capital, de façon à réduire la charge des amortissements annuels et rendre possible la rémunération normale du nouveau capital.

Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine*. – L'amélioration très sensible du trafic, due notamment à la reprise des exportations de charbon et de maïs, s'est traduite par un accroissement important des recettes et bénéfices d'exploitation.

Les bénéfices nets, avant amortissements, s'élèvent à 1.152.648 fr. 91 contre 480.358 fr. 36 en 1936.

En outre, la société a réalisé un profit supplémentaire de 274.260 fr. 90 contre 96.308 fr. 55 l'année précédente par le rachat en Bourse d'actions en dessous du pair.

Après affectation à des réserves et amortissement d'une somme de 937.197 fr. 80 contre 416 fr. 876 25 l'année précédente, il a pu être attribué aux actions un dividende de 6 francs contre 2 francs en 1935. Cette amélioration des résultats s'est poursuivie et accentuée durant les premiers mois de 1937.

Société nouvelle de phosphates du Tonkin*. — Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 30 septembre 1936, les ventes de phosphates ont atteint 7.120 tonnes contre 4.221 tonnes pour l'exercice précédent.

L'activité du compartiment engrais chimiques a continué à se développer normalement. Cette progression des ventes est la conséquence de la reprise des cours du paddy qui rend l'usage des engrais de la Société d'autant plus payant que celle-ci a maintenu les tarifs de vente très bas établis au début de 1934 en pleine crise de la riziculture.

L'exercice se solde ainsi, sans amortissements, par un bénéfice de 107.895 fr. 11 contre une perte de 6.457 fr. 11 en 1935.

L'usinage a porté en cours d'exercice sur 7.920 tonnes et l'amélioration constante de la teneur des minerais a permis de mettre en fabrication un phosphate d'une qualité supérieure à celui produit antérieurement.

La pratique des ventes au comptant a pu être imposée à la clientèle, ce qui a permis de renforcer d'une façon importante la situation de trésorerie de la société. Les ventes des premiers mois de l'exercice 1937 marquent de nouveaux et sérieux progrès.

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques*. — Cette société a enregistré, au cours de l'exercice 1936, un léger accroissement de ses débouchés. Elle a pu compenser une nouvelle baisse du prix de vente par une amélioration du prix de revient de son charbon de sorte que les résultats de l'exercice 1936 font apparaître, sans amortissements, un bénéfice de 291.813 francs contre 26.000 francs en 1935.

La société poursuit régulièrement le remboursement de son passif.

Société des verreries d'Extrême-Orient*. — L'amélioration de la situation économique en Indochine et l'assainissement du marché intérieur, sur lequel avaient pesé en 1935 des stocks accumulés, ont permis en 1936 l'écoulement dans cette Colonie de quantités importantes de verre à vitres. La société, qui a poursuivi en 1936 l'exécution de son accord avec le consortium des fabricants français, a bénéficié de cette amélioration du marché sans avoir à remettre en route ce compartiment de ses fabrications.

La campagne de fabrication de bouteilles destinées au marché indochinois s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes et le marché extérieur a manifesté quelques signes de reprise. La société a pu réaliser, d'autre part, une nouvelle réduction de ses frais et charges, de telle sorte qu'elle a été en mesure de présenter à ses actionnaires des comptes bénéficiaires pour d'exercice 1936.

Les résultats nets, après paiement des charges financières, font apparaître, sans amortissements, un profit de 158.145 fr. 21 **contre une perte de 199.588 fr. 36 en 1935.**

Durant les premiers mois de 1937, la société a reçu d'importantes commandes de bouteilles qui permettent d'escompter une amélioration substantielles des résultats pour l'exercice en cours.

Société agricole franco-annamite*. — La récolte de la campagne 1936-1937 a été largement déficitaire : 45.000 mesures au lieu de 125.000 escomptés. Toute la région dans laquelle se trouve le domaine de la société a été en effet éprouvée par une sécheresse anormale qui a entraîné la perte de la plus grande partie des récoltes. Malgré une amélioration des prix de vente, cet exercice se traduira donc par une perte relativement importante.

Société anonyme des Établissements L. Delignon*. — La société s'est assuré de nouveaux et importants débouchés auprès de la clientèle annamite et métropolitaine.

Les bénéfices bruts d'exploitation se sont élevés à 1.745.314 fr. 76 contre 734.050 fr. 76 en 1935.

Après paiement des frais généraux et des charges financières, le compte de profit et pertes se solde par un bénéfice de 238.908 fr. 73 contre 32.382 francs 55 en 1935.

Durant les premiers mois de 1937, l'activité industrielle et commerciale de la société s'est à nouveau développée et ses ateliers de tissage travaillent à plein.

Par ailleurs, une réorganisation financière a été réalisée avec le concours de notre société durant le premier trimestre de cette année, ce qui a permis de rembourser la majeure partie du passif, de consolider le reste et de donner à la Société des ressources de trésorerie nécessaire pour étendre ses fabrications.

La Société financière française et coloniale a pris à cette occasion une participation importante dans cette affaire.

Société des tramways du Tonkin. — Aucune mesure administrative n'ayant été prise pour réaliser la coordination des transports dans l'agglomération urbaine, d'Hanoï, la Société a enregistré en 1936 un nouveau fléchissement de son activité, le nombre des voyageurs transportés étant tombé à 1.924.743 contre 2.354.899 en 1935.

Malgré une nouvelle compression des frais généraux, le compte de profits et pertes fait apparaître une **perte de 48.131 fr. 77** contre un bénéfice de 13.055 fr. 82 en 1935.

Une amélioration notable a été constatée durant les premiers mois de 1937 à la suite d'un abaissement important des tarifs de transports.

Compagnie des voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre indochinois*. — Comme conséquence du rachat du réseau par le Gouvernement général de l'Indochine, la société est entrée en liquidation. Le remboursement des deux premières tranches du capital a été réalisé durant les premiers mois de 1937 dans les conditions prévues, c'est-à-dire sur la base du pair augmenté des intérêts au taux de 5,75 %

AUTRES COLONIES ET MÉTROPOLE

Comme les entreprises indochinoises, les autres Sociétés coloniales dans lesquelles nous possédons des intérêts ont profité dans une importante mesure de la reprise du marché des matières premières dans le monde.

Madagascar

Société des plantes à parfums de Madagascar*. — L'exercice 1936 a été caractérisé par un accroissement important de la production d'ylang et une régression de la production de café. Le volume des ventes du premier produit a marqué une progression sensible. Le bilan se solde par bénéfice sans amortissements de 54.847 fr. 12 contre 64.690 fr. 54 en 1935.

Société malgache de cultures*. — A la suite d'une modification des accords conclus avec ses créanciers, notre société a repris la participation qu'elle possédait dans cette affaire.

La Société malgache de cultures a dû arrêter, dans le courant de l'année 1936, l'exploitation du domaine de Vineta, dont les plantations n'étaient pas parvenues à maturité suffisante. Quant au domaine de Tuléar, il a été éprouvé dans les premiers mois de l'année 1937 par une sécheresse anormale qui a contraint de suspendre les fabrications.

La production de sisal s'est élevée à 746 tonnes en 1936 contre 769 tonnes en 1935.

Les bénéfices d'exploitation marquent une augmentation importante due à la hausse du sisal, soit 600.000 francs contre 200.000 fr. en 1935. Les résultats de l'exercice en cours seront sérieusement affectés par les circonstances que nous venons de signaler.

Société générale des graphites*. — En 1936, la Société générale des graphites a continué à développer ses exploitations. Le tonnage produit a été, de ce fait, supérieur de 650 tonnes à celui de 1935. Les ventes réalisées ont été elles-mêmes en augmentation de 360 tonnes en quantité et de 350.000 francs en valeur. La vive reprise de l'industrie métallurgique aux États-Unis a eu un contrecoup immédiat sur le marché du graphite, les demandes se sont accrues considérablement et la société a rouvert, au début de 1937, un nouveau gisement, ce qui porte à trois le nombre des mines actuellement exploitées.

Les comptes de l'exercice 1936, qui ne sont pas encore publiés, feront apparaître un bénéfice très supérieur à celui de 1935.

Société des minerais de la Grande-Île*. — Pendant la majeure partie de l'année 1936, l'activité du marché des micas est restée faible comme les années précédentes. Le tonnage vendu s'est élevé à 104.000 kilogrammes contre 100.000 kilogrammes l'année précédente.

L'exercice s'est soldé par une perte de 174.830 fr. 86 contre une perte de 1.874.837 francs 20 en 1935.

En fin d'exercice, un accroissement très prononcé de l'activité industrielle aux États-Unis a provoqué une recrudescence importante des demandes.

L'amélioration de la situation de la société dans les premiers mois de 1937 permettant d'envisager pour l'avenir des résultats plus favorables, un projet de réorganisation financière doit être soumis prochainement aux actionnaires.

Pour rendre cette opération possible, votre société envisage un large abatement de sa créance, inférieur d'ailleurs aux amortissements déjà réalisés depuis plusieurs années sur ce poste.

Société des gemmes de Madagascar*. — La société a continué à réaliser dans ces conditions normales ses stocks de gemmes.

Affaires métropolitaines

Le Caoutchouc industriel*. — Malgré l'augmentation des charges provenant de l'application des nouvelles lois sociales, les résultats se sont traduits par une augmentation appréciable des bénéfices.

Les bénéfices d'exploitation s'élèvent à 504.588 fr. 33 contre 295 363 fr. 69 l'année précédente.

Après déduction de 310.999 fr. 72 de frais généraux, et affectation de 120.000 francs aux amortissements, l'exercice se traduit par un bénéfice net de 81.132 fr. 16 qui a permis une répartition de 6 % au capital, alors que, en 1935, l'exercice s'était traduit par une perte de 102.804 fr. 64.

Société d'Impression Nouveauté sur Étoffes*. — En raison de l'importance de la main-d'œuvre nécessitée par ses fabrications, cette société a été particulièrement atteinte par la hausse des salaires et la répercussion des nouvelles lois sociales.

L'exercice 1936 a laissé une perte de 112.866 francs 47 contre un bénéfice de 188.250 fr. 01 en 1935.

Établissements Vautheret, Gros et Laforge*. — Les bénéfices d'exploitation réalisés par cette société se sont élevés à 3.634.101 francs contre 2.688.813 francs en 1935 laissant, après déduction des frais généraux et amortissement des créances douteuses, un bénéfice de 927.440 francs contre une perte de 17.345 francs pour le précédent exercice. Sur ce bénéfice, 812.671 francs ont été affectés à l'amortissement des immobilisations, et le solde de 114.769 francs a été versé aux obligataires,

conformément aux accords intervenus en 1934. Les résultats des premiers mois de l'exercice en cours marquent une nouvelle progression du chiffre d'affaires.

Soieries F. Ducharme*. — La société a été profondément affectée par les mesures prises par le gouvernement dans l'ordre social.

Toutefois, bien que le chiffre d'affaires soit inférieur à celui de l'année précédente, le bénéfice sur ventes et produits divers s'est élevé à 5.767 696 fr. 94 contre 3.289 798 francs 43. L'exercice se solde par une **perte de 483.469 fr. 80 contre une perte de 3.193.435 francs 47 en 1935.**

Une amélioration notable de la situation commerciale a été son enregistrement fin 1936 et cette reprise s'est accentuée durant les premiers mois de 1937.

Compagnie immobilière et foncière France-Indochine [CIFI]*. — Aucune amélioration n'est enregistrée dans la situation des affaires immobilières en France. Bien que la société ait réussi à louer la presque totalité des appartements vacants de l'immeuble du boulevard Malesherbes, l'exploitation reste légèrement déficitaire

SITUATION FINANCIÈRE

Nous vous avons rendu compte, l'an passé, de l'ensemble des aménagements réalisés avec nos différents créanciers et nous vous avons indiqué que des accords restaient à conclure avec deux d'entre eux qui figuraient parmi les plus importants. Ces derniers accords sont maintenant définitifs.

Partiellement comptabilisées dans l'exercice sous revue, ces diverses opérations se traduisent par un bénéfice comptable de 7.208.760 francs 36 qui figure au compte de Profits et pertes que nous vous soumettons. L'exercice 1937 enregistrera le solde de ces opérations, qui fera apparaître un profit de même nature de 7.200.000 francs environ.

Par suite de ces règlements et de l'inscription, dont nous vous entretenons plus loin, d'une créance hypothécaire en compte d'ordre, le poste Créditeurs divers est ramené de 82.552.625 francs 22 à fin 1935 à 34.270 034 francs 58 à fin 1936. Après exécution de la totalité des accords, ce solde se trouvera réduit à 17 millions de francs environ, dont 14.600.000 francs de créances à terme. Pour le remboursement de cette dette à terme, qui ne portera pas intérêts, nous avons obtenu de très larges délais.

Nous avons donc la satisfaction de vous annoncer que la situation de votre société se trouve ainsi complètement apurée, et que l'effort d'assainissement auquel le conseil d'administration s'était attaché depuis six ans est parvenu à son terme. Ces résultats ont pu être obtenus sans que nous ayons été contraints d'aliéner les éléments les plus intéressants de notre activité, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte par la valeur et la diversité des entreprises dans lesquelles la Société conserve d'importantes participations.

Nous vous avons également indiqué dans notre dernier rapport que nous envisagions de rechercher de nouveaux concours financiers pour mettre notre société en mesure de faire face concurremment à ses engagements et, au financement des opérations qu'une reprise générale d'activité pourrait l'amener à entreprendre.

La conclusion des derniers accords et l'amélioration régulière de la conjoncture ayant contribué depuis lors à renforcer notre situation financière, une augmentation de capital ne présente actuellement aucun caractère impératif. Elle ne nous en apparaît pas moins comme souhaitable, mais les circonstances et les modalités de l'opération ne doivent plus être commandées désormais que par des considérations d'opportunité.

D'ailleurs, les incertitudes économiques et monétaires et leurs répercussions sur le marché des valeurs auraient rendu particulièrement délicate au cours des derniers mois la détermination des bases sur lesquelles pouvait être réorganisée financièrement votre société. Une opération prématurée aurait donc risqué d'entraîner pour les actionnaires des sacrifices qui, dans l'avenir, auraient pu se révéler excessifs.

C'est ainsi que les évaluations que nous avons été amenés à faire à l'époque ont été complètement modifiées par les événements survenus depuis lors.

Votre Société ne pouvait, en effet, que bénéficier de la hausse générale des valeurs de Bourse qui a eu pour point de départ deux événements d'ordre général, d'une part, la reprise mondiale de l'activité économique entraînant la hausse des matières premières, d'autre part, les dévaluations monétaires postérieures à septembre 1936. A ces circonstances est venue s'ajouter une cause particulière à votre société et dont la première partie de ce rapport, a pu vous faire mesurer l'importance : l'amélioration de la situation des principales affaires auxquelles la Société financière française et coloniale est intéressée.

Cette constatation suffit à montrer le caractère artificiel des estimations que le cours des événements contraint nécessairement à réviser. Mais nous pouvons vous déclarer que, dans l'état actuel des choses, les provisions que nous vous proposons de constituer cette année et le profit des opérations exceptionnelles qui seront comptabilisées en 1937 permettront, pour le moins, d'achever la totalité des amortissements qui peuvent encore être nécessaires pour ramener l'estimation comptable des actifs à des valeurs ne faisant raisonnablement place à aucun aléa.

Remarques sur le bilan

Le bilan au 31 décembre 1936 se totalise par 87.979.105 francs 30 contre 122.026.919 francs 06 au 31 décembre 1935.

Cette réduction fait apparaître l'importance des règlements réalisés dans le courant de l'année.

Le rapport des commissaires contenant un examen extrêmement détaillé des divers postes, nous ne procéderons pas ici à l'analyse du bilan.

Nous attirons cependant votre attention sur la modification apportée à la présentation des comptes en ce qui concerne les immeubles.

L'immeuble de Haïphong ayant été cédé à l'une de nos créanciers, nous ne sommes plus propriétaires que de l'immeuble du siège social. Cet immeuble est affecté à la garantie hypothécaire d'une créance de 7.500.000 francs, représentant le solde de nos engagements à l'égard d'un groupe de banquiers. En cas de vente de l'immeuble, le produit en sera versé à ces créanciers pour solde de tout compte.

Afin que la présentation du bilan reflète exactement cette situation, nous avons pensé qu'il y avait lieu de faire figurer cet actif indisponible et ce passif non exigible dans les Comptes d'ordre, qui subissent, de ce fait, une augmentation de 7.500.000 francs, à l'actif et au passif. Par contre, le compte Immeubles disparaît.

Nous avons demandé d'approuver cette modification apportée à la présentation du bilan.

Résultats de l'exercice

Le compte de profit et pertes de l'exercice 1936 fait apparaître un bénéfice de 1 1.4 03 791 francs 70 qui viendra en déduction de la perte reportée des exercices antérieurs. L'exercice 1936 avait laissé une perte de 19.971,58.

Il y a d'ailleurs lieu de noter que les résultats de 1935 comprenaient le solde bénéficiaire des opérations exceptionnelles réalisées pendant l'année, qui s'était élevé à 183.429 fr. 31.

Pour l'exercice 1936, ce solde d'opérations exceptionnelles, qui a atteint 7.208.760 fr. 36 a été intégralement affecté aux amortissements.

Si l'on fait abstraction de ces opérations exceptionnelles et des charges financières qui seront élevées, en 1936, à 604.213 fr. 94, contre, en 1935, 1.040.620 fr. 10 l'exploitation a laissé, en 1936, un bénéfice de 2.008.005,64 contre, en 1935, 837.219 fr. 21.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes vous présenteront un rapport spécial sur les opérations faites avec des sociétés dans lesquelles certains administrateurs possèdent un intérêt.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler aux administrateurs en tant que de besoin, et jusqu'à l'assemblée générale qui examinera les comptes de l'exercice 1937, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le mandat d'un de vos administrateurs, M. René Bouvier, vient à expiration cette année. Nous vous proposons de le renouveler pour une période de six ans.

Nous vous avons informés, dans le rapport présenté à la dernière assemblée générale, de la démission de M. Camille Barrière survenue au début de l'exercice 1936. Nous vous demandons de donner à M. Camille Barrière *quitus* de sa gestion.

Enfin, vous aurez à procéder à la nomination des commissaires chargés, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, d'effectuer les vérifications et contrôles prévue par la loi et de présenter à ladite assemblée un rapport sur les comptes de l'exercice 1937.

M. Henri Balay, pour des raisons personnelles, ne se représente pas à vos suffrages. Nous sommes certains d'être vos interprètes en remerciant M. Balay du dévouement et de la compétence avec lesquels il a rempli la mission que vous lui aviez confiée et en lui exprimant les regrets que nous cause sa décision.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de M. de Linage et de nommer, afin de vous conformer aux nouvelles obligations légales, un deuxième commissaire et un commissaire suppléant, figurant tous deux sur la liste agréée par la Cour d'appel de Paris. Un groupe d'actionnaires nous a suggéré les candidatures de M. Gaston Lesimple comme commissaire et de M. Fain comme suppléant,

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

	1936	1935
ACTIF		
Frais de constitution et d'augm. de capital	400.215	400.215
Immeubles	—	11.189.061
Mobilier et aménagement	242.800	254.300
Actionnaires	1 461.254	1.550.400
Portefeuille-titres	37.370.646	63.116.681
Débiteurs divers		
Paris	21.955.265	24.738.155
Indochine	2.361.673	3.819.871
Banques et caisse	4.140.537	2.031.247
Portefeuille effets et valeurs du Trésor	1.020.000	530.000
Débiteurs par acceptations	2.470.000	3.258.524
Débiteurs par avals et cautions	1.167.300	2.946.752

Avance de la taxe de transmission	1.053.713	1.037.553
Comptes d'ordre	7.833.443	52.500
Résultats des exercices antérieurs	6.502.253	6.482.292
Résultat de l'exercice 1935	19.971	
	87.979.105	120.026.919
PASSIF		
Capital	26.554.500	26.554.500
Acceptations	2.470.000	3.258.524
Avals et cautions	1.167.300	2.946.752
Créditeurs divers :		
Paris	33.906.851	80.931.089
Indochine	363.182	1.621.535
comptes d'ordre	22.113.479	6.714.516
Profits et pertes 1936	1.403.791	—
	87.979.105	122.026.919

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	1936	1935
DÉBIT		
Frais généraux	1.125.204	1.029.301
Charges financières	604.213	1.040.620
Provisions	7.208.760	—
Bénéfices de l'exercice	1.403.791	—
	10.341.970	2.069.921
CRÉDIT		
Intérêts, commissions et produits divers	3.133.210	2.049.949
Règlements avec divers créanciers	7.208.760	—
Perte de l'exercice 1935	—	19.971
	10.341.970	2.069.921

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, les résolutions sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

CHINE

Société d'études minières en Extrême-Orient
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1937)

Cette nouvelle société au capital de 500.000 frs en actions de 1.000 fr. en numéraire, a pour objet principal la recherche et l'exploitation de gisements miniers en Extrême-Orient et notamment dans la province de Kouang-Si en Chine. Le siège est 96, boulevard Haussmann à Paris et les premiers administrateurs sont : Banque de l'Indo-Chine, Société Étains et wolfram du Tonkin [EWT], Cie minière et métallurgique de l'Indochine [Minemet-Indochine], Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine [SEEMI], Société financière française et coloniale [SFFC].

Société financière française et coloniale.

(Augustin Hamon,

Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[184] Ayant son siège 3, avenue des Champs-Élysées, cette entreprise bancaire, 51, rue d'Anjou, Paris, était au capital de 96 millions. Il fut ramené à 16 millions, car, en 1933, les pertes s'élevaient à 86 millions. En 1934, le capital fut relevé à 25 millions. La Société financière française et coloniale fut créée en 1920 et en 1924, son capital était seulement de 20 millions. Elle était, à cette époque sous le contrôle de la banque Lazard et de M. Octave Homberg (voir tomes I et II).

L'administrateur délégué est M. Edmond Giscard d'Estaing, déjà nommé (tomes I, II et chapitre précédent). Les autres administrateurs sont : M. Camille Barrère [ancien ambassadeur en Italie], qui est président [démissionnaire début 1936] et a été vu précédemment ; M. Charles Aubert, vu tomes I et II ; puis des nouveaux venus dans notre étude des financiers : le vice-président, M. René Bouvier⁹, spécialisé, semble-t-il, dans les affaires coloniales et rattaché, selon toute apparence, à l'un des groupes, probablement le protestant, qui domine la Banque de l'Indochine [!!!] ; M. Paul Bernard, ingénieur de l'École polytechnique, promotion de 1911, appartenant à la même catégorie ; il est le proche parent¹⁰ du lieutenant-colonel Fernand Bernard [185] (promotion de 1886 de l'École polytechnique), administrateur de la Banque de l'Indochine [où il repr. Les Messageries fluviales de Cochinchine*] ; M. Edmond du Vivier de Streel [1869-1946]¹¹.

.....

⁹ Il ne figure pas dans le *Tout Paris* mais dans le Bottin mondain on trouve son nom. Il est marié à une demoiselle Juliette Michel, fille d'André Michel et de sa femme née de Varigny. Par sa femme, il est allié aux familles Monod et Leenhardt.

¹⁰ Fernand et Paul Bernard ne sont nullement parents et n'entrent donc hélas pas dans l'entonnoir des 200 familles (A.L.).

¹¹ Par sa femme née Mante [Vivier de Streel tient ses trois enfants d'un 1^{er} mariage avec Geneviève Chetard], il est apparenté aux familles Rostand et Proust.

[254] M. Charles Furiet, ancien inspecteur des colonies, administrateur de la Banque commerciale africaine, est le parent du lieutenant-colonel Jules Furiet, dont le fils Pierre (ingénieur de l'École polytechnique, promotion de 1911) est directeur des agences du Tonkin de la Société financière française et coloniale [celle d'Haïphong fermée en 1931, celle d'Hanoi en 1933] ;

Who's who européen, 1937 :

FURIET Pierre. Ingénieur conseil. Né à Toulon, le 10.5.1893. F. : de Jules, **colonel**, et de Céline Kiesel. M. : le 28.4.1933, à Nancy, avec Jacqueline Frébillot. Enf. : Claude, Brigitte [ép. Alain Balaresque], Bernard et Chantal. Asc. : A. Furiet, ing au corps des mines, N. Kiesel, **amiral**. Ét. : Lycée Saint-Louis Paris. Gr. univ. : lic. en droit, diplômé de l'Éc. polytechn. Carr. : **cpt. aviateur, ing. de prem. cl. artillerie navale, dir. gén. Gr. O. Homberg en Indochine**, dir. Soc. des Batignolles* à l'étr., **ing. cons. du Sahara et du Gabon**, dir. hre Éc. sup. de chimie organique et minérale. Décor. : off. O. nat. de la Légion d'hon., **cr. de guerre (5 citations)**, Com. de divers o. étr. Membre : Union interalliée. Récr. : peinture navigation à voile. A. priv. : 1, place Rodin, Paris 16, France.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

L'assemblée est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. E. Giscard d'Estaing, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau en qualité de scrutateurs les deux plus forts actionnaires présents : MM. Saurin et Boyaval.

M. [Pierre] Laurens remplit les fonctions de secrétaire.
79.608 actions étaient présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, pour approuver les comptes de notre dix-septième exercice social.

Comme d'habitude, nous vous rendrons compte d'abord de l'activité déployée au cours du dernier exercice par les principales entreprises dans lesquelles notre société est intéressée. Nous analyserons ensuite les résultats d'exploitation obtenus par notre société elle-même Indochine.

L'amélioration de la situation économique qui était en bonne voie lorsque nous avons tenu notre dernière assemblée générale, s'est affirmée depuis lors.

En raison des glissements successifs du franc qui ont entraîné une dépréciation équivalente de la monnaie indochinoise, les statistiques en valeur du commerce extérieur de l'Indochine en 1937 sont difficilement comparables avec celles de l'exercice précédent.

Les exportations sont passées de 170.805.200 piastres en 1936 à 258.924.500 piastres en 1937, et les importations de 97.472.700 piastres à 157.803.100 piastres.

Si l'on tient compte de la dépréciation de la monnaie, la valeur réelle du commerce extérieur, tant à l'importation qu'à l'exportation, est sensiblement équivalente à celle du précédent exercice. La balance commerciale se solde, comme l'an passé, par un très large excédent. Si l'on fait abstraction des relations franco-coloniales, la balance commerciale de l'Indochine avec l'étranger est également largement positive. Notre colonie apporte donc une contribution qui n'est pas négligeable à la sauvegarde de la monnaie nationale.

Les exportations de riz ont été légèrement inférieures à celles de l'année précédente. Elles se sont élevées à 1.548.000 tonnes en 1937, contre 1.712.000 en 1936.

Celles de maïs ont progressé et ont atteint 552.000 en 1937, contre 457.000 en 1936.

Celles de caoutchouc se sont également développées et se sont élevées à 45.137 tonnes en 1937, contre 41.000 en 1936.

L'agitation ouvrière qui s'était manifestée au début de l'année 1937, au moment de la mise en vigueur des nouvelles lois sociales, a été rapidement calmée à la suite des mesures prises par les autorités locales. Le renchérissement du coût de la vie provoqué par la dévaluation a pu nécessiter un ajustement parallèle des salaires. Les entreprises indochinoises ont dû procéder à une révision de l'économie intérieure de leurs exploitations afin de l'adapter aux nouvelles conditions économiques.

Cette mise au point, qui n'est pas encore achevée, a pu jusqu'ici s'effectuer sans heurts pour les entreprises qui nous intéressent, car elles ont heureusement enregistré, au cours du dernier exercice, une expansion de leurs affaires.

Vous pourrez vous rendre compte en effet en suivant l'exposé auquel nous allons procéder, que les résultats marquent un progrès très net sur les années antérieures.

FILIALES ET PARTICIPATIONS EN INDOCHINE

Sucreries et raffineries de l'Indochine*. — L'effort persévérant de cette société pour développer en Indochine la production sucrière en collaboration avec les cultivateurs indigènes a obtenu de nouveaux succès.

L'usine de Hiệp-Hoa a broyé, en 1937, 130.414 tonnes de cannes, soit 31.152 tonnes de plus que l'année précédente. Les bénéfices marquent la même progression. Les bénéfices bruts atteignent, en effet, 6.757.766 francs contre 4.266.693 francs l'exercice précédent.

Après 2.198.793 francs d'amortissements et provisions contre 1.277.267 francs en 1936, un dividende de 20 % a été distribué aux actionnaires contre 14 % en 1936 et 90 % en 1935.

La société a participé aux nouveaux accords professionnels conclus entre fabricants métropolitains et coloniaux de sucre, sous l'égide du gouvernement, pour assurer l'équilibre entre la production et la consommation. Ces accords, sanctionnés par un décret, doivent rester en vigueur jusqu'en 1941 au moins. Ils attribuent aux usines à sucre de l'Indochine un contingent de 1.200 tonnes à importer dans la métropole. Sur ce montant les deux tiers environ reviennent à la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine.

D'autre part, il est stipulé que les colonies productrices ne se feront pas concurrence sur leurs territoires respectifs.

Ces nouveaux accords, tout en ouvrant à la Société des débouchés nouveaux sur le marché métropolitain, consolident sa position sur le marché indochinois qui, du fait de la prospérité de la colonie, prend de plus en plus d'extension.

Société indochinoise des cultures tropicales*. — Nous vous indiquons l'an dernier que la situation de cette société était définitivement assainie.

Les bénéfices bruts d'exploitation, qui s'étaient élevés à 4.372.134 francs en 1936, ont atteint 10.545.497 francs pour l'exercice 1937. Le bénéfice net, ressortant à 8.868.047 francs, a permis de procéder à de larges amortissements et de verser un dividende de 11 francs 75 par action de 100 francs.

La récolte de caoutchouc sur les plantations de la Société a été de 1.684 tonnes contre 1.434 tonnes en 1936 et 1.216 tonnes en 1935.

La convention internationale de restriction a été renouvelée pour une durée de cinq ans à des conditions favorables pour les entreprises indochinoises. Quant au prix de la matière, tombé en avril dernier à 5 d 5/16 la livre, l'abaissement du pourcentage

d'exportation autorisé, joint à un certain regain d'activité dans les industries consommatrices aux États-Unis, l'a relevé et porté récemment aux environs de 8 d.

En 1936-1937, la Société indochinoise des cultures tropicales a récolté 23.849 tonnes de canne à sucre. La récolte de 1937-1938 s'est élevée à 24.681 tonnes.

La récolte de café a été de 40.603 kilogrammes en 1936-1937 et de 31.841 kilogrammes en 1937-1938. Rappelons qu'il s'agit de la variété arabica dont le gouvernement, par de récents décrets-lois, s'efforce d'encourager la production dans les colonies françaises.

Société des salines de l'Indochine*. — Les bénéfices nets de l'exercice 1937 s'élèvent à 532.015 francs, après 371.261 francs d'amortissements, contre 825.925 francs en 1936, après 362 025 francs d'amortissements.

Ces chiffres, qui traduisent les résultats comptables de la Société pendant l'exercice, n'en reflètent pas l'activité industrielle et commerciale. En effet, la production a pu être vendue à des conditions sensiblement plus avantageuses que celles des années précédentes, mais une part des livraisons ayant été reportée sur 1938, les opérations correspondantes ne sont pas incluses dans l'exercice sous revue.

La production a atteint 38.970 tonnes contre 43.375 tonnes en 1936.

La régie indochinoise du sel s'est crue autorisée à faire jouer une clause de son contrat avec la société qui, suivant son interprétation, lui permettait de se dégager de l'obligation de lui acheter son sel. Les Salines de l'Indochine ont dû se retourner vers les marchés d'exportation.

Les contacts qu'elles avaient eu soin de maintenir avec d'autres entreprises salicoles et la qualité du sel qu'elles produisent, leur ont permis de s'adapter immédiatement à cette nouvelle situation. **Toute la récolte de 1937 a été vendue à des conditions satisfaisantes au Japon, qui en a effectivement pris livraison et qui en a réglé le montant dans les premiers mois de cette année.**

La récolte de 1938 est également vendue au Japon. Toutefois, les acheteurs ont demandé que les livraisons prévues pour la fin de l'année fussent reportées au début de 1939.

Les Plantations indochinoises de thé*. — Les comptes des Plantations indochinoises de Thé font apparaître un résultat brut de 2.573.639 francs en 1937 contre une perte de 58.964 francs en 1936. Les bénéfices avant amortissements s'élèvent à 1.680.124 francs contre un solde débiteur de 868.901 francs en 1936, et, après amortissements, à 799.836 francs. Aucun amortissement n'avait été réalisé en 1936. L'exercice 1937, premier exercice bénéficiaire de la Société, marque donc une étape importante dans son développement.

La production de ses trois plantations de thé d'altitude a passé de 308 tonnes en 1936 à 449 tonnes en 1937, soit un accroissement de près de 50 %.

La Société poursuit sur ses domaines de Pleiku et de Dak-Doa un programme d'interplantations qui portera la densité à 6.000 plants à l'hectare. D'autre part, l'augmentation des récoltes nécessitait l'extension des usines. **La société a obtenu du Crédit colonial un prêt à long terme de 5 millions de francs** qui lui a permis à la fois de procéder à ces divers travaux, de rembourser les sommes qui lui avaient été prêtées à court terme par des banques et d'augmenter son fonds de roulement. La Société financière française et coloniale a donné son aval pour le prêt dont il s'agit.

Sur le marché international du thé, l'application du plan de restriction a été prorogée jusqu'au 1^{er} avril 1943, ce qui assure une certaine stabilité aux cours. Sur le marché intérieur, le gouvernement a marqué l'intérêt qu'il porte à la substitution des thés d'Indochine aux thés d'origine étrangère, par un rajustement du tarif douanier protecteur, et par l'institution d'un fonds de propagande en faveur des thés indochinois de qualité reconnue.

Papeteries de l'Indochine*. — La situation économique favorable de la colonie a permis aux Papeteries de l'Indochine d'augmenter à nouveau leur chiffre d'affaires au cours de l'année 1937.

Elles ont fabriqué 3.540 tonnes de papier, contre 2.345 tonnes en 1936. L'usine de Viétri a été remise en marche : il y a été produit 1.507 tonnes de pâte. Les ventes de papier ont atteint 3.218 tonnes en 1937 contre 2.325 en 1936 et 1.791 en 1935.

Le bénéfice sur les ventes et les produits divers se sont élevés pour l'exercice 1937 à 2.267.567 francs contre 953.982 francs pour l'exercice précédent. Il a été jugé nécessaire de procéder à des amortissements plus importants que l'an dernier, en raison de l'usure exceptionnelle imposée au matériel par une plus grande activité. Néanmoins, le dividende versé aux actionnaires a pu être porté de 7 à 10 %.

Société coloniale d'éclairage et d'énergie. — L'activité de cette société a continué de se développer et les ventes de courant ont accusé une nouvelle et importante progression. En 1937, elle a électrifié les deux centres de Cairang (à proximité de Cantho) et de Omon (sur la ligne Cantho-Chaudoc). Une petite centrale autonome, construite à Camau, vient d'être mise en service.

Le chiffre des recettes s'est accru de façon appréciable au cours de l'exercice 1937. Mais la hausse des prix consécutive à la dévaluation, pour les matières premières et pour le matériel, et l'accroissement des dépenses de personnel par suite de l'application des nouvelles lois sociales, ont déjà influencé les résultats de l'exercice 1937 et se sont fait plus complètement sentir au cours de la présente année. Aussi la société s'efforce-t-elle d'obtenir un ajustement de ces tarifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la situation économique depuis l'époque où ces contrats ont été passés.

Pour l'exercice 1937, les bénéfices nets, après amortissements, se sont élevés à 50.964 piastres. Il sera distribué pour la première fois depuis l'existence de la société un dividende de 5 %.

Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine*. — L'amélioration constatée dans le trafic en 1936 s'est poursuivie au cours de l'année dernière, aussi bien au Tonkin qu'en Annam. La société a dû faire face à une hausse très importante des prix de la main-d'œuvre, des combustibles et des approvisionnements, qui n'a été que partiellement compensée par des majorations de tarifs. Cependant, l'accroissement du trafic a permis, tout en réalisant un bénéfice unitaire moindre, de porter les résultats totaux de l'exercice 1937, avant amortissements, à 1.613.698 francs contre 1.155.649 francs pour 1936.

Après affectation de 950.697 francs aux réserves spéciales et aux amortissements contre 937.197 francs en 1936, le dividende versé aux actionnaires a pu être porté à 8 francs par action de 100 francs, contre 6 francs pour l'exercice 1936 (qui avait bénéficié d'un important profit exceptionnel sur le rachat de titres en Bourse au-dessous du pair) et 2 francs pour l'exercice 1935.

La société a augmenté, se flottille. Au cours de l'exercice écoulé, elle a fait l'acquisition d'un remorqueur et construit onze chalands et elle a désarmé, pour vétusté, un remorqueur, une jonque et un chaland.

L'activité des transports habituels de la société marque un nouveau progrès dans le semestre de la présente année.

Société nouvelle des phosphates du Tonkin*. — L'amélioration des conditions économiques pour l'agriculture et, en particulier, la hausse des cours du riz ont eu pour conséquence un retour à l'utilisation des engrais qui avait été délaissée pendant les années de crise.

Les ventes de phosphates n'avaient atteint, au Tonkin, que 806 tonnes au cours de l'exercice 1935-1936. Elles se sont élevées en 1936-1937 à 4.008 tonnes. En Cochinchine, elles ont passé de 6.314 tonnes à 14.612 tonnes.

Les comptes de l'exercice terminé au 30 septembre 1937 se sont soldés par un bénéfice net de 971.725 francs (après 440.511 francs d'amortissement) contre 107.895 francs pour 1935-1936 et contre une perte, de 6.457 francs l'année précédente.

L'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 1938 a ramené le capital de 11 millions à 7.920.000 francs [ou 7.900.000 : peu lisible], ce qui a permis d'amortir les pertes laissées par les exercices antérieurs et de réduire dans le bilan la valeur des immeubles et de l'outillage pour lesquels il n'avait pu être procédé, les années précédentes, à des amortissements normaux.

Après cet apurement du passif, l'exercice en cours, qui profitera d'une nouvelle progression des ventes, doit marquer l'ère de reprise des répartitions.

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques*. — Les ventes de charbon gras ont été plus importantes en 1937 qu'en 1936 et la production a été portée parallèlement de 18.440 tonnes à 22.722 tonnes. Le prix de revient a été majoré par l'application des nouvelles lois sociales sans qu'il ait été possible de relever le prix de vente dans la même proportion. Cependant, l'augmentation du tonnage vendu a permis d'améliorer les résultats globaux.

Les bénéfices, sans amortissement, se sont élevés à 439.594 francs contre 291.813 francs pour 1936 et ont permis de rembourser à due concurrence le passif. Nous vous rappelons que, pour hâter le redressement de la société, la Société financière française et coloniale, qui est l'unique créancier, a consenti à suspendre les charges d'intérêts.

Société des verreries d'Extrême-Orient*. — Au cours de l'exercice 1937, cette société, qui nous avait donné dans le passé de sérieux sujets d'appréhension, a retrouvé une activité normale. Elle a fabriqué et vendu deux fois et demie plus de bouteilles que pendant l'année précédente, dont une partie sur les marchés d'exportation.

D'autre part, la consommation du verre à vitre en Indochine s'est également accrue et la société a poursuivi l'application de ses accords avec les industriels métropolitains.

Au total, le compte de profits et pertes, avant amortissements, s'est soldé pour 1937 par un bénéfice de 1.341.181 francs contre 158.145 francs pour 1936. Ce bénéfice a permis de faire face à l'augmentation nécessaire du fonds de roulement et d'améliorer la situation de trésorerie.

Le volume des ventes s'est maintenu dans les premiers mois de 1938.

Société agricole franco-annamite*. — La récolte 1937-1938, qui s'était annoncée très belle, a subi les ravages du « tim », chenille et papillon blanc et le tonnage récolté a été inférieur à celui de l'année précédente. Malgré l'élévation des prix de vente, l'exercice, dont les comptes ne sont pas encore établis, sera déficitaire.

En raison des difficultés éprouvées dans les relations avec les fermiers, la société a décidé de recourir à une nouvelle formule de gérance et de confier celle-ci à un riziculteur français d'une compétence éprouvée, qui possède des intérêts importants dans un domaine agricole voisin de celui de la S.A.F.A.

Société anonyme des Établissements L. Delignon*. — Les ventes de soieries ont augmenté dans une proportion appréciable.

Malgré les nouvelles charges sociales qui sont venues grever ses prix de revient, la Société des Établissements L. Delignon a réalisé, en 1937, des bénéfices qui se sont élevés, avant amortissements, à 1.098.348 francs contre 471.567 francs pour l'exercice précédent. Ils ont permis d'affecter aux amortissements des sommes supérieures à la normale et de continuer ainsi l'œuvre de réorganisation financière accomplie l'année dernière. Les actionnaires recevront le dividende statutaire de 6 %

En vue d'accroître la capacité de production dans le cadre de la nouvelle réglementation du travail, le tissage de Phu-Phemg travaille à double équipe depuis le 1^{er} décembre 1937. Les livraisons du premier semestre de 1938 marquent un nouveau progrès par rapport à la période correspondante de 1937.

On note cependant une recrudescence de la concurrence qui provoque une lutte sévère de prix

Alors que l'industrie de la soierie se développe en Indochine, la sériciculture reste délaissée, de telle sorte que les soies grèges sont en presque totalité achetées à l'étranger.

La société, désireuse de seconder les efforts des pouvoirs publics en faveur de la production locale de la soie, a remis en marche sa filature de Giao Thuy afin de procéder, en accord avec le gouvernement du Protectorat de l'Annam et avec la coopérative de Quang Nam, à des essais de rendement.

Société des tramways du Tonkin. — Le nombre des voyageurs transportés a passé de 1.924.743 en 1936 à 2.977.802 en 1937.

Ce progrès reflète l'amélioration générale des conditions économiques et le relèvement des ressources de la population indigène dans la région de Hanoi. Il est aussi la conséquence de la politique d'abaissement des tarifs que la Société applique depuis deux ans. La concurrence faite aux tramways par les lignes d'autobus, qui n'ont pas les mêmes charges, reste malheureusement très vive et nous ne pouvons que déplorer à nouveau qu'il n'ait pas été pris de mesures efficaces pour réaliser une meilleure coordination des moyens de transport.

La Société a réalisé en 1937 un bénéfice brut de 278.474 francs. Ce bénéfice a été affecté notamment à éteindre **la perte de 48.131 francs laissée par l'exercice précédent** et à augmenter la provision pour grosses réparations, renouvellements, etc.

Compagnie des voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre indochinois*. — Un troisième remboursement partiel du capital a été mis en répartition le 7 mars 1938. Il se montait à 166.666 p. 66. Le solde du capital doit être remboursé dans le courant du premier trimestre de 1939.

Société d'études minières en Extrême-Orient. — A la fin de l'exercice écoulé, notre société a participé, en collaboration avec l'Institut d'émission et avec d'importantes sociétés indochinoises spécialisées dans l'extraction des minerais métalliques, à la constitution d'une société d'études qui a commencé à s'enquérir des possibilités minières offertes par les provinces chinoises voisines de notre colonie. L'incertitude causée par les événements d'Extrême-Orient n'a pas encore permis, dans ce laps de temps d'ailleurs très court, d'aboutir à une orientation définitive des recherches.

AUTRES COLONIES ET MÉTROPOLE

Société des plantes à parfums de Madagascar*. — L'exercice 1937 a enregistré un accroissement de tonnage de tous les produits de la société.

Le volume des ventes a suivi le développement de la production et a marqué un progrès sensible par rapport à tous les exercices précédents, mais les cours sont restés à peu près sans changement.

Les bénéfices d'exploitation de l'exercice 1937 se sont élevés à 427.064 francs contre 151.897 francs en 1936.

En 1938, l'application d'un nouveau décret sur la main-d'œuvre entraînera pour toutes les exploitations des charges nouvelles, sans leur donner en contrepartie plus de sécurité sur la stabilité de la main-d'œuvre.

Société malgache de cultures*. — Nous vous indiquions dans notre dernier rapport que cette société avait dû ralentir considérablement l'exploitation de ses domaines : à Vineta, en raison du développement insuffisant des plantations ; à Tuléar, par suite d'une période de sécheresse anormale qui empêchait le défibrage des feuilles de sisal.

Il en est résulté pour l'exercice 1937 une baisse considérable de la production, qui a été ramenée de 746 tonnes en 1936 à 311 tonnes en 1937 et une réduction parallèle du bénéfice d'exploitation de 600.000 francs à 221.000 francs.

L'exploitation régulière des deux domaines a pu être reprise au début du deuxième semestre de 1938.

Si, à Vineta, l'état des plantations anciennes ne permet pas d'escompter une production abondante, les nouvelles plantations faites suivant une technique différente paraissent venir à maturité dans de bonnes conditions.

En résumé, cette entreprise n'est pas encore sortie des difficultés techniques inhérentes à la culture du sisal.

Société générale des graphites*. — L'amélioration constatée en 1936 dans les ventes de graphites s'est affirmée en 1937, les livraisons atteignant 2.195 tonnes contre 1.973 tonnes l'année précédente. Des travaux de développement ont été entrepris dans les principales mines de manière à augmenter la production. Pour l'année en cours, les livraisons se poursuivent au même rythme et dans des conditions de prix favorables.

Les bénéfices bruts sur les ventes ont passé de 366.855 francs en 1935 à 794.843 francs en 1936. Ceux de 1937, dont les chiffres ne sont pas encore publiés, seront en nouveau et très sensible progrès.

Société des minerais de La Grande Île*. — La réorganisation financière dont nous vous entretenions dans notre dernier rapport a été réalisée au début de 1938.

La capital a été réduit de 20 millions à 1 million et porté à nouveau à 3 millions de francs. Les droits des parts bénéficiaires ont été réduits.

Les créanciers, dont la Société financière française et coloniale était de loin le plus important, ont été amenés à souscrire, par compensation partielle de leurs créances, la quasi-totalité de l'augmentation de capital de 2 millions de francs, les actionnaires n'ayant usé de leur droit de préférence que dans une très faible mesure.

Ils ont en outre fait remise à la société du solde de leurs créances après la compensation ci-dessus et le versement des sommes dont la société pouvait disposer après réalisation des stocks existants.

La situation de la société a été ainsi complètement assainie et a pu profiter de la reprise qui s'est poursuivie en 1937 sur le marché du mica

L'exercice s'est soldé, après de larges dotations aux provisions et au fonds d'amortissement, par un bénéfice net de 84 210 francs qui permettra la répartition d'un dividende de 8 % au capital ancien ramené à 1 million de francs.

Société des gemmes de Madagascar*. — Les comptes de l'exercice 1937 ne sont pas encore publiés. Nous pouvons indiquer dès à présent que les bénéfices bruts réalisés sur les ventes de grenats et d'or seront très supérieurs à ceux de l'exercice précédent et permettront de procéder à de plus larges amortissements.

Le Caoutchouc industriel*. — Les résultats bruts de l'entreprise se sont élevés à 575.562 francs contre 504.588 francs en 1936.

Après déduction de 379.295 francs de frais généraux et affectation de 120.000 francs aux amortissements, l'exercice se traduit par un bénéfice de 88.130 francs qui a permis une répartition de 6 % au capital, égale à celle de l'année précédente.

Société d'Impression Nouveauté sur Étoffes*. — Les comptes de l'exercice 1937 laisseront un bénéfice de 170.000 francs environ contre une perte de 112.866 francs en 1936.

Établissements Vautheret Gros et Laforge*. — Le chiffre d'affaires de l'exercice 1937 a été supérieur de 16 % à celui de 1936.

Le bénéfice d'exploitation est passé de 3.634.101 francs à 5.245.316 francs. Déduction faite des frais généraux et des amortissements, le solde créditeur du compte de profits et pertes ressort à 1.161.354 francs contre 114.769 francs en 1936. Après rétablissement intégral de l'intérêt des obligations, le bénéfice net de 885.733 francs a été reporté à nouveau.

La progression du chiffre d'affaires s'est poursuivie pour les premiers mois de 1938.

Soieries F. Ducharne*. — Le chiffre d'affaires des Soieries F. Ducharne est en sensible progrès et, en 1937, les profits bruts de cette société ont atteint 7.604.187 francs contre 5.757.696 francs l'année précédente et 3.289.798 francs en 1935. L'augmentation des frais généraux a été moins importante et l'exercice 1937 se traduit

par un bénéfice net de 156.949 francs alors que les comptes des deux exercices précédents se soldaient par des pertes de 483.469 francs pour 1936 et de 3.193.435 francs pour 1935.

L'activité des filiales à l'étranger des soieries F. Ducharme s'est poursuivie de façon satisfaisante. Elles ont toutes réalisé des bénéfices en 1937.

Compagnie immobilière et foncière France-Indochine [CIFIIC]*. — Depuis plusieurs années, cette société se trouvait dans l'impossibilité de faire face aux intérêts des emprunts qu'elle avait contractés pour réaliser diverses opérations immobilières et cela malgré d'importantes réductions de taux consenties par ses créanciers.

La situation immobilière ne présentant aucun symptôme d'amélioration, elle a été amenée, à la fin de 1937, à céder son immeuble du boulevard Malesherbes pour le montant de la créance hypothécaire de 7.500.000 francs qui grevait cet immeuble.

La Société financière française et coloniale, restée seul créancier important, a accepté d'exonérer jusqu'à nouvel ordre la Compagnie immobilière et foncière France-Indochine de tous intérêts débiteurs.

Ainsi allégée de ses charges financières, cette société doit être en mesure de subsister et de poursuivre sans risques appréciables l'exploitation des éléments d'actif qu'elle a conservés ; le lotissement et l'hôtel d'Ax-les-Thermes ; un appartement à Paris.

Résultats de l'exercice

Notre compte de Profits et pertes se solde par un bénéfice net de 2.724.162 fr. 15 contre 1.403.791 fr. 70 en 1936. Comme l'an passé, ce bénéfice est constitué par des bénéfices d'exploitation à l'exclusion de tous bénéfices comptables provenant de la liquidation des opérations de règlements avec nos différents créanciers.

Ainsi que nous l'avons laissé prévoir lors de notre dernière assemblée, les règlements qui clôturent cette catégorie d'opérations exceptionnelles, se sont soldés en 1937 par un bénéfice de 8.118 479 fr. 56.

Nous vous rappelons qu'en 1936, les mêmes opérations avaient fait apparaître un solde bénéficiaire de 7.208.760 fr. 36.

Comme l'an passé, nous avons cru devoir affecter ces plus-values à des provisions et amortissements avant bilan.

Dans ces conditions, les provisions pour amortissements, qui s'élevaient à fin 1936, à 8.996.652 97,

figurant aux comptes d'ordre du passif et que nous avons jugé prématuré d'affecter à un poste déterminé, se sont vues portées à Fr. 17.115.132 53

Elles ont reçu l'application suivante :

Nous avons amorti intégralement le poste « Frais de constitution et d'augmentation de capital » et ramené à 1 franc le poste « Mobilier et aménagement ».

Nous avons porté de 4.320.803 francs à 4.470.803 francs la provision pour impôts contestés afin de couvrir les intérêts échus sur ces impôts pendant l'exercice.

Nous avons ramené au cours de Bourse du 31 décembre l'estimation des titres cotés dont le prix d'inventaire était supérieur à ces cours sans procéder à aucune réévaluation en hausse. Nous avons révisé dans le même esprit les cours d'inventaire des titres non cotés dont l'estimation nous paraissait trop élevée.

Il en est résulté pour l'exercice un amortissement sur le portefeuille-titres de 6.875.050 francs 73.

Les comptes débiteurs ont également fait l'objet d'un examen sévère et tenant compte de l'ancienneté de certaines créances. Nous avons jugé bon d'amortir ce poste de 6.685.862 fr. 54 c. en vue de couvrir tous les risques que la prudence conduit à envisager.

Enfin, en raison de l'incertitude actuelle des conditions économiques et afin de réserver une marge de sécurité, nous avons affecté le solde restant disponible après les opérations ci-dessus, soit 2.798.402 fr. 21 c., à la constitution d'une provision pour

risques divers qui nous permettrait, le cas échéant, soit d'effacer les pertes antérieures subsistant au bilan, soit de procéder aux amortissements complémentaires qui pourraient se révéler nécessaires.

Achèvement de l'assainissement financier

Le bilan au 31 décembre 1937 achève donc, ainsi que nous vous l'avion annoncé, d'enregistrer sur le plan comptable l'assainissement déjà réalisé au cours des précédents exercices.

Notre dette à long terme qui, nous vous le rappelons, ne porte pas intérêts, fait l'objet de remboursements annuels réguliers prélevés sur les ressources de notre trésorerie.

Celle ci se maintient très aisée et nous a permis notamment d'aider nos filiales, au moyen d'avances à court terme rapidement dénouées. Du fait de l'extension de leurs affaires et de la hausse générale des prix, ces entreprises voient en effet leurs fonds de roulement s'amenuiser au moment même où l'amélioration de leur situation bénéficiaire leur fait un devoir de commencer ou d'accentuer les répartitions.

Nous tenons à associer aux résultats obtenus les dirigeants de nos différentes affaires, notamment en Indochine où le personnel sélectionné depuis une dizaine d'années forme, croyons-nous, une équipe de tout premier plan.

Perspectives d'avenir

L'économie en Indochine est saine et elle n'a pas été troublée jusqu'à présent par les événements extérieurs : les budgets sont équilibrés. la balance commerciale accuse, un large excédent, le calme politique est rétabli.

En outre, l'achèvement des grands réseaux ferroviaires et routiers permet de considérer l'équipement économique de la colonie comme suffisant pour ses besoins présents. On peut donc présumer que le moment n'est pas éloigné où les capitaux pourront s'investir à nouveau avec profit en Indochine. Vous serez d'accord avec nous pour penser qu'au cours de cette nouvelle étape, notre société, dont la situation est entièrement redressée et qui possède des techniciens éprouvés dans les domaines très divers où elle exerce une activité, aura l'occasion de servir utilement les intérêts de la colonie et de ses actionnaires.

D'ores et déjà, l'amélioration régulière des recettes d'exploitation, due essentiellement à l'accroissement des répartitions des filiales, permettra d'envisager la reprise des distributions dès que le solde débiteur de notre compte de profits et pertes aura été intégralement amorti.

Remarques sur le bilan

Le bilan au 31 décembre 1937 se totalise par 72.560.926 00 contre 86.575.313 68.

Cette importante diminution résulte essentiellement de l'affectation à des amortissements des provisions précédemment constituées ainsi que nous venons de vous en rendre compte. Le solde bénéficiaire du compte Profits et pertes 1937 viendra en déduction de la perte reportée des exercices antérieurs.

Cette perte sera ainsi ramenée à 2.374.300 fr. Nous vous signalons que pour donner plus de clarté à notre bilan, nous avons séparé en deux postes distincts les comptes créditeurs à terme et les comptes créditeurs exigibles à vue.

De même, il nous a paru expédient, pour faciliter la lecture de nos comptes, de faire désormais figurer sous une rubrique spéciale les provisions qui étaient, dans nos bilans précédents, incluses dans les comptes d'ordre.

Nous vous demandons d'approuver ces modifications, sur lesquelles vos commissaires auront d'ailleurs à se prononcer.

Le rapport des commissaires contenant un examen extrêmement détaillé des divers postes, nous ne procéderons pas ici à une analyse plus complète du bilan.

Questions à l'ordre du jour

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes vous présenteront un rapport spécial sur les opérations faites avec des sociétés dans lesquelles certains administrateurs possèdent un intérêt.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler aux administrateurs, en tant que de besoin et jusqu'à l'assemblée générale qui examinera les comptes de l'exercice 1938, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Enfin, vous aurez à procéder à la nomination des commissaires chargés, pour les trois ans à venir, d'effectuer les vérifications et contrôles prévus par la loi et de représenter aux assemblées générales annuelles un rapport sur les comptes des exercices.

MM. de Linage et Gaston Lesimple comme commissaires, et M. Fain comme suppléant sont rééligibles.

suite

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 22 octobre 1938)

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1937

	1937	1936
ACTIF		
Frais de constit. et d'augm. de capital	—	400.215
Mobilier et aménagement	—	1.242.800
Actionnaires	1.362.102	1.461.254
Portefeuille-titres	31.183.041	37.370.646
Débiteurs divers :		
Paris	11.420.723	21 955.265
Indochine.	1.404 639	2.361.673
Banquiers et caisse	9.337.800	4.140 537
Portefeuille effets et valeurs du Trésor	1717.682	1.020.000
Débiteurs par acceptations	2.210.000	2.470.000
Débiteurs par avals et cautions	167.300	1.167300
Avance de la taxe de transmission	1.074 405	1.053.713
Comptes d'ordre	7.584.768	7.833.443
Profits et pertes antérieurs	5.098.462	6.502.253
	72.560.926	87.979.105
PASSIF		

Capital	26.554.500	26.554.500
Acceptations	2.210.000	2.470 000
Avals et cautions	167.300	1.167 300
Créditeurs à terme	14.414	392 00
Créditeurs divers :		
Paris	7.984.116	33.906 851
Indochine	2 440.323	363.182
Comptes d'ordre	7.585.672	22.113.479
Provisions	8 480	459 00
Profits et pertes :		
Résultats d'exploitation	2.724.162	1403.791
	72.560.926	87.979.105

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	1937	1936
Frais généraux	1 309.170	1.125 204
Charges financières	151.450	604.213
Provisions	8.118 479	7.208 760
Solde bénéficiaire	2.724 162	1.403.791
	12.303 262	10 341.970
CRÉDIT		
Intérêts, commissions et profits divers	4 184.783	3.133.210
Règlements avec divers créditeurs	8.118.479	7.208.760
	12.303.262	10.341.970

ALLOCUTION de M. GISCARD D'ESTAING, président du conseil d'administration

Les comptes qui vous sont présentés, Messieurs, manifestent la situation saine et forte de votre société.

Le redressement persistant de la situation sociale

Une grande partie de l'activité du personnel dirigeant de la Société financière française et coloniale est consacrée à la gestion des sociétés dans lesquelles votre société a des intérêts importants ; vous avez vu que ces sociétés ont donné des résultats

satisfaisants pour l'exercice qui vient de s'écouler, et qui sont en progression marquée pour l'exercice en cours.

Votre conseil a donc pensé, étant donné ces résultats, qu'il lui était possible de terminer les opérations d'écritures qui étaient restées en suspens dans votre bilan en affectant les provisions déjà constituées auxquelles venait s'ajouter le résultat des opérations exceptionnelles de l'exercice 1937.

C'est ainsi que ces applications étant faites et il en résulte une diminution importante du total de votre bilan qui correspond pour la plus grande part à ces affectations : il subsiste une provision pour risques divers de 2.798.000 fr. compris dans les provisions générales figurant au passif alors que le solde débiteur du compte de profits et pertes antérieur n'est que de 2.374.000 francs.

Sur tous ces points, le rapport du conseil, aussi bien que celui qui vous a été lu par vos commissaires aux comptes, est très complet et explicite. Si vous avez néanmoins quelques explications à demander avant de passer au vote des résolutions, nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Monsieur le président, avant de vous demander l'autorisation de poser quelques questions, je tiens à remercier vivement les dirigeants de la Société pour les excellents résultats qu'ils ont obtenus et pour le beau bilan qui traduit actuellement la situation de la Société.

A propos d'une participation

En ce qui concerne les indications données au rapport du conseil d'administration, je voudrais seulement vous demander un éclaircissement qui sera d'ailleurs de très peu d'importance : vous avez, parmi les filiales de la Société, la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques*. Je remarque que malgré l'augmentation de l'extraction qui s'est produite au cours de l'année 1937, le tonnage extrait est toujours très réduit. Je suppose donc que le gisement de charbon est très peu important et que vous ne pourrez probablement jamais arriver à une extraction beaucoup plus élevée qui aurait, il me semble, l'avantage de réduire très fortement les frais d'exploitation si vous pouviez y arriver.

Quel est le programme d'avenir du conseil ?

D'autre part, je voudrais savoir, maintenant que vous avez assaini complètement la situation de la Société Financière, ce que vous envisagez de faire. La crise n'est sans doute pas terminée mais il semble tout de même qu'en Indochine, en particulier, la situation se soit bien améliorée et je ne serais pas surpris que, dans ces conditions vous soyez en situation de nous donner des renseignements sur vos projets d'avenir.

Bien entendu, ce que vous pourrez nous dire à cet égard ne liera pas le conseil d'administration car vous ne pouvez pas prévoir l'avenir d'une façon sûre et il est possible que certains imprévus viennent contrecarrer vos efforts.

M. le président.— Je vous remercie tout d'abord de la première partie de votre intervention en ce qui concerne les efforts faits par les dirigeants de votre société.

L'activité de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques

En ce qui concerne votre première question, au sujet de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques*, la réduction de production a été importante pendant les dernières années en raison du ralentissement considérable de la demande tenant à la diminution des affaires en Indochine. Le tonnage produit a suivi très exactement les demandes et il est, pour l'exercice 1938, en notable accroissement par rapport au chiffre de 1937. Les résultats bénéficiaires sont également en progression marquée. Ils sont acquis, ainsi que nous vous l'avons dit, sans passation d'intérêts pour

la créance de la Société Financière, mais ils permettent des remboursements importants et qui, pour 1938, seront plus importants encore que pour 1937.

L'accroissement du champ d'action de la Société Financière

Quant à votre question concernant les projets d'avenir, il est difficile aujourd'hui d'en parler. Vous pouvez vous rendre compte que la Société fait preuve d'une activité qui ne s'est pas démentie et s'accroît chaque jour.

D'autre part elle a pris l'année dernière de nouvelles participations en Indochine, notamment la Société anonyme des Établissements L. Delignon, qui paraît dès à présent fort intéressante.

Par conséquent vous voyez que la Société ne laisse passer aucune occasion d'accroître d'une façon notable ses moyens d'action.

La progression de son activité n'est d'ailleurs que le reflet de l'expansion des affaires de ses filiales, telle qu'elle résulte de l'exposé que vous venez d'entendre.

Un renseignement concernant une autre affaire du Groupe

Le même actionnaire. — Une dernière question : n'y a-t-il rien à attendre de favorable en ce qui concerne la Société anonyme de Chalandage et Remorquage de l'Indochine, de la liquidation d'une Société dont l'objet est analogue ? Je ne me souviens pas du nom exact de cette Société [Saïgonnaise de navigation et de transport, filiale des Messageries fluviales de Cochinchine].

M. le président. — Nous sommes ici pour donner des renseignements sur les comptes et la gestion de la Société financière française et coloniale. Il est difficile de parler de la gestion de sociétés qui ont eu récemment leur assemblée générale et au cours desquelles il était naturel qu'on demandât à leurs dirigeants des explications sur leur gestion.

Toutefois, je puis vous dire que la Société de Chalandage et Remorquage a profité de la situation que vous signalez, car elle a acquis de la liquidation en question un certain nombre de bateaux considérés comme les plus récents, et dans le meilleur état. Elle a actuellement commencé l'exploitation d'une ligne en Cochinchine alors que, jusqu'à présent, elle n'exerçait son activité qu'au Tonkin.

Les rapports étroits existant entre les entreprises contrôlées par la Société Financière

Un autre actionnaire. — Monsieur le président, tout à l'heure, vous nous demanderez dans une résolution de donner aux administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Il nous intéresserait de savoir quelles sont, parmi les principales filiales de la Société Financière, celles dans lesquelles nos dirigeants sont intéressés ou ont un poste officiel.

M. le président. — Vous avez entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes à ce sujet.

Le même actionnaire. — qui ne nous dit rien sur ce point particulier.

M. le président. — Les commissaires aux comptes répondront certainement aux questions que vous voudrez leur poser puisqu'ils sont chargés de le faire, d'après la loi.

En ce qui concerne les sociétés filiales, vous en avez la liste complète dans le rapport du conseil. Quant à leur personnel dirigeant, vous en avez la liste, ainsi que des détails sur leur constitution dans les annuaires qui sont faits pour cela. Je puis vous dire cependant que la Société Financière a des représentants dans toutes les sociétés dont il s'agit, car elle considère que le principal de son activité est de gérer directement les sociétés dans lesquelles vous avez des participations.

Toutes ces affaires sont dirigées, en fait, par des personnes ayant des rapports aussi étroits que possible avec la Société Financière.

Si notre conseil se développe, il aura comme nouveaux membres des personnes ayant le maximum d'influence dans les Conseils des sociétés dont nous avons parlé.

Si personne ne demande plus la parole, je vais mettre aux voix les résolutions.

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de MM. les commissaires aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice.

Elle approuve spécialement les modifications apportées à la présentation du bilan et à la méthode d'évaluation du portefeuille.

Elle donne *quitus* aux membres du conseil d'administration pour leur gestion pendant l'exercice 1937.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial de MM. les commissaires, donne acte au conseil qu'il lui a été rendu compte des marchés ou entreprises passés avec d'autres sociétés dans lesquelles certains administrateurs possèdent des intérêts.

Elle approuve les opérations ainsi faites et renouvelle aux administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaires aux comptes, dans les conditions légales, MM. de Linage et Lesimple. Elle nomme commissaire suppléant M. Fain.

Ces commissaires resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale qui examinera les comptes de l'exercice 1940.

Chacun des commissaires aura la faculté d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de ses collègues pour une cause quelconque.

Elle fixe à 4.000 francs pour chacun des commissaires titulaires et à 2.000 francs pour le commissaire, suppléant l'indemnité qui leur sera allouée.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère du commerce

(Journal officiel de la République française, 10 novembre 1938)

Commandeur

Bouvier (René), officier du 21 octobre 1932. Administrateur de sociétés coloniales.

Groupe de protection des intérêts français en Extrême-Orient

Une conférence de M. Giscard d'Estaing
sur son récent séjour en Indochine
(France-Outre-Mer, 12 mai 1939)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/GPIFEO.pdf

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 novembre 1939)

L'assemblée ordinaire annuelle, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, a eu lieu le 17 novembre, et a statué sur les comptes de l'exercice 1938.

M. Giscard d'Estaing a prononcé à ce sujet l'allocution suivante :

« Ce n'est pas sans une certaine fierté que la Société financière française et coloniale présente aujourd'hui le bilan des résultats obtenus par plus de six années d'efforts.

Vous savez que le conseil de votre société s'est attaché à cette œuvre de redressement dans des conditions particulièrement difficiles et à une époque où beaucoup pensaient et disaient que ces efforts seraient vains et destinés à l'insuccès. Les résultats prouvent, au contraire, que des efforts persévérants et intelligents finissent toujours par trouver leur récompense.

Je tiens à en adresser vos remerciements comme les nôtres à tous les collaborateurs de la société qui y ont participé. Vous me permettrez d'avoir une pensée toute particulière pour M. Bouvier, vice-président de notre société, qui se dépense pour elle avec un dévouement au-dessus de tout éloge, et pour M Paul Bernard, notre administrateur délégué, qui est aujourd'hui commandant d'un groupe d'artillerie lourde aux armées. » (Applaudissements.)

L'assemblée a approuvé les comptes à l'unanimité.

Le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice net de 3.125.883 fr. contre 2.724.162 fr. l'an passé. Après annulation du solde reporté des pertes antérieures s'élevant à 2.371.300 fr., il reste un reliquat disponible de 751.583 fr. qui a été reporté à nouveau.

L'exercice écoulé consacre ainsi l'apurement définitif des pertes du passé.

Le rapport rappelle en outre l'existence au bilan d'une provision pour risques divers constituée l'an dernier. Quoique le conseil n'ait pas vu la nécessité de l'affecter à l'amortissement de tel ou tel poste de l'actif, et que, par suite, elle ait, pour le moment, le caractère d'une véritable réserve générale, il lui est apparu nécessaire de la conserver, compte tenu des difficultés du passé et de la tâche qui reste à accomplir dans l'avenir.

Il faut, en effet, remarquer que les remboursements réguliers auxquels la société s'est engagée, vis-à-vis de ses créanciers constituent une charge sérieuse qui pèse sur sa trésorerie, surtout à une époque où elle poursuit son œuvre créatrice. D'autre part, les filiales, dont on a pu constater la prospérité, doivent, dans de nombreux cas, accroître leurs installations pour répondre à l'extension de leurs affaires. La société doit donc conserver les moyens de leur apporter, le cas échéant, son concours, afin de ne pas freiner l'essor d'entreprises dont l'accroissement des résultats bénéficiaires a déjà apporté une contribution si considérable au relèvement définitif de la société.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Louis Thévenin ¹² et Ulric d'Hautefort ¹³.

*

* * *

¹² Louis Claude Félix Thévenin (Verdun-sur-le-Doubs, 14 déc. 1897-Thonon-les-Bains, 21 août 1981) : polytechnicien, administrateur de la Société méridionale de produits chimiques agricoles Agricola à Marseille et des Sucreries et raffineries de l'Indochine.

¹³ Ulric-Marie-Augustin Stoffels, marquis d'Hautefort (Boulogne-Billancourt, 7 décembre 1892-Paris VIII^e, 26 décembre 1968) : marié en 1921 à Marie-Louise Biver, fille d'Eugène Biver, vice-président du conseil d'administration de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons. Saint-cyrien, administrateur des Papeteries de l'Indochine depuis 1931, Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Le rapport passe en revue les principales entreprises dans laquelle la sociétés possède des Intérêts, et dont nous avons publié les résultats du dernier exercice.

Analysant d'abord la situation économique de l'Indochine, le rapport indique que celle-ci s'est maintenue très satisfaisante pendant tout le cours de l'année 1938

La balance commerciale accuse un très largo excédent.

L'Incertitude de la situation extérieure en Extrême-Orient a judicieusement amené le Gouvernement à prendre certaines dispositions pour renforcer l'organisation défensive de la colonie. En vue de s'assurer les ressources correspondantes, il a tout d'abord procédé, avec un plein succès, à l'émission d'un emprunt indochinois pour le placement duquel la Société a apporté son concours. En outre, des taxes nouvelles ont été instituées dans la colonie. Bien que ces charges doivent grever assez lourdement l'économie des exploitations sociales, le conseil félicite le Gouvernement de cette initiative aussi courageuse que nécessaire.

Pour compléter sur un plan plus général les mesures d'ordre strictement militaires qui ont été décidées, le ministre a fait procéder à une enquête technique concernant la possibilité de produire, en Indochine, l'essentiel des fabrications dont cette colonie de 23 millions d'habitants pourrait avoir besoin, dans l'hypothèse où son ravitaillement extérieur serait compromis.

Il est permis de penser que ce programme stimulera indirectement l'essor économique qui se poursuit harmonieusement en Indochine, depuis quelques années, et auquel la Société et ses filiales ont apporté une contribution qui ne peut ainsi manquer de s'élargir.

[Suit une revue des participations]

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE (*Le Temps*, 22 septembre 1942)

L'assemblée ordinaire, tenue le 18 septembre à Vichy, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1941, se soldant, rappelons-le, par un bénéfice de 7.322.428 francs, après affectation de 3.350.000 francs à des comptes provisionnels.

Comme annoncé, le dividende a été fixé à 15 francs par action ; il sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à une date qui sera indiquée ultérieurement.

Une somme de 2 millions de francs sera affectée au « fonds de réserve extraordinaire appartenant aux actionnaires » et 476.660 francs seront reportés à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de M. Jean Laurent ¹⁴, de la Banque de l'Indochine.

Concernant ses exploitations coloniales, le rapport du conseil s'exprime ainsi :

« Les difficultés rencontrées par nos exploitations depuis l'armistice, du fait des conditions exceptionnelles qui prévalent dans la plupart de nos territoires d'outre-mer, se sont sérieusement aggravées au cours du dernier exercice. Les relations maritimes avec l'Indochine et Madagascar, qui étaient demeurées précaires et espacées pendant les trois premiers trimestres de 1941, ont été complètement interrompues en octobre et n'ont pas repris depuis lors. Il s'ensuit que certaines de nos affaires éprouvent une gêne croissante à assurer leur ravitaillement en matières premières et en outillage. Pour

¹⁴ Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1^{er} janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1945-1966.pdf

d'autres, qui trouvaient à l'exportation le débouché normal de leur production, ce sont des problèmes de stockage et de financement qui viennent à se poser. »

Pour éviter une limitation ou un arrêt des productions et maintenir, notamment, l'intégrité de son potentiel d'activité, la société est venue directement à l'aide de ses filiales dans la mesure où leur propre trésorerie ne leur permettait pas de faire à elles seules l'effort nécessaire. Elles ont pu ainsi maintenir leur niveau de production antérieur et souvent même réussir à l'élever.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a renforcé ses positions dans la métropole en augmentant ses participations ou en prenant des intérêts dans des affaires importantes.

Relativement à son activité coloniale, la société a reporté son effort, en raison des circonstances, vers le continent africain. À cet effet, la Société financière transafricaine a pris des intérêts dans de nombreuses entreprises récemment créées dans l'Atlas marocain, au Sahara, à Dakar, en Tunisie et en Algérie.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Société anonyme française constituée le 12 novembre 1920
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : Toutes opérations financières, industrielles, commerciales, minières, agricoles, mobilières ou immobilières ; toutes entreprises de travaux publics ou de transport par toutes voies et spécialement toutes opérations faisant partie de l'activité normale d'un établissement de banque.

Filiales et participations en Indochine : Sucrieries et raffineries de l'Indochine, Société indochinoise des cultures tropicales, Salines de Djibouti, Sfax et Madagascar, Plantations indochinoises de thé, Papeteries de l'Indochine, Chalandage et remorquage de l'Indochine, Coloniale d'éclairage et d'énergie, Société nouvelle des phosphates du Tonkin, Société indochinoise de charbonnages et mines métalliques, Verreries d'Extrême-Orient, Société agricole franco-annamite, Établissements Delignon, Tramways du Tonkin, Société des caoutchoucs de l'Indochine.

Siège social : Paris, 23, rue Nitot — Agence de Saïgon : 11, place Rigault-de-Genouilly.

Capital : 33.193.125 fr., divisé en 265.545 actions de 125 fr.

À l'origine, 5.000.000 fr. en 10.000 actions de 500 fr.

Porté en 1921 à 10.000.000 fr. par émission au pair de 10.000 actions de 500 fr.

En 1923 à 20.000.000 fr. par création de 20.000 actions de 500 fr. émises à 585 fr.

En 1924 à 30.000.000 fr. par création de 20.000 actions de 500 fr. émises à 1.000 fr.

En 1926 à 50.000.000 fr. par création de 40.000 actions de 500 fr. émises à 1.250 fr.

En 1927 à 60.000.000 fr. par création de 100.000 actions B nominatives de 100 fr. émises au pair.

En 1929 à 96.000.000 fr. par création de 60.000 actions A de 100 fr. émises à 1.350 fr. et de 60.000 actions B de 100 fr. émises à 110 fr.

Ramené en 1933 à 15.999.000 fr. en 26.665 actions A de 500 fr. et 26.665 actions B de 100 fr.

Porté en 1934 à 24.999.000 fr. par émission au pair de 18.000 actions A de 500 fr.

Ramené en août 1934 à 24.554.500 fr. par échange des 160.000 actions A de 500 fr. (avant réduction) contre 106.660 actions nouvelles de 125 fr. et des 160.000 actions B de 100 fr. (avant réduction) contre 17.776 actions nouvelles de 125 fr. (les

18.000 actions A provenant de la dernière augmentation du capital étant remplacées par 72.000 actions nouvelles de 125 fr).

Porté en sept. 1934 à 26.554.500 par émission au pair de 16.000 actions de 125 fr.

Porté en 1941 à 33.193.125 par création de 53.109 actions de 125 fr. émises à 175 fr.

Parts de fondateur : Néant.

Conseil d'administration : MM. Edmond GISCARD d'ESTAING, René BOUVIER, Ch. AUBERT, Louis THÉVENIN, Paul BERNARD, Ulric d'HAUTEFORT, Edmond du VIVIER DE STREEL.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale ordinaire : Avant le 1^{er} octobre. Composée des actionnaires possédant au moins 10 actions (une voix par action, sans limitation).

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil, prélèvement facultatif pour réserves, amortissements supplémentaires ou report à nouveau ; le solde aux actions.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions.

Exercices	Bénéfice net	Cours des actions	
		plus haut	plus bas
	milliers de fr.	fr.	fr.
1936	1.404	79	20
1937	2.724	135	74
1938	—	117	60
1939	—	243	63

Pol Bruno [pseudonyme de journalistes du *Canard enchaîné*],
La Saga des Giscard
(Ramsay, 1980, 270 p.).

[94] Juin 1940 : Edmond Giscard d'Estaing est replié à Loches avec les services des bons du Trésor. Quelques jours plus tôt, le conseil d'administration de la SFFC a pu se réunir à Paris sous sa présidence et en présence de René Bouvier et d'Edmond du Vivier de Streel. Le conseil a décidé de transférer provisoirement le siège social de la société 7, rue de l'Intendance à Vichy. Ce transfert doit prendre effet au 20 juin 1940. Rien, à cette date, ne permet de prévoir que la station thermale auvergnate deviendra le siège du nouvel État français. La prémonition géographique d'Edmond Giscard d'Estaing est tout à fait étonnante ¹⁵. Le choix du président de la SFFC a, toutefois, pu être influencé par la décision en date du 21 mai 1940 de la Banque des intérêts français qui transfère

¹⁵ « La SFFC ne fait que suivre la Banque de l'Indochine qui, dès 1938, a acheté ou loué des immeubles dans des villes éloignées des frontières de l'Est comme Vichy, Châtel-guyon et Bordeaux. De même, depuis la crise de Munich, la Banque de France avait prévu de se replier à Châtel-guyon » (Georges Valance, *VGE, une vie*, 2011).

son siège social 20, rue Lucas à Vichy. La Banque des intérêts français est l'un des proches partenaires financiers de la SFFC.

[105] Quelques jours avant, le 24 octobre [1940], le maréchal Pétain est allé à Montoire rencontrer Hitler et a parlé de collaboration. Au retour il passe la ligne de démarcation à Montrichard, traverse Loches et s'arrête au château d'Azay- [106] le-Ferron, chez les Georges Hersent, où il déjeune. Le neveu de l'industriel Georges Hersent, Gilbert Hersent, est un actionnaire important de la SFFC.

[105] Nomination de Georges Hersent au Conseil national :

N.B. : le Conseil national ne s'est jamais réuni en plénière, seulement en commissions spécialisées, et les Hersent ont refusé de collaborer avec l'ennemi (A.L.).

[108] À Vichy, la SFFC a quitté la petite rue de l'Intendance pour une adresse plus prestigieuse et plus proche de l'hôtel du Parc : 103, avenue des États-Unis. Edmond Giscard d'Estaing étant président et René Bouvier vice-président, l'assemblée générale du 2 mars 1941 décide d'augmenter le capital social à 33 millions (de 26.554.500 à 33.193.125) par la souscription de 53.109 actions nouvelles de 125 francs vendues à 175 francs, soit avec une prime de 50 francs.

La liste des souscripteurs apporte beaucoup de confirmations et quelques surprises. Le siège parisien de la BIC souscrit 8.849 actions et son agence de Marseille 456. La Banque des intérêts français souscrit 13 actions.

Edmond Giscard d'Estaing souscrit 450 actions. Son [109] frère René aucune. René Bouvier souscrit 314 actions, sa femme 150 et sa fille 80, la hiérarchie familiale est respectée. Gilbert Hersent 25 actions et Octave Homberg 17 seulement. 17 l'un, 450 l'autre, la roue de la fortune a tourné...

Les sociétés dans lesquelles la SFFC a des intérêts participent à l'augmentation de capital. La Société de chalandage et de remorquage de l'Indochine : 1.321 actions. La Société indochinoise de cultures tropicales : 2.414 actions, etc.

Sept mois plus tard, les fonds sont déposés chez M^e Claudius Huguet, notaire à Cusset. Le 22 novembre 1941, une assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration de la SFFC à procéder, en une ou plusieurs fois, à une nouvelle augmentation de capital de 16.806.875 francs. Pourquoi une somme aussi précise ? Simplement pour obtenir un capital social en chiffres ronds de 50 millions. Les financiers aussi ont leurs coquetteries.

Ce montant ne sera pas entièrement atteint. En trois augmentations, le capital sera porté à 49.140.500 francs. La troisième augmentation de capital date du 24 avril 1944. La liste de souscription ressemble dans ses grandes lignes à la précédente. La BIC souscrit 8.000 actions. La Société indochinoise de cultures tropicales 1.067. Alors qu'Edmond Giscard d'Estaing souscrit pour 406 actions, Madame Octave Homberg, son mari est décédé entre-temps, ne souscrit que pour une seule action. La famille du vice-président René Bouvier maintient ses traditions : le mari 223, sa femme 120, et sa fille 60. Au hasard, parmi les autres souscripteurs : le prince Louis-Victor de Broglie, 5 actions ; Louis Germain Martin, ancien ministre des Finances, 2 actions ; M^{me} Guy de Wendel, une... Comme dans la liste précédente, ni Jacques Bardoux, ni René Giscard d'Estaing n'ont apporté leurs économies au président de la SFFC.

[132] Le 13 novembre 1944, nanti de son nouveau capital social de presque 50 millions, la SFFC regagne son siège, 23, rue Nitot à Paris. Parmi ses administrateurs figurent toujours René Bouvier, Edmond du Vivier de Streel, Ulric de Hautefort et un nouveau venu, Jean Laurent.

Ce nouvel administrateur de la SFFC, est une personnalité importante de la Banque de l'Indochine. Jean Laurent est inspecteur des Finances et fut attaché au cabinet de Raymond Poincaré, puis nommé inspecteur à la BIC (1928). En 1931, un scandale

financier le met en situation délicate et ses employeurs préfèrent l'envoyer faire un séjour prolongé à l'agence de Saïgon. Pendant cette période, Jean Laurent se lie d'amitié avec André Diethelm qui est le directeur des Finances de la Fédération indochinoise.

La guerre sépare les deux amis. Jean Laurent est en France tandis qu'André Diethelm est à Londres et à Brazzaville aux côtés du général de Gaulle. À la Libération, Jean Laurent est incarcéré à Fresnes alors qu'André Diethelm est ministre de la Guerre du premier gouvernement formé par le général de Gaulle (septembre 1944 novembre 1945). Le ministre de la Guerre parvient à sortir son ami de prison et, pour lui éviter le retour de pareils désagréments, il lui procure, avec l'aide du général [132] Revers, des « titres » de résistant. Désormais, Jean Laurent peut affirmer qu'il était pendant la guerre un représentant de l'*Intelligence Service* en France ¹⁶. Pour l'heure, il reprend ses activités à la Banque de l'Indochine et, à la suite de la condamnation de Paul Baudouin par la Haute Cour de Justice, devient administrateur général de la banque.

[137] En mai 1946, sous la présidence d'Edmond Giscard d'Estaing, la SFFC décide une modeste augmentation de capital d'un million et demi (49.140.500 à 51.726.500). Il s'agit de l'application de l'ordonnance n° 45.1820 du 15 août 1945 qui institue un impôt de solidarité nationale.

Plus sérieusement, l'assemblée générale délègue au conseil d'administration la possibilité d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social jusqu'à 110 millions.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
BANQUE DE L'INDOCHINE
(*Le Temps*, 8 septembre 1942)

.....
Au cours de l'année [1941], la Banque a participé aux augmentations de ... et, enfin, de la Société financière française et coloniale [SFFC].
.....

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*Le Journal*, 28 septembre 1942)

L'assemblée ordinaire, tenue le 18 septembre à Vichy, a approuvé les comptes de l'exercice 1941 se soldant par un bénéfice de 7.322.428 francs. Cette somme s'entend après affectation de 2 millions de francs à la « Provision pour risques divers ». Le dividende a été fixé à 15 francs brut par action contre 10 francs pour l'exercice précédent.

Cette répartition laisse disponible une somme de 2.476.660 francs sur laquelle 2 millions de francs ont été portés au « Fonds de réserve extraordinaire » appartenant aux actionnaires, le solde de 476.660 francs étant reporté à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 28 septembre à raison de 12 fr. 58 net au nominatif et de 11 fr. 21 au porteur.

¹⁶ Résumé tendancieux. Voir Marc Meuleau, *Des Pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque de l'Indochine*, p. 421-423.

FINANCIERE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*Le Journal*, 9 août 1943)

Réunis en assemblée ordinaire le 29 juillet, à Vichy, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1942 qui se soldent par un bénéfice de 8 millions 981.636 francs.

Le dividende a été fixé à 16 fr. brut par action. La mise en paiement, sous déduction des impôts en vigueur, s'effectuera à partir d'une date qui sera fixée par le conseil.

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1944.
Exercice 1943
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 447-451)

Président : M. E. Giscard d'Estaing.
Scrutateurs : MM. Thévenin et du Vivier de Streel.
Secrétaire de l'assemblée ; M. Laurens.
Actions présentes ou représentées : ?

Conseil d'administration : MM. Edmond Giscard d'Estaing, président, directeur général ; René Bouvier, vice-président ; Paul Bernard, directeur général adjoint ; Ulric de Hautefort, Jean-E.-P. Laurent, Henri Saurin, Louis Thévenin, Edmond du Vivier de Streel. administrateurs.

Direction : MM. Pierre Laurens, directeur ; Pierre Bonnell ¹⁷, sous-directeur.
Commissaires aux comptes : MM. Bertrand Fain et Hugues de Linage.
Commissaire suppléant : M. François de Montéty.
Siège social : 23, rue Nitot, Paris (8^e). Kléber 62-90.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1943.

C'est avec émotion qu'après une interruption de plus de quatre années tragiques, nous réunissons à nouveau notre assemblée à Paris, sous le signe de la Victoire, dans notre capitale enfin libérée, et où nous venons de rétablir notre siège social.

Lorsque, dans sa séance du 8 juin 1940, votre conseil d'administration transférait provisoirement le siège de la société à Vichy, il avait seulement en vue de parer à un danger que l'on sentait immédiat, bien que l'évacuation de Paris ne fût que partielle, et il ne voulait pas prévoir la durée et l'ampleur des malheurs qui allaient fondre sur le pays.

¹⁷ Pierre Bonnell (Paris XVII^e, 31 mars 1902-Angely, Yonne, 21 sept. 1976) : petit-fils de Pierre Bonnell, architecte et entrepreneur à Constantine (Algérie). Fils de Georges Bonnell (1876-1954), polytechnicien, directeur de la Compagnie algérienne, administrateur des Tramways de Bône à La Calle et de la société algérienne de produits chimiques, chevalier de la Légion d'honneur, et de M^{me}, née Madeleine Hermance Alphonsine Hébert. Marié à Paris XVII^e, le 7 juillet 1932, avec Suzanne Hertzog, fille d'Henri Hertzog, industriel à Levallois-Perret. Sous-directeur de la SFFC, puis directeur adjoint de la SOFFO, son représentant au conseil de l'entreprise Meleux, des Usines Motobloc, du Carbone-Lorraine et de la Cipel (piles).

Nous ne pouvons cependant que nous féliciter de la mesure ainsi prise. L'intégralité de nos titres a été mise en sécurité. Toutes nos filiales coloniales ont transféré leur siège social en même temps que nous. Cela nous a permis d'éviter pendant l'occupation toute ingérence des autorités allemandes dans nos affaires, et nous avons la joie et la fierté de le dire, tout contrôle et même tout contact entre l'occupant et notre groupe à l'occasion de notre activité.

Au cours de l'année 1943, nous sommes restés sans aucune relation avec nos affaires d'Afrique et de Madagascar. Par contre, nous avons conservé avec l'Indochine des rapports télégraphiques qui, bien que strictement réglementés et contrôlés, nous ont permis de suivre la marche des Sociétés et de recevoir les comptes de fin d'exercice dans les mêmes conditions que les années précédentes. Nous avons évidemment constaté l'aggravation sérieuse des conditions de vie dans notre grande colonie, qui connaît des difficultés économiques chaque jour grandissantes.

La situation est aujourd'hui renversée. Entièrement coupés de l'Indochine depuis la libération de la Métropole, nous avons aussitôt retrouvé la liberté des communications avec l'Afrique et Madagascar. Nous vous donnerons dans ce rapport les premiers renseignements reçus de nos affaires africaines et malgaches. Comme vous le verrez, ils sont en général satisfaisants et nous sommes heureux de rendre hommage au dévouement et à l'esprit d'initiative du personnel qui, resté depuis novembre 1942 sans liaison avec la Métropole, a réussi, malgré de multiples difficultés, à maintenir et souvent à développer l'activité des sociétés.

Nous formons maintenant des vœux pour que, avec l'Indochine, s'achève la libération de nos territoires d'outremer et que, la guerre terminée, la France ayant retrouvé l'unité et l'intégrité de son empire, puisse consacrer toutes ses forces à l'œuvre immense de la reconstruction.

Les Sociétés métropolitaines auxquelles nous sommes intéressés ont pu continuer leur activité jusqu'à la libération.

À l'exception de l'Hôtel de Bandol, gravement atteint, leurs installations n'ont pas souffert sérieusement des opérations militaires. Ces affaires sont maintenant prêtes à participer à l'effort exceptionnel qui sera demandé aux forces économiques du pays.

L'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale du 29 juillet 1943 a été réalisée avec un plein succès. L'apport de capitaux ainsi obtenu nous a permis de continuer notre concours aux sociétés du groupe et de poursuivre le programme d'investissements que nous nous étions tracé.

Nous avons ainsi participé aux augmentations de capital des Sucrieries et Raffineries de l'Indochine, de la Société Française et Coloniale de Gestion, des Établissements Delignon, des Établissements Vautheret, Gros et Laforge, de la Société d'impression Nouveauté sur Etoffes, et procédé à la réorganisation de la Compagnie Immobilière et Foncière « France-Indochine ».

D'autre part, vous verrez figurer pour la première fois parmi les sociétés auxquelles nous sommes intéressés la Société des Moteurs et Automobiles Lorraine, dans laquelle nous avons pris une importante participation.

Nous tenons à remercier notre personnel du dévouement et de l'attachement à notre maison dont il a fait preuve pendant une période où des efforts exceptionnels lui ont été demandés. Nous avons fait de notre mieux pour l'aider à surmonter les difficultés de la vie quotidienne et nous avons été particulièrement sensibles à la satisfaction qu'il vous en a témoigné à diverses reprises. La route que nous devons suivre en commun est encore semée de bien des obstacles. Nous sommes certains de les surmonter si nous les abordons avec la même confiance réciproque que par le passé.

Nous devons une pensée particulière à nos agents d'Indochine dont certains n'ont pas revu la France depuis plus de sept ans, et qui se trouvent maintenant entièrement isolés de la Métropole, sous l'occupation ennemie.

Notre pensée va également vers nos prisonniers. Ils traversent aujourd'hui les jours les plus pénibles de leur captivité, mais ils savent que la victoire de nos Alliés et de nos troupes va leur porter la fin de leurs épreuves. Et nous faisons des vœux particulièrement ardents pour M. Paul Bernard, directeur général adjoint de notre Société, animateur ou administrateur de beaucoup de sociétés de notre groupe, qui a payé de son emprisonnement et de sa déportation en Allemagne le courage et l'abnégation avec lesquels il s'était mis depuis longtemps au service de la revanche militaire de sa Patrie.

Comme chaque année, nous allons maintenant vous faire un exposé sur l'activité des entreprises dans lesquelles nous possédons d'importants intérêts ¹⁸.

INDOCHINE

Les Plantations indochinoises de thé*. — La société a éprouvé de sérieuses difficultés en raison de la raréfaction croissante de la main-d'œuvre et de l'absence d'engrais.

En 1943, sa production s'est élevée à 347 tonnes contre 483 tonnes en 1942. Cette situation s'est toutefois nettement redressée au cours du premier semestre de 1944.

Le règlement des achats par l'État des récoltes 1941 et 1942 n'a été terminé qu'au début de 1944. Les négociations concernant la vente de la récolte 1943 n'ayant pas abouti à une offre de prix satisfaisante, la société a été obligée de stocker sa récolte de 1943 et de consacrer toute sa trésorerie, y compris le produit de quelques opérations de ventes privées, au financement des campagnes 1943 et 1944 et au remboursement des avances qui lui avaient été consenties.

Les résultats des exercices 1941 et 1942 que la Société n'a pu arrêter que récemment permettront la distribution aux actions privilégiées des dividendes arriérés ainsi que l'attribution aux actions privilégiées et ordinaires d'un certain nombre d'actions gratuites ; l'ensemble de ces distributions permettra d'obtenir l'assimilation des deux catégories d'actions.

L'existence de stocks importants pèse encore lourdement sur la trésorerie de la société ; celle-ci est donc conduite à proposer à ses actionnaires une augmentation de capital que l'assimilation ci-dessus permettra de réaliser en actions ordinaires.

Société indochinoise de pyrotechnie*. — Au cours de l'exercice 1943, la bonne marche de la Société indochinoise de pyrotechnie s'est maintenue.

Le dividende de l'exercice 1942-1943 a été fixé à fr. 56 brut par action égal à celui de l'exercice 1941-1942. Les parts ont reçu 193 fr. 10 contre 200 fr. 80 précédemment.

La société a doublé son capital social en le portant de 1.000.000 à 2.000.000 de francs par incorporation de réserves.

Société coloniale d'éclairage et d'engrais [*sic* : d'énergie]*. — En 1943, les résultats de la société subissent le contrecoup des conditions d'exploitation défavorables qui caractérisent cet exercice :

Restriction de consommation imposées dans les centres alimentés par les centrales à groupe Diesel, en vue d'économiser le combustible de remplacement dont le prix demeure extrêmement élevé ;

Difficultés croissantes d'acquérir ou de faire fabriquer sur place des pièces de rechange ;

Augmentation des dépenses d'exploitation par suite de la hausse des salaires nécessitée par l'accroissement du coût de la vie en Indochine.

¹⁸ Nous ne reproduisons pas la partie de cet exposé concernant : la Société des Sucrieries et Raffineries de l'Indochine, la Société indochinoise des Cultures Tropicales et la Société des Papeteries de l'Indochine dont nous publions les comptes rendus « in extenso ».

Le jeu de la Caisse de compensation, dont nous vous avons signalé l'an dernier la création, a été insuffisant pour combler l'augmentation des charges supportées par la société. L'exercice 1943, comme l'exercice 1942, a été déficitaire.

Société anonyme de Chalandage et remorquage de l'Indochine*. — Cette société a subi des pertes matérielles importantes du fait de la guerre : l'immeuble qui abritait le siège social et les bureaux, à Haïphong, a été détruit au cours d'un bombardement aérien ; l'immeuble de Tourane a été légèrement endommagé ; plusieurs unités de la flottille ont été perdues, dont le caboteur « Béryl », porté disparu sous réquisition. Néanmoins, la Société a pu assurer un trafic important.

Le bénéfice d'exploitation de 1943 s'est élevé à 10.573.000 fr. ; il est venu s'y ajouter un « bénéfice sur cession d'immobilisation » de 302.000 fr. et 3.293.000 fr. de produits du portefeuille.

Le bénéfice avant amortissements est ressorti à 12.528.000 fr. Les amortissements et provisions ont absorbé 9.448.000 fr. Un dividende de fr. 30 brut par action a été mis en paiement contre fr. 16 pour l'exercice précédent.

Société Nouvelle des Phosphates du Tonkin*. — Les difficultés de transport ont pesé lourdement sur l'approvisionnement en minerai de l'usine de Haly et les envois de produits marchands à Saïgon ont été limités à de très petits contingents transportés par fer avant le 1^{er} janvier 1944. De ce fait, il n'a pu être écoulé en Cochinchine que 500 tonnes de phosphates. Tout au contraire, au Tonkin, où la marge bénéficiaire était plus élevée, les ventes ont continué à se développer, dépassant 17.500 tonnes.

Dans l'ensemble, les ventes n'ont été que de 18.159 tonnes pour l'exercice 1942-1943 contre 21.522 tonnes pour l'exercice précédent.

Le bénéfice d'exploitation, 2.237.000 fr., a été un peu supérieur au précédent qui fut de 2.225.000 fr. Les profits divers, notamment ceux résultant d'une réalisation de portefeuille et de ventes de matériel désaffecté, ont porté le bénéfice avant amortissements à 5.774.000 francs.

Les amortissements et provisions ont absorbé 4.255.500 fr., laissant un bénéfice net de 1.520.000 fr.

Une somme de 792.000 fr., maximum autorisé, soit 18 fr. brut par action, a été mise en répartition. Le report appartenant aux actionnaires s'élève à 1.157.000 francs.

Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques*. — La rupture complète des relations avec la Colonie, survenue le 17 août 1944, a empêché d'arrêter définitivement les comptes. Néanmoins, une situation au 31 décembre 1943 a été communiquée aux actionnaires.

Ces difficultés diverses ont entraîné une baisse sensible de l'extraction, soit 32.000 tonnes contre 37.000 tonnes précédemment.

Les ventes, également en baisse, ont atteint 35.500 tonnes contre 38.000 tonnes en 1942.

Le résultat d'exploitation atteindrait 3.146.000 fr., un peu supérieur au précédent. Le bénéfice, 2.946.000 fr., irait entièrement aux amortissements.

Société des Verreries d'Extrême-Orient*. — L'usine de Haïphong a été mise en chômage complet après une courte campagne de bouteillerie, en raison de l'épuisement des stocks en sels de soude dont le renouvellement est impossible dans les circonstances actuelles.

Le résultat de l'exercice 1943, soit 1.012.000 fr., a été porté en totalité aux amortissements normaux et aux « Fonds de renouvellement du matériel ».

Société des Tramways du Tonkin*. — En 1943, comme en 1940, 1941 et 1942, la Société n'a pas été en mesure d'établir son bilan et son compte de Profits et Pertes dans leur forme définitive ; elle a porté à un compte provisionnel le montant total du solde, créditeur brut provisoire de son compte d'exploitation qui s'élève, pour 1943, à 3.230.102 fr. contre 2.278.785 francs en 1942.

L'assemblée du 30 juin dernier a décidé de répartir aux actions de capital tin acompte de 5 % de leur valeur nominale par prélèvement sur la réserve spéciale.

Établissements L. Delignon*. — Les ventes en Indochine ont marqué une nouvelle et importante étape de progrès, passant à 21.800.000 fr. contre 12.230.000 fr. en 1942 et 7.500.000 fr. en 1941. En dépit de la réglementation qui a restreint le nombre des qualités fabriquées, la demande est restée très forte et la fabrication n'a été limitée que par l'insuffisance des approvisionnements en rayonne et surtout en soie grège. La production indochinoise de soie demeure extrêmement faible et les prix de revient très élevés ; l'approvisionnement reste sous la dépendance des livraisons japonaises qui s'amenuisent sans cesse.

En France, la Société a continué ses opérations commerciales et de transformation sur les soieries lyonnaises pendant la plus grande partie de l'année. La réglementation en vigueur l'a ensuite obligée à cantonner son activité dans le seul rôle de transformateur ; elle a pris à ce moment une participation importante dans une Société constituée en vue de faire du négoce et dont l'activité est ainsi complémentaire de celle à laquelle elle est maintenant limitée. Le chiffre d'affaires a pu être porté en 1943 à 11.553.000 fr. contre 9.611.000 fr. en 1942, 6.367.000 fr. en 1941 et 2.410.000 fr. en 1940, mais les résultats ont diminué, la réglementation ayant abaissé les marges bénéficiaires autorisées.

Les bénéfices de l'exercice 1943 s'élèvent au total à 9 millions 431.829 fr. contre 6.353.672 fr. en 1942, 4.055.411 fr. en 1941 et 1.841.936 fr. en 1940.

Après avoir porté aux amortissements et provisions 8 millions 606.143 fr. contre 5.654.945 fr. en 1942, l'assemblée a décidé de répartir aux actionnaires 9 fr. 18 et aux porteurs de parts 38 fr. 19 par titre, maximum distribuable légalement.

Les disponibilités de la Société sont très larges et permettront, le moment venu, de développer les installations, de renouveler ou moderniser le matériel et de mettre les stocks de matières premières en harmonie avec les besoins des fabrications.

Les résultats de 1944 s'annonçaient dans de bonnes conditions au mois d'août, au moment de la rupture des relations avec l'Indochine.

AFRIQUE

Société des Plantes à parfums de Madagascar*. — L'entretien et le renouvellement des plantations ont été activement poursuivis. Les productions de 1943 et 1944 sont, en progrès sur celles des années précédentes.

Le commerce des essences de Madagascar est demeuré libre. Le Gouvernement a seulement fixé des prix minima à l'exportation. Certains produits comme le café, le poivre, ont été vendus sur place. Les essences ont fait l'objet en 1943-1944 de ventes d'une certaine importance aux États-Unis, en Angleterre et en Afrique du Nord. La Société a obtenu des prix supérieurs à ceux qui étaient pratiqués en 1940.

La trésorerie est aujourd'hui très largement assurée et, en outre, un stock important d'essences diverses est prêt pour l'exportation dès que les communications seront rétablies.

Le dernier bilan arrêté en assemblée générale est celui de 1941. Ceux de 1942 et 1943 pourront être arrêtés dans les premières semaines de 1945. Dès à présent, nous pouvons indiquer que les résultats des trois dernières années seront dans leur ensemble satisfaisants.

Société Malgache de Cultures*. — La Société n'a encore reçu de la Direction locale que des renseignements sommaires. La production et l'usinage du sisal ont souffert de l'insuffisance des matériels de transport et de fabrication dont le renforcement prévu par des commandes passées dès 1939 a été ajourné par la guerre. Cependant, des ventes ont été effectuées en 1942, 1943 et 1944 à des prix satisfaisants. Les exercices 1943 et 1944 seront dans ces conditions bénéficiaires sans que nous puissions toutefois préciser les chiffres avant l'arrêté des comptes.

Grâce à la hausse des prix de vente, l'amélioration de la situation de cette société est sensible par rapport aux années passées.

Société Générale des Graphites*. — La production de la Société Générale des Graphites en 1942 et 1943 s'est maintenue à des chiffres voisins de ceux de 1939 et 1940, malgré la pénurie de carburant et les difficultés de main-d'œuvre. Les prix de revient, qui avaient peu varié en 1942 et 1943, ont subi une augmentation considérable, près de 80 % en 1944 par suite de la hausse des salaires, de l'élévation du coût des matières consommées et d'une très forte majoration des taxes minières et des droits de sortie. Les prix de vente, en même temps, restaient stationnaires. Mais l'accroissement des ventes a permis la constitution d'une large trésorerie en même temps que la réalisation de bénéfices substantiels. Grâce à cette situation favorable, le Conseil pourra distribuer aux actionnaires un acompte de 5 % sur chacun des dividendes de 1942 et 1943 qui seront définitivement fixés dès que la Société aura reçu les éléments comptables permettant d'arrêter les écritures.

Société des Minerais de la Grande-Ile*. — Jusqu'au début de 1944, la production des micas s'est trouvée ralentie par le manque de matières premières essentielles aux exploitations : carburants, explosifs, et aussi — répercussion imprévue — étoffes nécessaires à l'habillement des ouvrières indigènes. Les tonnages obtenus en 1942, 1943 et 1944 sont ainsi inférieurs à ceux de 1941. Les prix de revient ont été relevés par la hausse des salaires, des matières consommées venues de l'étranger en 1944 et par la majoration des taxes fiscales. Par contre, les prix de ventes ont bénéficié en 1944 d'une hausse de plus de 30 % sur ceux de 1941.

Les exportations, interrompues fin 1941, n'ont repris qu'en 1943 sur l'Amérique et l'Angleterre. L'exercice 1942 sera cependant en équilibre, grâce à des opérations effectuées en France. Les bénéfices de 1943 et 1944 seront très satisfaisants en raison de la hausse des prix et de la reprise des exportations. La fin des hostilités ne paraît pas devoir d'ailleurs diminuer les demandes de mica.

Cette situation particulièrement favorable, et l'ampleur de la trésorerie, permettent au conseil d'envisager dès à présent, pour 1943, la distribution d'un dividende.

Société des Salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar*. — Pendant l'exercice 1943, la Société a été privée de toutes communications avec ses principales exploitations et filiales.

Depuis le mois d'août dernier, cette situation s'est modifiée, mais étant donné la large répartition géographique de ses centres de production et l'étendue de son marché commercial, il est difficile, d'après les renseignements reçus à ce jour, de se faire une idée d'ensemble sur les résultats obtenus par la société.

Société Financière Transafricaine*. — Cette Société a pris en 1943 de nouvelles participations dans des entreprises marocaines.

Elle a notamment acquis des parts de deux Sociétés civiles, la Société agricole et viticole des Aït Yazzem et la Société agricole et viticole des Aït Harzallah, dont les propriétés, connues sous le nom de Domaines Rigaud, sont situées au sud de Meknès, dans une région fertile, et susceptibles d'une mise en valeur plus développée. De même

que pour la Société des Domaines Algériens, fondée sous son égide, nous donnerons plus loin des indications sur l'exploitation de ces deux domaines, dans lesquels nous avons également des intérêts directs.

La Société Financière Transafricaine est entrée dans la Compagnie Minière et Métallurgique, qui procédait à une augmentation de capital. Les permis miniers de cette Compagnie couvrent les gisements de fer de Kettara : de la partie supérieure, elle extrait de l'hématite et de l'ocre ; les couches plus profondes recèlent de la pyrite et de la pyrrhotine, dont la prospection méthodique est à l'étude.

Déjà actionnaire de la Société Lesieur-Afrique-Dakar, dont l'huilerie a commencé à fonctionner dans des conditions aussi satisfaisantes que le permettaient les circonstances, la Société Financière Transafricaine a souscrit une part de l'augmentation de capital de la Société Lesieur-Afrique-Casablanca, qui a installé une raffinerie d'huile.

Nous signalerons enfin qu'elle a acheté au bord de la mer, à Mazagan, un terrain très bien situé dont elle étudie l'utilisation.

D'autre part, la Société Financière Transafricaine a pris une participation dans la Compagnie forestière Sangha-Oubangui* qui a créé d'importantes plantations de caféiers en A. E. F. et au Cameroun. Les premiers renseignements reçus sur cette Société sont assez favorables. Sa production est passée de 596.000 kg. de café en 1939-1940 à 728.000 kg. en 1942-1943 dont le ravitaillement s'est porté acquéreur.

Société des Domaines algériens*. — Le prix d'achat des domaines dont l'acquisition a eu lieu en juin et juillet 1942 comportait la valeur estimative de la récolte de raisin attendue en août et septembre; en conséquence, les bénéfices de l'exercice clos au 30 juin 1943 ne proviennent que de produits autres que le vin ; ils ont été intégralement affectés aux amortissements.

La société a adopté d'ailleurs une politique de larges amortissements correspondant à un vaste programme de reconstitution des vignes les plus âgées.

La récolte 1943 a produit 10.400 hectolitres sur 254 ha. contre 14.446 hectolitres sur 264 ha. en 1942. Les résultats de 1944 ont marqué par contre une très sensible amélioration et ont atteint des chiffres comparables à ceux de 1942.

La vente des vins 1942 et 1943, dont une partie a été transformée en mistelles, a pu être effectuée en totalité en dépit des circonstances.

La superficie affectée à la production des bois de chauffage et des boutures a été portée en 1943 à 17 ha., et le produit des ventes correspondantes a marqué une très nette amélioration ; la reconstitution des vignobles a été entreprise dès 1943 sur 16 ha.

La récolte des oranges a été satisfaisante et s'est vendue dans de bonnes conditions.

La Société a pris en 1943 une participation importante dans les Sociétés agricoles et viticoles des Aït Yassem [Aït-Yazem](S.A.V.A.Y.) et des Aït Harzallah (S.A.V.A.H.), dont les domaines sont situés aux environs de Meknès.

Sociétés agricoles et viticoles des Aït Yassem et des Aït Harzallah*. — Les trois domaines de ces deux sociétés, dans lesquelles la S. F. F. C. a pris une participation, sont situés à une trentaine de kilomètres au sud. de Meknès ; ils couvrent 1.062 hectares dont étaient cultivés en 1943 : 445 hectares de terres à céréales et 89 hectares de vignes.

Outre le développement progressif des terres en cultures, la possession d'un droit de replantation de 71 hectares permettra de porter l'ensemble des vignobles à 160 hectares.

Ces trois domaines sont constitués par des terres de premier ordre ; exploités rationnellement, on peut en attendre d'excellents rendements.

MÉTROPOLE

Le Caoutchouc industriel*. — L'usine de la Société n'a travaillé qu'à marche réduite durant l'exercice 1943 par suite du manque de matières premières, des restrictions d'énergie électrique, de transports, etc.

De ce fait, les ordres de la clientèle n'ont pu être acceptés que dans une faible mesure, priorité étant donnée aux commandes présentant un intérêt national.

Les bénéfices de l'exercice 1943 se sont élevés à 347.987 fr. contre 239.775 fr. l'année précédente.

Le dividende a été fixé à fr. 6 brut par action contre fr. 8 en 1942, mais pour un nombre d'actions qui est passé de 16.600 à 23.180 du fait de l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice 1942.

Le premier semestre de l'exercice 1944 avait laissé des résultats satisfaisants, mais l'arrêt presque total du travail, accompagné de l'augmentation considérable des dépenses, a renversé la situation et les derniers mois se sont soldés par des pertes relativement élevées.

Établissements Vautheret, Gros et Laforge*. — Le chiffre d'affaires de l'exercice 1943 a été supérieur d'environ 16 % à celui de l'exercice précédent.

La Société fait toutefois observer dans son rapport que cette augmentation ne correspond pas à un développement réel des affaires traitées. Mais elle est bien placée pour accroître rapidement son activité dès que les circonstances redeviendront favorables.

Après affectation de 2.915.233 fr. aux amortissements et provisions et après paiement des frais d'augmentation de capital et d'émission d'emprunt obligataire, le bénéfice net ressort à 2.034.461 fr. contre 2.099.512 francs.

Comme les années précédentes, la Société a procédé à une répartition à titre de reconstitution du capital réduit en 1934.

Ce remboursement, réservé aux 40.000 actions anciennes, s'est élevé à fr. 38 par action.

Les installations de la société n'ont subi aucun dégât pendant les opérations de libération.

Soieries F. Ducharme*. — Au cours de 1943, la société a augmenté son capital de 10.200.000 francs pour le porter à 27 millions 200.600 francs par distribution d'actions gratuites.

L'exercice s'est déroulé dans la même ambiance que le précédent, l'orientation générale de l'économie française étant restée ce qu'elle était en 1942.

Le bénéfice de l'exercice, en sensible progression sur celui de 1942, s'est élevé, avant amortissements et provisions, à 11.766.171 francs.

L'assemblée générale du 24 juin 1944, qui a approuvé les comptes, a décidé une répartition de fr. 12.644 par action.

Société d'impression nouveauté sur étoffes*. — Pour l'exercice clos le 30 juin 1943, le chiffre d'affaires réalisé par la société a marqué une importante progression due pour une large part à l'augmentation des tarifs, mais aussi à une amélioration d'activité de l'ordre de 20 % par rapport à l'année précédente.

Après affectation de 949.000 fr. aux amortissements et application à la provision pour risques divers d'une somme de : 500.000 fr. provenant d'une plus-value sur réalisation d'actifs, le bénéfice net s'est élevé à 781.287 fr. La société a mis en paiement un dividende de fr. 7,40 par action représentant le maximum autorisé par la loi.

Pendant l'exercice 1943-1944, la société a pu maintenir son activité, mais au prix de difficultés accrues qui ont réduit les marges bénéficiaires. Les comptes de cet exercice ne sont pas encore arrêtés.

Les premiers mois de l'exercice 1944-1945 ont été marqués par une réduction considérable du chiffre d'affaires et une augmentation massive des charges.

Il est à souhaiter que cette situation, tout à fait exceptionnelle, soit de courte durée.

Les moyens d'action dont dispose la société doivent lui permettre de retrouver une activité satisfaisante dès que l'équilibre économique sera rétabli.

Société des moteurs et automobiles Lorraine*. — Constituée en 1930, cette société, par la qualité des fabrications de ses usines d'Argenteuil, s'était fait une place importante dans le domaine aéronautique.

À partir de 1937, privée de son exploitation principale dont le matériel et l'outillage ont été réquisitionnés, elle se consacra à l'administration des usines dont elle est restée propriétaire et à la gestion d'un portefeuille de valeurs industrielles important.

L'usine dont la Société est propriétaire à Argenteuil n'a subi aucun dégât. Une partie en a été vendue en 1944 à la Société Million-Guiet-Tubauto pour 11.200.000 fr. en espèces et 25.550 actions d'apport.

Le portefeuille de la Société comprend une participation considérable dans la Société des Usines Motobloc qui exploite une usine de mécanique à Bordeaux et une usine de bois à Mont-de-Marsan. Il comprend aussi une part importante du capital de la Société Lorraine des Anciens Établissements de Dietrich et Cie de Lunéville, qui exploite une usine de métallurgie à Bagnères-de-Bigorre et usine de wagons de chemins de fer à Lunéville. Ces diverses installations industrielles ont très peu souffert lors des combats qui ont amené la libération de la France.

Comme l'an dernier, l'assemblée du 30 mars 1944 a décidé de répartir, à titre de restitution d'apport, une somme de fr. 20 par action.

Société de participations coloniales et financières*. — La reprise des relations postales avec le Maroc permettra sans doute de connaître prochainement les résultats des deux derniers exercices. Cette société chérifienne, dont le portefeuille est composé principalement de valeurs coloniales françaises, a réalisé d'importants bénéfices, apparaissant par la cession d'une partie de ses participations dans des affaires dont la prospérité s'est affirmée depuis qu'elle s'y est intéressée.

Société française et coloniale de gestion*. — Au cours de l'exercice 1943, la Société s'est intéressée à de nouvelles affaires coloniales et métropolitaines.

Son service d'assurances a développé ses opérations d'une manière satisfaisante.

Le bénéfice de l'exercice 1943 s'est élevé à 891.000 fr. contre 279.000 fr. pour l'exercice précédent.

La situation de la société pour l'exercice 1944 reste satisfaisante.

Société immobilière foncière et hôtelière*. — Notre société était intéressée dans la Compagnie Immobilière et Foncière « France-Indochine » et possédait une participation importante dans la Société des Hôtels de Bandol.

La première de ces sociétés a procédé à une réorganisation financière pour résorber des pertes anciennes. Son capital a été réduit de 15.000.000 à 1.500.000 fr., puis porté à 2 millions 500.000 fr. L'augmentation de 1.000.000 de fr. a été entièrement souscrite par notre société qui a ainsi consolidé une partie de sa créance sur la Compagnie Immobilière et Foncière « France-Indochine ».

Celle-ci a ensuite fusionné avec la Société des Hôtels de Bandol qu'elle a absorbée. Son capital a été porté à 5.020.000 francs et elle a pris le nom de Société Immobilière, Foncière et Hôtelière.

La station d'Ax-les-Thermes s'étant trouvée comprise, en 1943, dans la zone réservée des Pyrénées, le mouvement touristique a été très réduit et l'exercice a laissé, comme le précédent, un léger déficit d'exploitation.

Le Grand Hôtel de Bandol a été réquisitionné depuis le 1^{er} mai 1943 jusqu'au 1^{er} mai 1944, date à laquelle il a été évacué par ordre des Autorités.

Le Compte d'exploitation de 1943 se soldait par un bénéfice brut de 396.784 fr. Après déduction des frais financiers, constitués essentiellement par le service de l'emprunt obligataire, les 1^{er} résultats nets se montent à 283.450 fr. avant amortissements.

L'hôtel a été gravement endommagé au moment du débarquement des troupes alliées. La plus grande partie du matériel et du mobilier, transportée dans un village éloigné de la côte, a échappé à tout dégât.

*
* *
*

Le bilan au 31 décembre 1943 présente un total de 196 millions 559.460 fr. contre 150.841.811 fr. au 1^{er} janvier 1943. Il se caractérise par une augmentation importante des « Caisses, Trésor public, Banques d'émission » et « Portefeuille-effets », qui passent de 70.818.000 fr. à 105.051.000 fr., assurant une très large couverture aux engagements de la société.

Le rapport de vos commissaires vous donne toutes explications utiles sur les mouvements du Bilan.

Le compte de Profits et Pertes fait apparaître, après constitution d'une provision de fr. 1.950.000 00

pour impôt sur les bénéfices de l'exercice et affectation de 1.540.000 00
à divers amortissements et provisions, un solde bénéficiaire de 9.788.000 00
contre 8.981.000 00
l'année précédente.

Nous vous proposons de répartir une somme de fr. 14 à chacune des actions représentant le capital social de la société, après augmentations décidées en juillet 1943.

Les actionnaires recevraient ainsi, au total, une somme de 5.503.736 fr. contre 4.248.720 fr. au titre de l'exercice 1942.

En application de la décision prise par la première assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 1943, cette somme de 14 fr. serait attribuée, à titre de remboursement de capital précédemment réduit, aux actions numéros 1 à 124.456 qui se trouvent substituées aux droits des actions ayant subi les réductions de capital réalisées en 1933 et 1934 par suite de pertes et à titre de dividendes aux autres actions.

Le bénéfice de fr. 9.788.926 76
serait alors affecté comme suit :
5 % à la réserve légale 489.446 33
9.299.480 43

a) Une somme de fr. 7,50 serait versée aux actions numéros 1 à 124.436 à titre de remboursement. d'apport Fr. 933.270 00

b) Un intérêt statutaire de 6 %, soit fr. 7,50 par action, aux actions numéros 124.437 à 393.124 : 2.015.160 002.948.430 00
6.351.050 43

Conseil d'administration, 10 % 635.105 04
Fr. 5.715.945 39

a) Une somme de fr. 6,50 par action qui serait versée aux actions numéro 1 à 124.436 à titre de remboursement supplémentaire d'apport fr. 808.834 00

b) Un dividende supplémentaire de fr. 6,50 par titre aux actions numéro 124.437 à 393.124 : 1.746.472 00 2.555.306 00

Le solde disponible s'élèverait à fr. 3.160.639 39

Sur ce montant, nous vous proposons d'affecter une somme de 2.500.000 fr. au « Fonds de réserve extraordinaire appartenant aux actionnaires » et de reporter à nouveau 660.639 fr. 39.

Si vous approuvez ces dispositions, ces répartitions seront payables aux caisses de la Société financière française et coloniale à Paris, sous déduction des impôts en vigueur, à partir d'une date que nous vous proposons de laisser au conseil le soin de fixer.

Nous avons pu heureusement recevoir télégraphiquement, avant l'interruption des communications avec l'Indochine, les comptes de notre agence de Saïgon; leur vérification a été faite dans les mêmes conditions que l'an dernier.

Nous vous demandons de ratifier et tant que de besoin cette façon de procéder et de nous autoriser à y recourir à nouveau le cas échéant.

Nous avons eu la douleur de perdre, au début de l'année, notre collègue, M. Aubert, qui faisait partie du conseil d'administration depuis 1933.

Nous sommes certains d'être votre interprète en renouvelant à sa famille, à l'occasion de cette assemblée, l'expression de notre sympathie.

Le mandat conféré aux commissaires pour l'assemblée générale du 15 octobre 1941 se terminant avec la présente assemblée, vous aurez à désigner les commissaires chargés de faire les vérifications et contrôles et de présenter aux assemblées générales les rapports prévus par la loi, pour une période qui prendra fin à l'assemblée générale qui examinera les comptes de l'exercice 1946.

Vous aurez à fixer l'indemnité qui leur sera allouée.

Nous vous rappelons que MM. Bertrand Fain, Hugues de Linage et François de Montety sont rééligibles.

Les résolutions, conformes aux propositions du conseil d'administration, sont toutes adoptées à l'unanimité.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et de MM. les commissaires, et notamment la déclaration du conseil d'administration relative aux conditions dans lesquelles les comptes de l'agence de Saïgon ont été vérifiés, approuve ces rapports dans toutes leurs parties, le bilan, le compte de Profits et Pertes et les comptes de l'exercice, ainsi que les opérations traduites par ces comptes. Elle autorise le conseil à employer, le cas échéant, pour l'exercice 1944, la même méthode de vérification des comptes de l'agence de Saïgon. Elle donne aux membres du Conseil *quitus* de leur gestion pendant l'exercice 1943.

L'assemblée générale approuve la répartition des bénéfices telle qu'elle est proposée par le conseil.

En conséquence, et usant des pouvoirs qui lui ont été donnés par l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 1943, elle décide la répartition d'une somme de Fr. 14, » par action qui sera versée :

À titre de remboursement d'apport aux actions numéro 1 à 124.436 qui se trouvent substituées aux droits des actions ayant subi les réductions de capital réalisées en 1933 et 1934 par suite de pertes ;

A titre de dividende aux actions numéro 124.437 à 393.124.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières exigible sur les distributions faites à litre de dividende aux actions numéros 124.437 à 393.124 sera réparti également entre toutes les actions.

Elle décide en outre d'affecter 2.500.000 fr. au « Fonds de réserve extraordinaire appartenant aux actionnaires », et de reporter à nouveau le solde disponible après cette affectation, soit Fr. 660.639,39.

L'assemblée prend acte du rapport spécial établi par les commissaires en exécution de l'article 34 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par le décret-loi du 8 août 1935.

L'Assemblée générale nomme, pour une période qui prendra fin à l'assemblée générale, à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 1946, MM. Bertrand Fain et

Hugues de Linage aux fonctions de commissaires et M. François de Montety à titre de commissaire suppléant.

Chacun des commissaires agréés par la Cour d'appel de Paris aura la faculté d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de ses collègues pour une cause quelconque.

L'assemblée fixe à 24.000 francs par an le montant de l'indemnité qui leur sera allouée et dont ils fixeront eux-mêmes la répartition entre eux.

Montant net du dividende	
mis en paiement le 18 décembre 1944.	
Actions nominatives Fr.	12 28
Actions au porteur déposées à la C.C.D.V.T.	9 14
Actions au porteur non déposées	6 20
<hr/>	

Informations d'Outre-Mer (*Climats*, 27 juin 1946)

Société financière française et coloniale. — L'assemblée ordinaire annuelle tenue le 21 juin, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, a approuvé les comptes de l'exercice 1945 se soldant par un bénéfice net de 10.022.328 fr. et décidé de répartir une somme de 14 fr. par action contre 10 fr. l'année précédente.

Cette somme de 14 fr. sera attribuée à la société des Papeteries de l'Indochine. Cette société vient de procéder à l'achat aux États-Unis d'une nouvelle machine à papier dont la production permettra de doubler le chiffre d'affaires.

LA STÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE (*Le Monde des affaires*, Paris, SEDE, 1952)

[cet article réussit à ne pas dire un mot de la Banque de l'Indochine !]

CONSTITUÉE le 12 novembre 1920, au capital de 96 millions de francs, en plein « boom » du caoutchouc, la Société financière française et coloniale dut son développement prodigieux puis son krach brutal à la personnalité d'Octave Homberg. Parmi de nombreuses entreprises intéressant toutes les branches de l'activité coloniale, ce financier de grande allure, qui possédait une imagination créatrice touchant au génie, lança la société dans d'immenses extensions de domaines en Indochine.

L'effondrement des cours du caoutchouc lui fut fatal. En 1930, la S.F.F.C. cessait de distribuer des dividendes. La situation était grave. La balance des dettes et avances faisait alors apparaître un trou de plus de 76 millions. auxquels s'additionnaient près de 165 millions dont le recouvrement s'avérait difficile. En effet, la plupart des comptes débiteurs étaient des comptes de Sociétés qui se trouvaient non seulement incapables de rembourser rapidement les avances consenties mais qui avaient au contraire de pressants besoins de trésorerie et qui adressaient de pathétiques appels de fonds à la S.F.F.C.

Les difficultés furent encore aggravées par des retraits massifs de dépôts. La S.F.F.C. fut sauvée grâce à l'intervention d'un groupe de banques qui, avec le concours du Gouvernement général de l'Indochine, ouvrit à la Société en décembre 1930 un crédit gagé d'un montant initial de 105 millions dont la réduction à chaque échéance ne cessa de poser des problèmes délicats.

L'opération, indispensable, était dangereuse. Pour éviter une liquidation absolument désastreuse dont elle fut sans cesse menacée jusqu'en 1935, la Société dut faire face à des difficultés parfois tragiques.

Les principales cessions qui lui permirent de se dégager furent l'aliénation de tous ses immeubles, y compris celui de son siège social, rue d'Anjou, et la vente de ses participations dans plusieurs autres affaires importantes : la Société française d'entreprises de dragages [SFEDTP], Rateau, Algérienne d'éclairage, Indochinoise d'électricité, Eaux et électricité de l'Ouest-Africain [EEOA], Société franco-belge de matériel de chemin de fer, Salines de Djibouti, Tapis et couvertures, etc.

D'autre part, la S.F.F.C. faisait appel au capital non versé puis, après une réduction massive de capital de 96 à 16 millions, elle procédait en 1934 à deux augmentations de capital qui lui permirent de se procurer 11 millions d'argent frais.

En 1935 et 1936, la société réalisait avec l'intégralité des créanciers non encore réglés des accords dont la conclusion pouvait être considérée comme l'heureux aboutissement de la période d'apurement. Elle cédait alors ses participations Union immobilière indochinoise et Crédit foncier de l'Ouest-Africain. La S.F.F.C. avait en outre supprimé les services de clientèle en France et en Indochine et fermé ses agences de Phnom-Penh, Hanoï et Haïphong.

Désormais son activité — débarrassée des opérations bancaires qui avaient fâcheusement influencé le compartiment des affaires — allait consister essentiellement dans la gestion des entreprises coloniales et métropolitaines dans lesquelles elle avait conservé une participation importante : Société des sucreries et raffineries d'Indochine, Société Indochinoise des cultures tropicales, Papeteries de l'Indochine, S.A. de chalandage et remorquage de l'Indochine, Salines de l'Indochine, Société des verreries d'Extrême-Orient, Société nouvelle des Phosphates du Tonkin, Société Indochinoise des charbonnages et de mines métalliques [quid des Imprimeries d'Extrême-Orient ?], Société des plantes à parfums de Madagascar, Société malgache de cultures, Société générale des graphites, Société des minerais de la Grande-Île, et dans la métropole Société des soieries F. Ducharne, Établissements Vautheret, Gros et Laforge et Le Caoutchouc industriel.

Les cessions de participations en pleine période de crise boursière avaient représenté pour la S.F.F.C. des pertes sensibles. Les participations qui lui restaient n'étaient, pour la plupart, pas encore arrivées à la période de rendement et représentaient seulement des valeurs hypothétiques d'avenir. Le rétablissement entrepris devait donc être poursuivi à la fois au sein de la S.F.F.C. elle-même et au sein de chacune des sociétés filiales.

Le principal auteur de ce redressement fut M. Edmond Giscard d'Estaing, administrateur délégué de la société depuis 1933, épaulé par M. Paul Bernard qui lui succéda à ce poste en 1935 lorsqu'il assumait la présidence et par M. René Bouvier, vice-président de la Société. M. Giscard d'Estaing rendit extrêmement étroites les relations entre la S.F.F.C. et ses filiales, la première contrôlant les secondes et les secondes soutenant la première pendant ces dix années critiques.

Tout en maintenant rigoureusement le principe de l'indépendance de chaque société pour sa gestion, le nouveau conseil sut infuser au groupe tout entier un esprit de coopération et d'entente qui se révéla très efficace. En fait, le personnel dirigeant de la S.F.F.C. est le même que celui des sociétés de son groupe. Les conseils sont composés fréquemment des mêmes présidents et administrateurs-délégués avec, en outre, un grand nombre d'administrateurs communs.

Aussi peut-on dire que l'histoire du redressement de la Société financière française et coloniale résume l'histoire d'une partie importante du monde des affaires coloniales.

- Sucreries et raffineries de l'Indochine*

C'est ainsi qu'en 1930, la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine dont la fondation remontait à 1923 était dans une situation critique.

Pour favoriser son redressement, la S.F.F.C. bien qu'elle fut à l'époque des pires difficultés, renouvela tout son équipement industriel, et lui donna les moyens d'accroître considérablement son domaine. Les résultats furent importants : de 21.800 sacs de sucre en 1930, la production des sucreries bondissait en 1939 à 127.000 sacs, tandis que les dividendes distribués aux actionnaires, nuls jusqu'en 1932, atteignaient 32 % en 1939, plus remise d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes. En 1949, le bénéfice brut des sucreries, avant tous amortissements et provisions, dépassait 32 millions, quoique l'usine ait rencontré de sérieuses difficultés d'approvisionnement en raison des troubles persistants dans la région du Vaïco où sont situées les exploitations de la société.

- Caoutchoucs d'Extrême-Orient

Fondée en 1925, la Société indochinoise des cultures tropicales était, en 1930, en pleine période de croissance, mais dans une situation financière difficile. Les actions ordinaires étaient tombées de 100 fr. à 20 fr. et une augmentation prématurée du capital aurait exigé l'écrasement du capital ancien. La S.F.F.C. se préoccupa de lui trouver des prêteurs sûrs. En quelques années, le rétablissement était opéré : de 96 t. en 1930, la production de caoutchouc passe à 1.434 t. en 1936. L'année suivante, la S.F.F.C. participe à une augmentation de capital ; les actions anciennes sont échangées à raison de dix contre trois actions nouvelles. Mais de 20 fr., les actions montent à 395 fr. en 1941, permettant aux actionnaires d'origine de recouvrer leur capital.

En 1940, la production de caoutchouc de la Société dépassait 2.000 t. La guerre d'Indochine a évidemment stoppé ce magnifique essor. Le Viet-Minh a manifesté, en effet, une grande activité dans la région des plantations et de nombreux sabotages sur les voies de communication ont gêné considérablement l'évacuation du caoutchouc sur Saïgon. Toutefois, grâce aux mesures de défense prises en commun avec la Société des caoutchoucs de l'Indochine la production a pu atteindre, en 1949, 1.767 t., laissant un bénéfice net dépassant 20 millions.

Les nécessités d'une meilleure organisation de la défense des domaines et d'une utilisation plus rationnelle du matériel et du personnel ont entraîné la réalisation d'une direction unique des plantations d'hévéas de la Société indochinoise de cultures tropicales et de la Société des caoutchoucs de l'Indochine dont la production a atteint 6.654 t. en 1949. La Société des caoutchoucs d'Extrême-Orient, fondée le 1^{er} janvier, possède désormais l'un des plus grands domaines d'Indochine.

- Plantations Indochinoises de thé*

La Société indochinoise des cultures tropicales* avait créé, en 1927 une plantation de thé d'altitude sur les Hauts Plateaux d'Annam, dite Plantation de l'Arbre broyé. En 1930, 425 ha. avaient été plantés et 15 millions de francs investis, mais de nouvelles immobilisations importantes étaient nécessaires.

La Financière prit alors l'initiative de réaliser la fusion des trois principaux domaines de thé existant en Indochine. C'est ainsi que fut créée la Société « Les Plantations indochinoises de thé » dont le domaine s'étend sur plus de 4.000 ha.

Les capitaux rassemblés ayant été insuffisants pour achever la mise en valeur de ces trois domaines, la Société contracta un premier emprunt bancaire de trois millions. En 1936, la situation est critique. Aucune banque ne veut plus consentir les avances indispensables ; au contraire, elles exigent le remboursement de leurs dettes, et le Crédit colonial lui-même demande un aval, avant de prêter son concours. En donnant cet aval, la Financière sauve la Société. La production augmente. Enfin, en 1939, pour la première fois depuis la fondation des Plantations indochinoises de thé, le capital privilégié est rétribué.

Le domaine de la Société bénéficiait en 1951 d'une relative sécurité. Toutefois, la situation des plantations était rendue difficile du fait que les cours pratiqués sur les

marchés mondiaux étaient devenus très inférieurs aux prix de revient des sociétés indochinoises, alourdis par les dépenses exceptionnelles de sécurité et par la pénurie et l'inexpérience de la main-d'œuvre.

- Autres sociétés du groupe

La plupart des autres sociétés indochinoises du groupe ont été très durement touchées par la guerre. Il faut cependant faire une place spéciale à la Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine [SACRIC] qui a reconstitué maintenant sa flotte de chalands et de caboteurs et qui peut réaliser ainsi de très importants profits. Le bénéfice d'exploitation de 1949 dépassait 8 millions de piastres, permettant de distribuer des dividendes substantiels.

La Société des verreries d'Extrême-Orient*, qui avait été durement atteinte par la crise de 1929 au moment même où elle développait considérablement ses installations, avait remboursé toutes ses dettes en 1940, et faisait des bénéfices substantiels. Pendant ces dernières années, la situation au Tonkin avait rendu de nouveau ses exercices déficitaires, mais la production a repris : en 1949, elle dépassait 4.000 t. et l'exploitation était redevenue bénéficiaire.

Les Établissements L. Delignon*, par contre, semblent à peu près complètement détruits : la région de Phu-Phong où la Société avait ses installations principales et son usine de tissage devint inaccessible, mais un raid militaire permit de constater que sa filature qui se trouvait dans la région de Giao-Thuy avait été complètement détruite. Les Établissements Delignon étaient une des vieilles affaires d'Indochine ; fondés en 1911, ils fabriquaient et exportaient des tissus de soie exotiques réputés. Depuis la guerre, ils ont développé leur activité dans la métropole et ont donné à leur branche import-export une importance considérable.

La Société des papeteries de l'Indochine* possédait deux importantes usines à Dap Cau et à Vietri. Leur production atteignait 3.650 t. en 1939 ; les deux usines sont complètement détruites et rien ne peut en être récupéré. Toutefois la société reste en possession d'une importante machine à papier dont elle avait fait l'acquisition mais qui est restée aux U.S.A. Elle assure aussi son équilibre en développant la branche commerciale : elle a le quasi monopole de l'importation du papier en Indochine.

La Société nouvelle des phosphates du Tonkin*, dont la production avait dépassé 34.000 t. en 1938, a actuellement toutes ses exploitations inaccessibles. Il en est de même de la Société indochinoise de charbonnage et de mines métalliques dont l'histoire illustre si bien l'efficacité du contrôle exercé par le « brain trust » de la Financière. Fondée en 1924, la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques était, fin 1931, dans une situation déplorable et l'on envisageait la fermeture de l'exploitation. La nouvelle direction réussit un tour de force : alors que les ventes de charbon baissaient de 30.000 t. en 1930 à 16.600 t. en 1935, dès 1933, les remboursements commençaient. En 1940 la dette n'était plus que de 1.700.000 fr. : le seul effort de gestion industrielle et technique de l'affaire avait permis cette opération.

La Société financière française et coloniale a toujours eu des participations importantes ailleurs qu'en Indochine. Les événements de ces dernières années l'ont poussée à augmenter encore ses participations africaines et métropolitaines, si bien que la répartition de son portefeuille suivant les régions dans lesquelles la Société exerce son activité ou possède des participations était, en 1950 (en valeur boursière) : 34,5 % en titres de Sociétés travaillant dans la Métropole, 42,5 % en titres de Sociétés Africaines et 23 % seulement en titres de Sociétés Indochinoises.

La Financière fondait, le 28 novembre 1941, une filiale à Casablanca, la Société financière transafricaine. Son conseil donnait une idée exacte de son importance. Il était composé comme suit : MM. Paul Bernard, présid. direct. gén. ; René Bouvier, vice-présid. ; José Ariès [Union des mines], Pierre Dupont-Ferrier [Rothschild], E[dmund] Giscard d'Estaing, A[lfred] Ourbak, Crédit marocain, Cie de Saint-Gobain [ou Robert

Gérard à titre personnel ?], Société de Crédit foncier colonial et de banque, Société du Port de Rosario [Hersent+Schneider], Union européenne industrielle et financière [UEIF (BUP+Schneider)].

L'objet de la Société était l'étude et la création de toutes affaires et participations dans toutes entreprises africaines. La Sofitra possédait bientôt des intérêts dans un grand nombre d'affaires importantes en Afrique du Nord (Domaines algériens [Sodal*], Domaines Rigaud°, Lesieur-Afrique-Alger, Lesieur-Afrique-Casablanca, Cie minière et métallurgique [Minemet], Cie nord-africaine de cellulose [Cellunaf], Nord-africaine des alfas, Cie Nord-Africaine de papeterie, Cie lainière tunisienne, Société nord-africaine de financement et de participations [Sonafipar, Casablanca], Verreries de l'Afrique du Nord ; en A.-O.F. (Lesieur-Afrique-Dakar) ; en A.-E.F. (Cie forestière Sangha-Oubangui [CFSO]) et en France (Cie des transports aériens intercontinentaux [TAI], Société de recherches minières et pétrolières coloniales, Société des emballages celluloses [Casablanca, 1944]...)

En 1951 [1949], la Sofitra fusionne avec le Crédit marocain* qui, depuis 1913, joue dans la vie du Maroc un rôle éminent. Créées par des groupes amis, en relations étroites d'affaires, ayant des activités parallèles (la Sofitra plus directement orientée vers la constitution et la gestion de sociétés, le Crédit Marocain vers les opérations de Banque), ces deux sociétés, par leur fusion, constituent l'un des principaux établissements de crédit d'Afrique.

Le rôle joué par la Financière à Madagascar* est beaucoup plus ancien. Il est très important. Contentons-nous de citer les principales affaires que la Société contrôle ou dans lesquelles elle a de larges intérêts : Société malgache de cultures, Société foncière du sud de Madagascar, Société des plantes à parfum de Madagascar, Société des minerais de la Grande-Ile, Société générale des graphites.

Enfin, la Financière possède des intérêts dans de nombreuses affaires métropolitaines : Établissements Vautheret, Gros et Laforge, Soieries F. Ducharne, Société d'impression nouveauté sur étoffes, Société des moteurs et automobiles Lorraine, Société immobilière foncière et hôtelière, Société française et coloniale de gestion°, Société nouvelle des Établissements Gaumont, Société de congélation rapide, Société de participations coloniales et financières [Sopacof à Casablanca], Compagnie des salins du Midi et des salines de Djibouti, etc.

Au 31 décembre 1949, le total du bilan de la Financière atteignait 1.001.812.934 francs. Son capital était en 1951 de 155 millions de francs.

On mesure le rétablissement effectué depuis les jours sombres où la Société devait vendre successivement son siège principal d'exploitation à Saïgon et l'immeuble de son siège social à Paris. Depuis, la Société a acheté un nouvel immeuble à Saïgon, place Rigault-de-Genouilly et s'est installée à Paris dans un hôtel de la rue Nitot qui a été rebaptisée depuis rue de l'Amiral-d'Estaing.

La société elle aussi a changé de nom : elle s'appelle désormais Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer, mais pour le monde des affaires elle est toujours simplement « la Financière ».

Suite :

20 juillet 1949 : SFFC devient SOFFO.

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SOFFO_1949-1972.pdf